RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Bilan du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

2017

2020

Edition décembre 2021

Table des matières

EDITORIAL / MOT DU PRESIDENT 3

I - INTRODUCTION 5

1. Rappel de l'objet, objectif du SRDEII, périmètre, enjeux 5

2. Evolution du contexte : de sa construction à sa mise en œuvre 7

3. Mise en œuvre de la gouvernance, du pilotage et de l'évaluation 7

II - CHIFFRES CLES MACRO DE LA MISE EN OEUVRE DU SRDEII 11

1. Grandes masses budgétaire par orientation 11

2. Nombre d'entreprises soutenues financièrement 13

III - BILAN DU SRDEII PAR ORIENTATION 15

ORIENTATION 1 - PRIORITÉS TRANSVERSALES ANTICIPER ET CCOMPAGNER LES TRANSITIONS RÉGIONALES NUMÉRIQUES, ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES, ET DE MOBILITÉ 15

Priorité transversale 1 : Accompagner la transformation numérique 15

Priorité transversale 2 - Transition Ecologique : Encourager et favoriser le développement de l'économie circulaire 23

Priorité transversale 3 : Encourager la transition énergétique 30

ORIENTATION 2 – POURSUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIERES 38

Filière Agricole 46

Filière Agroalimentaire 54

Filière Pêche – Aquaculture 58

Filière Forêt-Bois-Papier 61

Filière Tourisme 64

Filière Industries Culturelles et Créatives 71

Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art 73

Filière Chimie Matériaux 75

Filière Aéronautique Spatial Défense 77

Filière Santé 80

Filière Silver Economie 82

Filières vertes : Energies et stockage/Eau/Déchets/Construction durable 84

Filière Electronique et Photonique 86

Filière Naval/ Nautique 89

Filière Glisse 89

Filière Bio mimétisme 92

ORIENTATION 3 : AMELIORER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES REGIONALES ET DEPLOYER L'USINE DU FUTUR 93

ORIENTATION 4 – ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION 99

ORIENTATION 5 : RENFORCER L'ECONOMIE TERRITORIALE, L'ENTREPRENEURIAT ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE 108

ORIENTATION 6 – ANCRER DURABLEMENT LES DIFFERENTES FORMES D'ECONOMIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL 117

ORIENTATION 7 - ACCOMPAGNER LE RETOURNEMENT ET LA RELANCE DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES 125

ORIENTATION 8 : RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ET DES ECOSYSTEMES, L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE 129

ORIENTATION 9 : DEVELOPPER L'ECOSYSTEME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES 137

EDITORIAL – Alain Rousset

En 2015, en confiant aux Régions la définition concertée de la stratégie régionale en matière de développement économique, la loi NOTRe a clarifié les responsabilités et simplifié les niveaux d'intervention de chacune pour les rendre plus lisibles, plus efficaces et plus cohérents.

La Nouvelle-Aquitaine a saisi, en 2016, l'opportunité du Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) pour affirmer une nouvelle politique économique au service des territoires, du développement des entreprises et de l'agriculture.

Pour construire ce schéma, Bernard Uthurry, alors vice-président en charge du Développement économique, et les équipes de la Région ont mené une concertation très large, recueilli des centaines de contributions, et rassemblé plus de 3 000 personnes lors des rencontres organisées dans les principaux bassins d'emploi de notre région ainsi redessinée.

Or, à l'aube de l'élaboration du nouveau schéma régional qui sera voté au cours de l'année 2022, j'ai à cœur de vous faire part de la tenue de nos engagements sur la période 2017-2020 autour des quatre principes politiques que nous avons posés : la création d'écosystèmes dynamiques ; l'innovation et la compétitivité ; le développement solidaire des territoires ; la complémentarité des efforts au service du développement économique.

Tout au long de cette période féconde, mais aussi marquée par la pandémie, nous nous sommes attachés à favoriser la création d'activités et la solidité des acteurs économiques, en rapprochant les entreprises de la recherche universitaire, en renforçant les liens entre les entreprises au sein des filières d'excellence, en structurant les chaînes de valeurs depuis les fournisseurs jusqu'aux sous-traitants, depuis les producteurs agricoles jusqu'à la distribution locale, et assurant la performance des formations initiales ou continues. **La création d'écosystèmes dynamiques co-construits et de confiance a été au centre de nos préoccupations pour développer l'attractivité de nos territoires**. Ce travail collectif a permis de mettre en lumière au niveau national le concept d'Usine du Futur, né en Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons encore développé notre soutien à l'innovation car, alliée à la compétitivité, elle est la clef permettant à nos entreprises de se projeter dans une économie de plus en plus ouverte et concurrentielle, mais aussi incertaine. L'innovation, c'est s'adapter en permanence à un monde qui évolue, à des pratiques qui se modernisent, à des demandes sociétales nouvelles, à des usages émergeants notamment numérique et à des marchés internationaux ou locaux en perpétuelle mutation. L'innovation comme impératif de développement n'est plus uniquement technologique, elle traverse dorénavant toutes les activités : innovation de procédés, innovation de services, innovation sociale, innovation agricole ou touristique… Indispensable tant dans les grands groupes que dans les très petites entreprises (TPE), tant dans les usines que dans les start-up ou les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'innovation, technologique ou sociale, est la meilleure réponse à la désindustrialisation, à la création de nouveaux services dans les territoires urbains ou ruraux, à l'internationalisation des entreprises, et à l'émergence de nouvelles activités créatrices de sens et d'emplois.

Innovation et internationalisation sont deux leviers clés de la compétitivité des entreprises. En effet, plus une entreprise innove, mieux elle exporte – et les entreprises exportatrices innovent plus que les autres. Le renforcement de l'internationalisation des entreprises est un enjeu majeur pour accompagner leur croissance et leur compétitivité. Nous pouvons nous prévaloir d'être la première région de France en terme de croissance de son excédent commercial.

L'efficacité énergétique et le management environnemental participent également de cette recherche permanente de la compétitivité. **Avec l'adoption en 2019 de la feuille de route Néo Terra**, l'ensemble des politiques régionales ont été réorientées vers la diminution de leur impact climatique et sur l'environnement.

La transition des entreprises, l'agro-écologique, les transports durables, le mix énergétique, les déchets, la préservation des ressources en eau ou foncières, sont autant d'ambition portées dans Néo Terra. Ces enjeux concernent naturellement le monde économique.

Et puis, le SRDEII a été également l'occasion de réaffirmer notre attachement à un **développement solidaire des territoires**. Produits d'une histoire, d'une géographie et de choix politiques, les territoires ne sont pas tous égaux face à leurs trajectoires économiques. Entre une métropole et des agglomérations dynamiques qui concentrent mécaniquement les initiatives économiques, et des territoires ruraux plus fragiles, les disparités sont telles que nous avons collectivement mis en œuvre des **mécanismes discriminants et dérogatoires pour soutenir plus spécifiquement et plus volontairement les projets qui permettront de favoriser un développement équilibré et solidaire de nos territoires.**

Bien sûr, en 2020, la **pandémie du covid-19** est venue confirmer les diagnostics déjà posés, les méthodes de concertation et de co-construction déjà engagées, et les transitions déjà décidées avec Néo Terra, les circuits courts ou encore nos stratégies technologiques. Cette crise **révèle que la création d'emplois, l'aménagement du territoire ou encore la pérennité des services publics passent par la transition énergétique, environnementale et écologique. Car tout est irrémédiablement lié : économie, social et environnemental**.

Ainsi, la mise en œuvre de ce Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation a été une réelle avancée au service des entreprises, du développement économique et de la création d'emplois. Nous nous sommes organisés autour de cette nouvelle ambition partagée pour rendre les nouvelles aides accessibles, visibles et simples. **Je remercie tous les acteurs des territoires et partenaires qui se mobilisent au quotidien pour contribuer à la mise en œuvre de nos politiques**. Je souhaite dire à toutes les entreprises qui innovent, qui se modernisent ou qui portent des projets créateurs d'emplois qu'elles peuvent compter sur la Région Nouvelle-Aquitaine pour les accompagner – et continuer, ensemble, à bâtir l'après. Ensemble, nous allons faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région éco-responsable de France.

Alain Rousset

I - INTRODUCTION

1. Rappel de l'objet, objectif du SRDEII, périmètre, enjeux

Le bilan du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Nouvelle-Aquitaine répond à un engagement pris lors de son vote, le 19 décembre 2016 et doit permettre à nourrir la réflexion du nouveau SRDEII.

Né de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribuant à la Région la compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Nouvelle-Aquitaine, représente une vision pour le développement économique pour les 10-15 ans à venir.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements doivent être compatibles avec le SRDEII.

Le SRDEII s'adresse en premier lieu aux entreprises. La « notion » d'entreprise est empruntée à la règlementation communautaire pour la considérer « comme toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique.

Les interventions financières prennent la forme définie par les règlements d'intervention conformément aux modalités d'intervention définies au niveau national et communautaire.

Les 5 enjeux du SRDEII :

- Enjeu de l'adaptation des PME/TPE du territoire aux évolutions structurelles (ex : digitalisation, transition écologique et énergétique) pour des entreprises créatrices d'emploi et de valeur ;
- Enjeu de la continuité et du maillage de l'action économique pour un territoire cohérent, innovant et attractif ;
- Enjeu du développement du capital humain au service de l'innovation dans les entreprises et les territoires ;
- Enjeu de la modernisation du tissu industriel en vue du déploiement de l'Usine du futur ;
- Enjeu de l'insertion des entreprises régionales dans les chaînes de valeur mondiales.

Afin de répondre à ces enjeux, les 9 orientations stratégiques suivantes ont été établies de façon concertée (Région, territoires, partenaires, experts…).

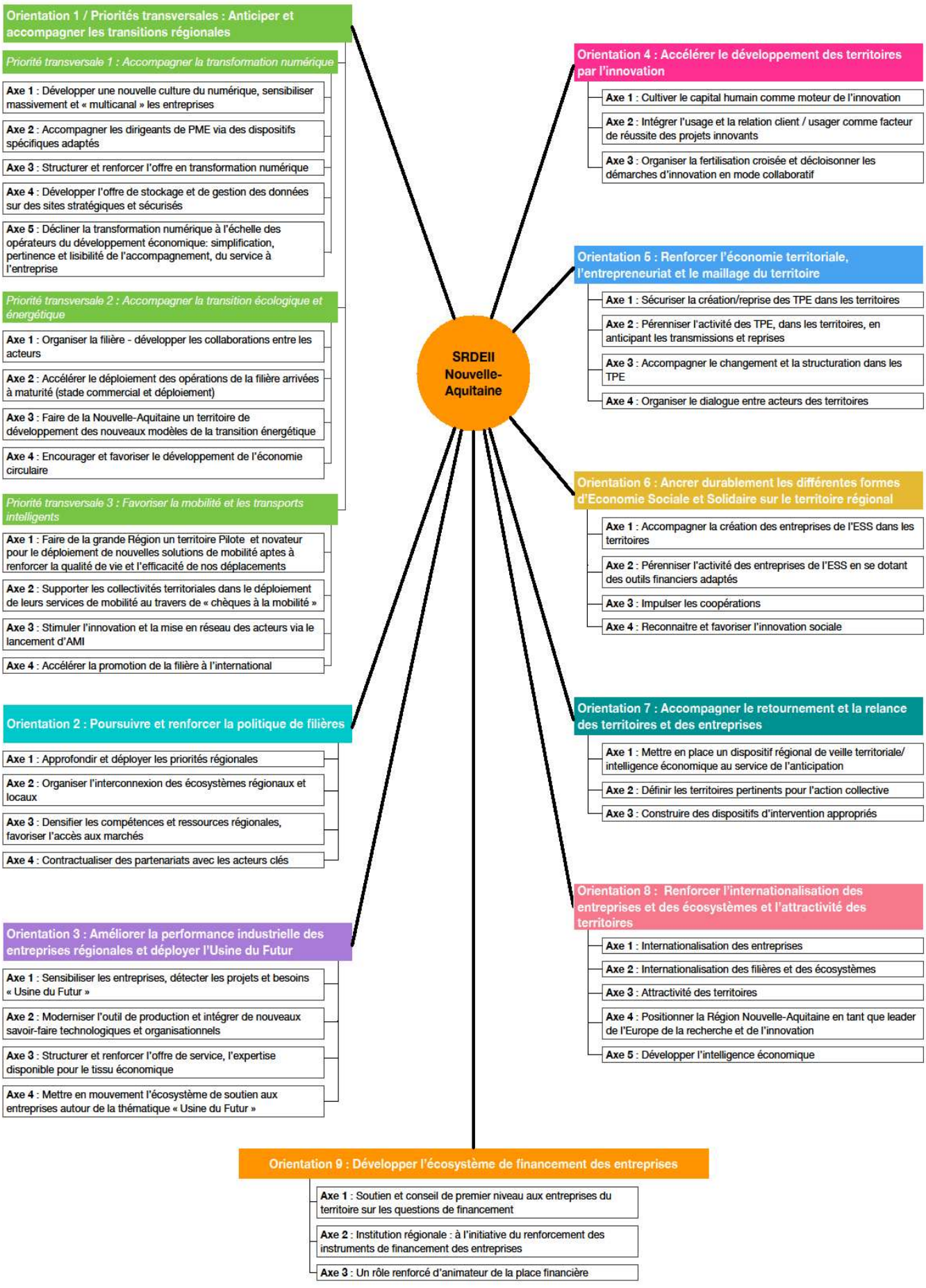
SRDEII Nouvelle-Aquitaine
Orientation 1 / Priorités transversales : Anticiper et accompagner les transitions régionales
Priorité transversale 1 : Accompagner la transformation numérique
Axe 1 : Développer une nouvelle culture du numérique, sensibiliser massivement et « multicanal » les entreprises
Axe 2 : Accompagner les dirigeants de PME via des dispositifs spécifiques adaptés
Axe 3 : Structurer et renforcer l'offre en transformation numérique
Axe 4 : Développer l'offre de stockage et de gestion des données sur des sites stratégiques et sécurisés
Axe 5 : Décliner la transformation numérique à l'échelle des opérateurs du développement économique: simplification, pertinence et lisibilité de l'accompagnement, du service à l'entreprise
Priorité transversale 2 : Accompagner la transition écologique et énergétique
Axe 1 : Organiser la filière - développer les collaborations entre les acteurs
Axe 2 : Accélérer le déploiement des opérations de la filière arrivées à maturité (stade commercial et déploiement)
Axe 3 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de développement des nouveaux modèles de la transition énergétique
Axe 4 : Encourager et favoriser le développement de l'économie circulaire
Priorité transversale 3 : Favoriser la mobilité et les transports intelligents
Axe 1 : Faire de la grande Région un territoire Pilote et novateur pour le déploiement de nouvelles solutions de mobilité aptes à renforcer la qualité de vie et l'efficacité de nos déplacements
Axe 2 : Supporter les collectivités territoriales dans le déploiement de leurs services de mobilité au travers de « chèques à la mobilité »
Axe 3 : Stimuler l'innovation et la mise en réseau des acteurs via le lancement d'AMI
Axe 4 : Accélérer la promotion de la filière à l'international
Orientation 2 : Poursuivre et renforcer la politique de filières
Axe 1 : Approfondir et déployer les priorités régionales
Axe 2 : Organiser l'interconnexion des écosystèmes régionaux et locaux
Axe 3 : Densifier les compétences et ressources régionales, favoriser l'accès aux marchés
Axe 4 : Contractualiser des partenariats avec les acteurs clés
Orientation 3 : Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'Usine du Futur
Axe 1 : Sensibiliser les entreprises, détecter les projets et besoins « Usine du Futur »
Axe 2 : Moderniser l'outil de production et intégrer de nouveaux savoir-faire technologiques et organisationnels
Axe 3 : Structurer et renforcer l'offre de service, l'expertise disponible pour le tissu économique
Axe 4 : Mettre en mouvement l'écosystème de soutien aux entreprises autour de la thématique « Usine du Futur »
Orientation 4 : Accélérer le développement des territoires par l'innovation
Axe 1 : Cultiver le capital humain comme moteur de l'innovation
Axe 2 : Intégrer l'usage et la relation client / usager comme facteur de réussite des projets innovants
Axe 3 : Organiser la fertilisation croisée et décloisonner les démarches d'innovation en mode collaboratif
Orientation 5 : Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire
Axe 1 : Sécuriser la création/reprise des TPE dans les territoires
Axe 2 : Pérenniser l'activité des TPE, dans les territoires, en anticipant les transmissions et reprises
Axe 3 : Accompagner le changement et la structuration dans les TPE
Axe 4 : Organiser le dialogue entre acteurs des territoires
Orientation 6 : Ancrer durablement les différentes formes d'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire régional
Axe 1 : Accompagner la création des entreprises de l'ESS dans les territoires
Axe 2 : Pérenniser l'activité des entreprises de l'ESS en se dotant des outils financiers adaptés
Axe 3 : Impulser les coopérations
Axe 4 : Reconnaitre et favoriser l'innovation sociale
Orientation 7 : Accompagner le retournement et la relance des territoires et des entreprises
Axe 1 : Mettre en place un dispositif régional de veille territoriale/ intelligence économique au service de l'anticipation
Axe 2 : Définir les territoires pertinents pour l'action collective
Axe 3 : Construire des dispositifs d'intervention appropriés
Orientation 8 : Renforcer l'internationalisation des entreprises et des écosystèmes et l'attractivité des territoires
Axe 1 : Internationalisation des entreprises
Axe 2 : Internationalisation des filières et des écosystèmes
Axe 3 : Attractivité des territoires
Axe 4 : Positionner la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que leader de l'Europe de la recherche et de l'innovation
Axe 5 : Développer l'intelligence économique
Orientation 9 : Développer l'écosystème de financement des entreprises
Axe 1 : Soutien et conseil de premier niveau aux entreprises du territoire sur les questions de financement
Axe 2 : Institution régionale : à l'initiative du renforcement des instruments de financement des entreprises
Axe 3 : Un rôle renforcé d'animateur de la place financière
Coordonner les actions régionales pour une efficacité, une efficience et une équité renforcées

2. Evolution du contexte : de sa construction à sa mise en œuvre

Tout d'abord, la construction du SRDEII a été le fruit d'un travail collaboratif entre les anciennes régions la composant (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes), intégrant leurs spécificités et problématiques propres.

D'autres feuilles de route et schémas sont venus renforcer, accentuer les orientations du SRDEII :

- **La feuille de route Néo Terra** sur les transitions votée en 2019.
- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** voté en 2019 définissant les impératifs environnementaux et climatiques et visant à enrayer les déséquilibres territoriaux ;
- Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** voté en 2019 conférant aux régions des missions de définition, d'animation et de pilotage des politiques locales de prévention et de gestion des déchets ;
- **Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)** voté en 2018 ;
- Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour la Nouvelle-Aquitaine (SRESRI)**, voté en 2018, structurant l'action régionale en matière de soutien aux structures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **Les différentes feuilles de route filière**.

Ce schéma a connu un contexte de mise en œuvre marqué par plusieurs crises et réformes (Gilets jaunes, Covid, crises aviaires et catastrophes naturelles). La Région a dû adapter son intervention afin de soutenir de façon renforcée l'économie du territoire par l'adoption des plans d'urgence en avril et octobre 2020 et des plans de Rebond acte 1, à court terme en juillet 2020 et acte 2, à long terme, en octobre 2020.

3. Mise en œuvre de la gouvernance, du pilotage et de l'évaluation

3.1. Conventionnements et partenariats

3.1.1. Etat du conventionnement SRDEII Région/ EPCI

L'article L 4251-18 prévoit que la mise en œuvre du SRDEII a fait l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents.

Les collectivités souhaitant attribuer des aides au titre du L 1511-2 présentent une demande d'autorisation à la Région. La Région examine la demande et peut la modifier pour faire respecter les dispositions du SRDEII, y compris la conformité aux régimes d'aides.

Dans le cadre des articles L-2, L1511-3 et L1511-7 du CGCT, la Région a conventionné avec 122 EPCI (sur 153) du territoire au 27 septembre 2021.

Suite à la crise Covid 19, c'est plus de 128 conventions et avenants qui ont été signés entre le 29 mai 2020 et le 16 août 2021 dont 48 conventions pour permettre aux EPCI qui n'avaient pas conventionné avec la Région dans le cadre du SRDEII de pouvoir intervenir en déployant des aides d'urgence.

Ce conventionnement SRDEII a permis de créer un vrai dialogue avec les EPCI. Pendant la crise Covid, le fait d'avoir entamé ce dialogue a permis de disposer en temps réel des contacts nécessaires avec les services développement économique afin de les informer régulièrement des aides déployées par la Région, de l'actualité juridique dont celle relative aux multiples modifications du décret sur le fonds de solidarité nationale et de l'aide aux coûts fixes.

3.1.2. Etat du conventionnement Région/Partenaires économiques

Dans le cadre du déploiement des politiques filières, la Région a renforcé sa démarche de contractualisation avec les pôles de compétitivité, clusters et fédérations professionnelles, grands groupes et groupements d'entreprises afin d'optimiser l'impact des financements via une meilleure efficience des fonds distribués et d'offrir à chaque territoire l'opportunité de décliner à son échelle sa propre politique filière dans le respect des intérêts stratégiques régionaux.

Dans le prolongement de l'adoption du SRDEII, un certain nombre de programmes d'actions au bénéfice des entreprises régionales a été mis en œuvre par le réseau néo-aquitain des Chambres de Commerce d'Industrie, en partenariat et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Une convention cadre de partenariat relative à l'internationalisation des entreprises et des filières régionales sur la période 2017-2021, révisée par la convention cadre de partenariat Team France Export 2019-2021 ;
- Des actions collectives déployées dans le cadre du programme régional « Usine du Futur » sur les thématiques « organisation industrielle et management », « robotisation, automatisation », « fabrication additive » et « optimisation des données de production » ;
- des programmes d'accompagnement à l'identification des priorités stratégiques des entreprises à potentiel de développement et à la mise en œuvre des plans d'actions correspondants (« Croissance Premium », « Croissance TPE ») ;
- des programmes d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises (dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ») ainsi que des programmes d'accompagnement à la transmission, au bénéfice des TPE régionales ;
- de programmes d'accompagnement thématiques dans les champs de la transition numérique ou encore de la transition énergétique et environnementale (prévention des déchets, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, efficacité énergétique, ...) ;
- d'actions collectives au bénéfice d'entreprises disposant de savoir-faire d'excellence (programme « Entreprises du Patrimoine Vivant ») ;
- et des réponses concrètes destinées à favoriser le rebond de l'économie régionale telles que traduites dans le Plan de Rebond NA, actes 1 et 2.

3.2. Système de pilotage et d'évaluation

3.2.1. Cadre légal : Obligations de reporting des aides octroyées aux entreprises (L1511-1 CGCT) :

Au titre de l'article L1511-1 du CGCT, le Conseil Régional établit un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, par les collectivités territoriales et leurs groupements. A cette fin, ces collectivités et groupements transmettent, avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides et régimes d'aides mis en œuvre dans leur

ressort au titre de l'année civile précédente. Ce rapport est communiqué au représentant de l'Etat dans la région.

Les conventions SRDEII signées avec les EPCI prévoient l'obligation, pour ceux-ci, de remonter, à la Région, les aides qu'ils ont versé chaque année à des entreprises afin que la France se conforme aux obligations européennes en matière d'aides d'Etat conformément à l'article L1511-1 du CGCT (toute aide octroyée à une entreprise au sens du droit européen qui répond à 4 conditions (transfert de ressources publiques, sélectif, procurant un avantage, créant ou susceptible de créer des distorsions de concurrence et affectant les échanges entre Etats membres). Est une entreprise au sens du droit européen : toute entité, quelle que soit sa forme juridique et son mode de financement, qui offre des biens et des services sur le marché).

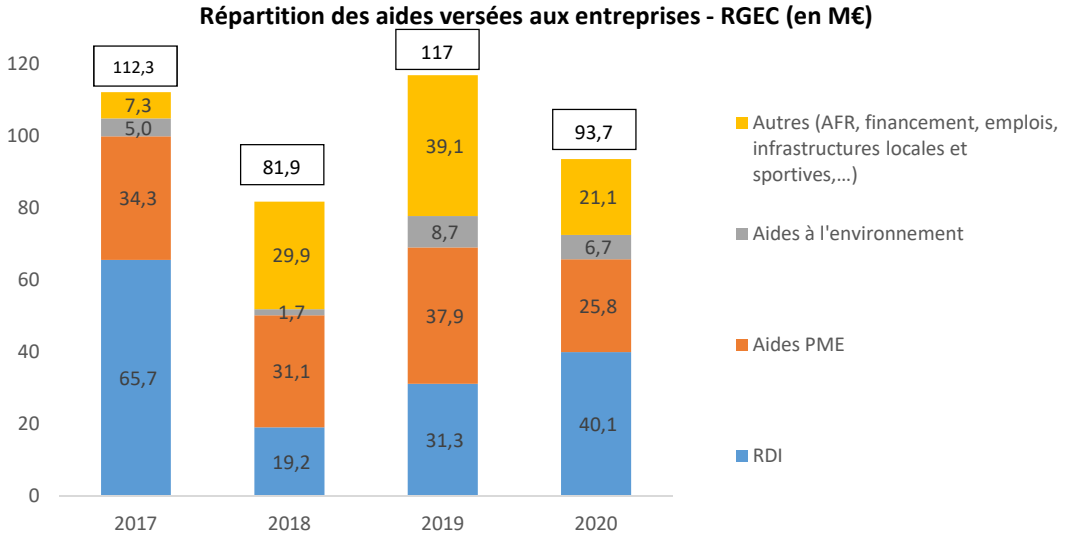

Cet exercice entraîne la transmission de plusieurs rapports sur les aides versées : rapport annuel du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC), rapport annuel du règlement d'exemption agricole et forestier (REAF), rapport tous les 2 ans sur : de minimis et services d'intérêt économique général (SIEG).

Le règlement général d'exemption est la base de nombreux régimes d'aides approuvés par la Commission européenne. Il a ainsi donné lieu au régime RDI SA 58995, au régime PME SA 59106, au régime environnement SA 59108, au régime AFR SA 58979, au régime infrastructures locales SA 58980, au régime formation SA 58981, au régime infrastructures sportives et récréatives SA 58993, …

Ainsi, entre 2017 et 2020, ce sont **402 618 914 € d'aides** (dont **17 947 542 € des EPCI**) versées à des entreprises sur base de ce règlement, dont **38,92 % d'aides à la RDI** (**Recherche Développement Innovation - 156 707 992 €**), **32,11 % d'aides PME** (hors RDI soit **129 280 480 €**) et **5,55 % d'aides à l'environnement** (**22 345 593 €** dont 39,5 % des aides versées pour l'efficacité énergétique et 43,5 % pour les énergies renouvelables).

De 2017 à 2020, la répartition d'attribution des aides aux entreprises est de **96.27 %** pour la Région Nouvelle-Aquitaine et de **3,73 %** pour les EPCI.

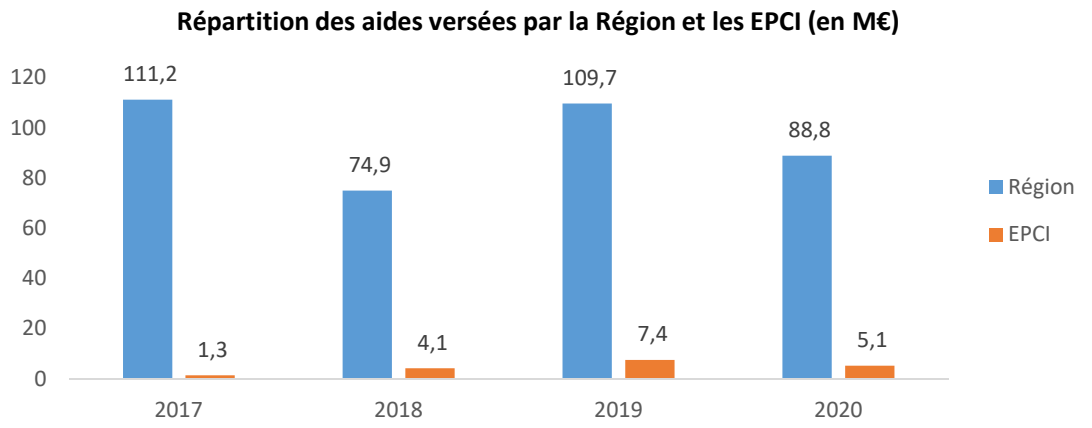

3.2.1. Agriculture

Entre 2017 et 2020, ce sont **91 478 023 € d'aides** versées aux entreprises agricoles pour un total de **16 414 bénéficiaires** et **12 047 bénéficiaires finaux**. La répartition par année est décrite dans le graphique ci-après.

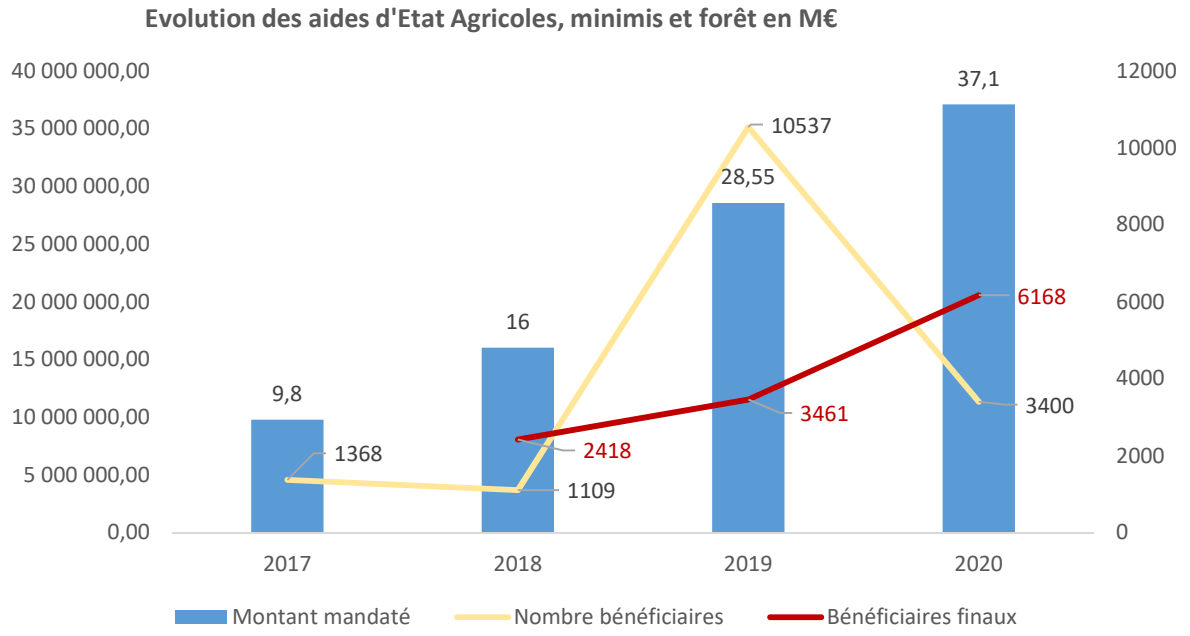

Les différentiels de montant d'une année sur l'autre s'expliquent par l'intégration au fil des années :

- des aides des départements qui ne font pas remonter directement leurs données au Ministère de l'Agriculture,
- des aides émargeant sur des régimes d'aides d'Etat agricoles sur des fonds régionaux en contrepartie LEADER,
- des aides sur fonds FEDER.

3.2.2. Obligation de transparence

L'obligation de transparence imposée par le droit européen depuis le 1er juillet 2016 conduit les financeurs publics à publier toute aide supérieur à 500 000 €/projet (tous financeurs publics confondus) dans le cadre des régimes d'aide découlant du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014, 100 000 € pour les aides Covid découlant de l'encadrement temporaire de la

Commission européenne, 60 000 € pour les aides découlant du règlement d'exemption agricole et forestier n°702/2014 et 30 000 € pour les aides découlant du règlement d'exemption pêche et aquaculture n° 1388/2013. Ces aides doivent être encodées dans le logiciel TAM (Transparency award module) de la Commission européenne, dans les 6 mois suivant l'octroi de l'aide (dans l'année suivant l'octroi pour les aides découlant de l'encadrement temporaire Covid).

A ce jour, en Nouvelle-Aquitaine, c'est près de **246 aides** qui ont fait l'objet d'une publication. Les données publiées concernent le nom du bénéficiaire, son numéro de SIRET, la taille de l'entreprise, son code NACE, le montant de l'aide octroyée, le régime d'aide sur base duquel le financeur s'est basé, le type d'aide (subvention, prêt, avance remboursable, garantie, …), l'objectif de l'aide (RDI, start up, efficacité énergétique, …), la date d'octroi et la date de la publication.

3.2.3. Pilotage et évaluation de politique

Afin de répondre aux engagements de pilotage et d'évaluation inscrits au SRDEII, une revue de pilotage annuelle a été élaborée par orientation composée des indicateurs clés de chaque orientation, assortie de commentaires de l'année, de perspectives et de point d'arbitrage.

Des évaluations ont également été réalisées de différents programmes, dispositifs et feuilles de route comme : le programme Usine du Futur, l'accompagnement aux porteurs de projets à la création et à la reprise d'entreprise, le point info accueil énergie logement, le programme Re-source, la politique des tiers-lieux, la feuille de route santé.

Outre cette revue de pilotage, les éléments clés relatifs aux SRDEII sont intégrés au rapport d'activité annuel de la région.

II - CHIFFRES CLES MACRO DE LA MISE EN OEUVRE DU SRDEII

1. Grandes masses budgétaire par orientation

1.1. Fonds Région

Afin de mettre en œuvre le SRDEII, la Région a mobilisé de 2017 à 2020 un montant de **1,8 Milliards d'€.**

- **Hors mise en évidence de l'Orientation 4 « Innovation** », les dépenses liées à l'innovation étant imbriquées dans les autres orientations, la répartition des dépenses par orientation est la suivante :

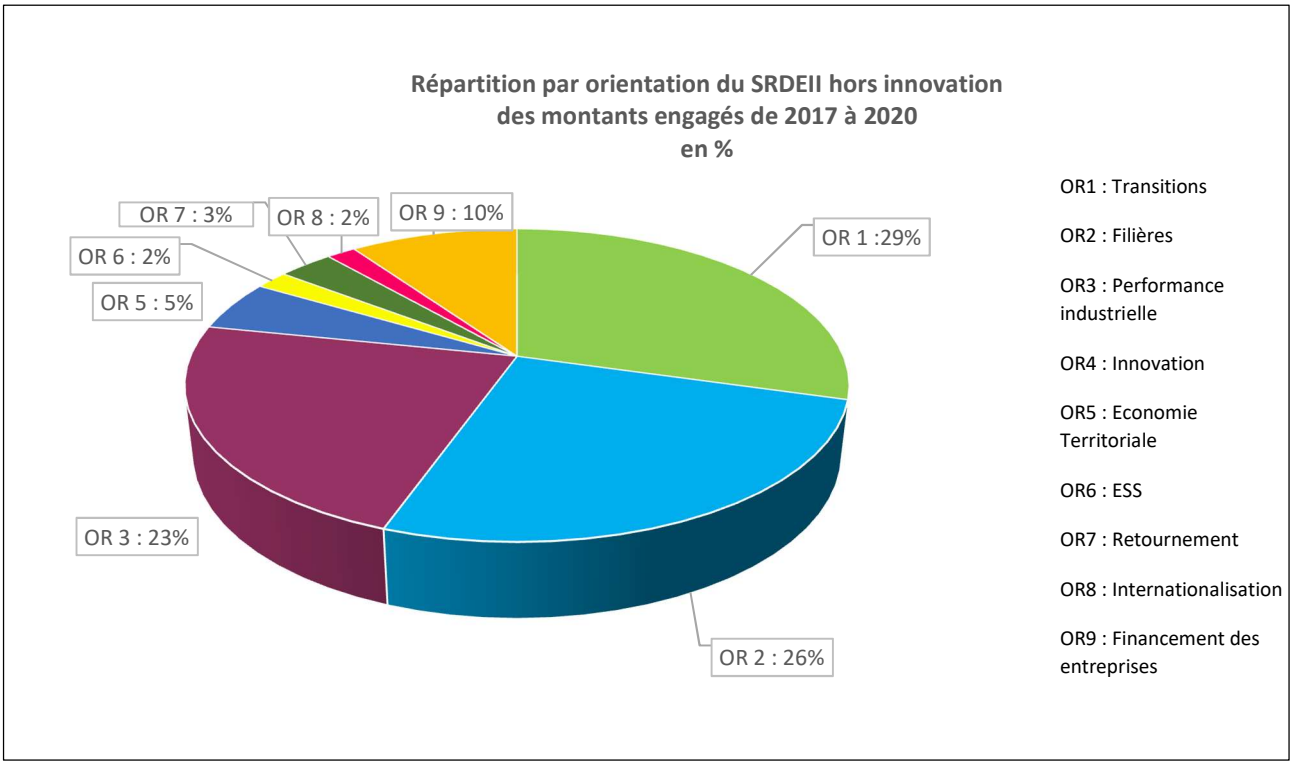

Il convient également de noter le détail des orientations 1 et 2, chacune ayant des priorités régionales spécifiques.

Zoom sur la répartition des priorités de l'Orientation 1 (483,59 M€) de 2017 à 2020

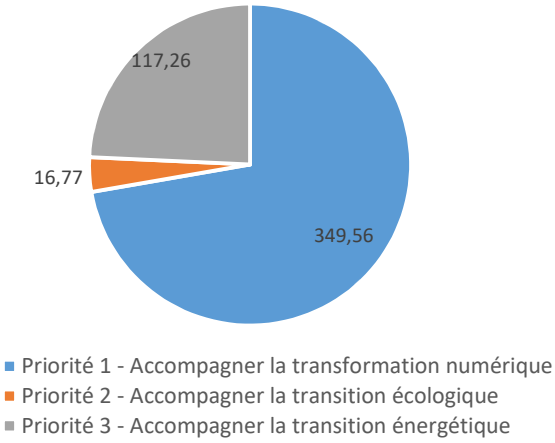

Zoom sur la répartition des filières relevant de l'Orientation 2 (428,64 M €) de 2017 à 2020

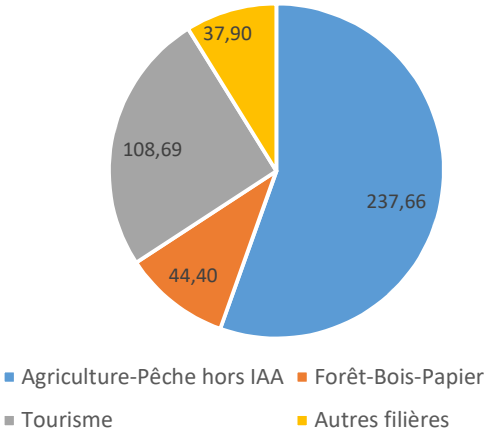

Orientation 4 « Innovation », les dépenses d'innovation s'élèvent à 516 M€ sur la période 2017/2020

5 postes représentent 87 % des dépenses d'innovation : 451,3 M€

- projet R&D et innovant dont Vitirev (13,2 M€) : 190,8 M€ (37 %)
- structure transfert techno et diffusion science, plateforme : 98,3 M€ (19 %)
- fonds capital et prêt dédiés innovation : 76,7 M€ (15 %)
- action collective/animation : 46,9 M€ (9 %)
- start up : 38,6 M€ (7 %)

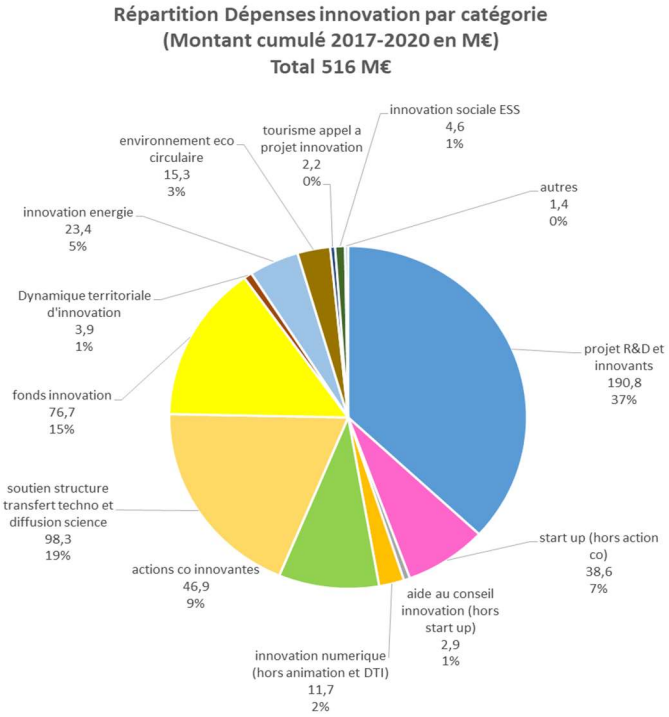

1.2. Fonds Européens :

En plus des fonds Région, la Région a mobilisé de 2017 à 2020 un montant de **1,3 Milliards d'€ de fonds européens (Feder/FSE : 542 M€/ Feader : 767 M€/ Feamp : 23.7M€)**

2. Nombre d'entreprises soutenues financièrement

Depuis 2017, 46 212 entreprises ont été soutenues financièrement (35 065 entreprises agricoles dont 9 940 au titre des crises agricoles, 9 341 entreprises et 1 806 associations à but économique -ESS, tourisme, exploitants forêt bois…)

Le soutien apporté aux entreprises industrielles, aux start up, à l'ESS, aux entreprises agricoles et au TPE a permis de générer **22 119 emplois** (prévisionnel déclaratif) et celui apporté aux entreprises en retournement de maintenir 6 072 emplois (prévisionnel déclaratif) et à la reprise et au développement des TPE 6 016 emplois (prévisionnel déclaratif).

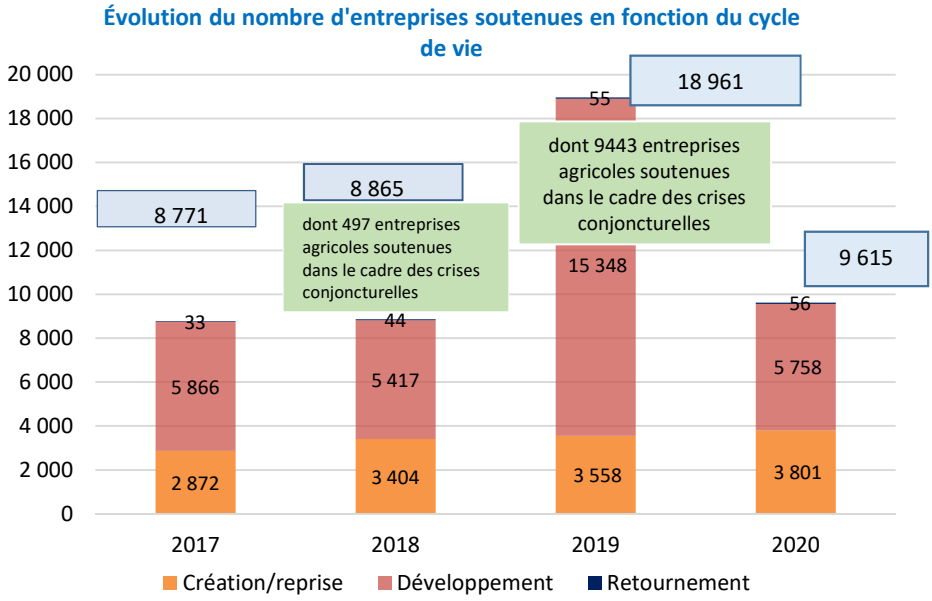

Le bilan est structuré selon les orientations et axes du SRDEII sur la base des éléments recueillis dans les revues de pilotages de 2017 à 2020, des évaluations, de l'exécution budgétaire et du bilan Néo Terra.

III - BILAN DU SRDEII PAR ORIENTATION

ORIENTATION 1 - PRIORITÉS TRANSVERSALES ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS RÉGIONALES NUMÉRIQUES, ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES, ET DE MOBILITÉ

Le monde change à grande vitesse, demandant une adaptation permanente des entreprises pour « rester dans la course ». Des tendances de fond viennent, en effet, bouleverser les pratiques de management dans les entreprises, les relations clients-fournisseurs sur les marchés de grande consommation comme sur les marchés professionnels et les équilibres à l'intérieur des filières historiques.

Parmi les mutations les plus marquantes pour les économies européennes, la Nouvelle-Aquitaine a souhaité proposer une réponse adaptée dans le cadre du SRDEII sur plusieurs défis en résonnance particulière avec le territoire :

- La transformation numérique des entreprises ;
- L'introduction de nouvelles formes de mobilité et le développement des transports intelligents ;
- La mise en œuvre effective de la transition écologique et énergétique.

Cette première orientation reprend trois priorités en les replaçant dans leur contexte et mettant en avant les axes d'actions prioritaires :

- Priorité transversale 1 : Accompagner la transformation numérique,
- Priorité transversale 2 : Encourager la transition écologique et énergétique,
- Priorité transversale 3 : Favoriser la mobilité et les transports intelligents.

Priorité transversale 1 : Accompagner la transformation numérique

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les entreprises régionales dans leur transition numérique en agissant sur la diffusion de la culture du numérique et sur l'accompagnement à la transformation numérique.

Rappel des enjeux

Les enjeux du SRDEII sont :

- **Adoption de nouveaux modèles d'affaires** et d'organisation, de nouveaux modes de conception, de production et de commercialisation, de nouvelles formes de travail et de management ;
- **Développement d'une nouvelle culture** du numérique :
  - dans les entreprises, notamment les TPE/PME potentiellement plus fragiles ;
  - dans l'ensemble des secteurs, tous impactés ;
- **Vision stratégique globale des entreprises** quant à **l'impact du digital** sur toutes leurs fonctions, au-delà des seuls outils ;
- **Structuration de l'offre du secteur numérique** et amélioration de sa connaissance ;
- **Aménagement numérique du territoire** : réseaux THD, tiers lieux ;
- **Exploitation sécurisée des données** (Big Data, Open Data…) dans le respect des droits des consommateurs et citoyens ;
- **Anticipation de la révolution numérique sur l'emploi et évolution des compétences** des chefs d'entreprises, des salariés, des acteurs ;
- **Développement du secteur en région via la transformation numérique du secteur public.**

Les chiffres clés de la filière Numérique en 2020

Au niveau national

- 15ème position au niveau mondial au classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (score Desi 2019 : progression de 2 places)
- 925 000 emplois dans 191 000 structures
- 67 % des communes ont accès au haut débit fixe, 35 % ont un accès mobile en moyenne sur le territoire
- 2 500 tiers-lieux recensés

Au niveau régional

- 60 000 emplois dans 21 000 structures soit 5,4 % du total national (5ème région de France) et 2,1 % du total national des emplois du secteur (8ème place)
- Dans les communes rurales, 60 % d'entre elles ont accès au haut débit fixe, 29 % un accès mobile contre respectivement 72 % et 35 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants
- 285 tiers-lieux ouverts

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- La Feuille de route de soutien à l'économie numérique 2018-2021 qui fixe 4 ambitions majeures (écosystème attractif, transformation des entreprises, compétences, aménagement numérique du territoire) ;
- Les Plans Nouvelle-Aquitaine rebond actes 1 et 2 qui visent à assurer la survie des entreprises et des emplois, la formation des jeunes et le développement des filières grâce notamment au commerce en ligne ;

- La Feuille de route Cybersécurité qui vise à soutenir la filière des entreprises cyber avec notamment la création d'un CyberCampus, à accentuer la résistance et la résilience des organisations face aux cybermenaces ainsi qu'à sensibiliser les publics face au cyber-risque ;
- La Feuille de route régionale pour numérique responsable qui vise à la construction d'une filière robuste et ambitieuse en Nouvelle-Aquitaine et à doter les ressources des acteurs régionaux, de dispositifs et compétences nécessaires pour entreprendre ce tournant vers un Numérique Responsable ;
- La Stratégie régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle qui vise à consolider la filière, accompagner la transformation des acteurs de la formation, fédérer et coordonner l'écosystème régional ;
- Partenariat avec l'Institut du Numérique Responsable (INR).

La Covid-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- 45 prototypes par an ;
- Impulser une dynamique relevant l'enjeu régional de transformation numérique des acteurs économiques ;
- Réaliser 50 diagnostics maturité numérique par an ;
- Déployer le dispositif Chèque de transformation numérique ;
- 1,7 millions de prises Ffth et commercialisation de 700 000 prises via la SPL NA THD ;
- 300 tiers lieux en activité en 2020 dont 50 % avec le soutien de la Région (soutien de 30 à 40 tiers lieux par an) ;
- 5 projets de télémédecine par an (cf à l'Orientation 2 – Filière santé).

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur du numérique **a mobilisé 354,73 M€**, répartis comme suit :

- **349,558 M€ de fonds Région**

  - 11 % en transformation numérique ;
  - 89 % en aménagement du territoire. Les actions visant à développer le Très Haut Débit ainsi que les Tiers-Lieux ont mobilisé un budget de 235,623 M€.

- **5,178 M€ de fonds européens**
  Un axe du PO FEDER-FSE 2014-2020 aquitain était spécifiquement consacré aux enjeux numériques. Des objectifs spécifiques étaient également présents dans les PO Limousin et Poitou-Charentes.

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : DEVELOPPER UNE NOUVELLE CULTURE DU NUMERIQUE, SENSIBILISER MASSIVEMENT ET EN « MULTICANAL » LES ENTREPRISES

L'ensemble des secteurs accélèrent leur transformation numérique.

Afin de sensibiliser les entreprises et mieux identifier leurs besoins, des diagnostics numériques ont été mis en place, depuis 2018, pour évaluer la maturité des entreprises sur le sujet et leur permettre de bénéficier d'une feuille de route facilitant leurs investissements futurs.

- **104 Diagnostics PME** ◎
- **273 Diagnostics TPE** ◎
  - 221 diags Parcours TPE
  - 52 diags Parcours e-commerce
- **2 027 participants aux forums Ma Transfonum**

◎ *Objectif atteint*

La réalisation des diagnostics maturité digitale (démarrés en 2018) a rencontré une césure en 2020 avec la suspension de l'action dans un contexte de confinement en mars.

Néanmoins, le Plan de relance du juillet 2020 a réactivé les programmes d'accompagnement :

- Lancement du programme diagnostic maturité numérique des PME non-industrielles ;
- Lancement du programme Usine du Futur comprenant un volet transformation numérique avec 120 entreprises sélectionnées en 2020 ;
- Lancement opérationnel du programme Transfonum TPE avec les consulaires avec 221 diagnostics en 2020.

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS DE PME VIA DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES ADAPTES

Dans le sillage des actions de sensibilisation, les dirigeants ont besoin d'être accompagnés dans leurs projets de transformation numérique.

Pour répondre à ces attentes, des parcours d'accompagnement adaptés à chaque problématique d'entreprise ont été initiés par la Région en proposant :

- une offre globale : formation + conseil + appui à la mise en œuvre ;
- en organisant la « médiation » avec les acteurs de l'offre en créant une plateforme numérique de mise en relation.

- **584 chèques de transformation numérique** ◎
  512 aides Région 72 aides Europe
- **135 financements de projets avec une dimension transformation numérique** (Région)
  23 aides au conseil 90 aides à l'innovation 22 aides à l'investissement
- Plateforme #matransfonum
  - Mise en relation clients-experts :
    445 experts référencés 843 cas clients recensés par les experts
  - Accompagnement individuel :
    146 projets d'entreprise déposés **135 entreprises accompagnées** (ADI, CCI, CRMA,…)

◎ *Objectif atteint*

Les aides à la transformation numérique ont connu une croissance exponentielle en volume de dossiers de + 215 % entre 2019 et 2020 qui s'explique par une mesure du plan de relance créant un dispositif flash de chèques numériques à destination des exploitations agricoles et viticoles (277 aides). Dans le plan d'urgence, une vaste politique de soutien aux Marketplace territoriales et thématiques a été engagée.

AXE 3 : SOUTIEN A LA FILIERE NUMERIQUE

L'existence en région d'une offre pertinente d'appui à la transformation numérique stimule les projets dans les entreprises. L'offre étant foisonnante, il convient de cartographier plus précisément les compétences, afin de permettre des mises en relation plus efficaces. Développer des domaines de spécialités en Nouvelle-Aquitaine (logiciels libres, jeux vidéo), c'est aussi asseoir une notoriété qui facilitera l'arrivée de nouveaux talents.

Actions mises en place par la Région depuis 2017 :

Prototypes numériques

La réalisation d'un **prototype** est l'une des phases essentielles de conception d'un produit ou d'un service numérique. L'objectif est de confirmer la faisabilité et de tester rapidement de façon partielle mais réaliste une innovation.

160 projets financés en 4 ans

Soutien au prototypage numérique de start-up et PME, centré sur l'innovation technologique (et moins sur l'usage) et sur l'impact environnemental ou sociétal (appel à projet permanent). On peut souligner une forte concentration des aides sur la Métropole de Bordeaux, ce qui est cohérent au regard de la forte concentration des entreprises sur ce territoire.

AAP thématiques

La Région Nouvelle-Aquitaine a insufflé des **appels à projets** pour soutenir le **tourisme innovant,** développer des **solutions numériques innovantes pour l'organisation d'évènements culturels** et dernièrement en 2019, un nouvel AAP pour soutenir l'activité des **acteurs sportifs** notamment par le maintien des activités, manifestations et compétitions sportives.

L'AMI Event Tech est devenu l'AAP Tourisme, Culture et Numérique avec un objectif de relance pour renforcer l'attractivité touristique de proximité.

94 projets candidats **60 projets financés**

Jeux Vidéos

La part des **jeux vidéos** dans le budget numérique est conséquente notamment par le poids de Magelis (Pôle de la filière Image à Angoulême). De nombreux évènements ont été soutenus.

Les créations de jeu soutenues permettent de soutenir la place du territoire dans le domaine.

8 structures accompagnées
8 évènements soutenus ⟹ **4 718 participants**
24 studios accompagnés

Animation de la filière numérique

La Région apporte son soutien à trois clusters numériques (Digital Aquitaine, SPN, Aliptic) + French Tech Bordeaux + NAOS (logiciels libres). L'action des clusters, dans un paysage régional très hétérogène de la filière, est centrée sur l'animation et l'évènementiel.

Programmes structurants

- Cyber Range à Niort, Lancement des 1ers audits PSSI avec un dispositif d'accompagnement cyber de 57 entreprises de plus de 100 salariés ;
- Lancement d'un EDLAB au bénéfice de la filière Edtech et des lieux d'apprentissages (lycées, OF, Universités, entreprises) ;
- Partenariat avec l'Institut du Numérique Responsable (INR).

AXE 4 : DEVELOPPER L'OFFRE DE STOCKAGE ET DE GESTION DES DONNEES SUR DES SITES STRATEGIQUES ET SECURISES

Sujet connexe à l'appui direct aux entreprises sur le volet de la transformation numérique, les débats du SRDEII ont mis en exergue l'importance des infrastructures de stockage et gestion des données. Il faut convenir d'une manière concertée avec les territoires de zones spécifiques d'accueil pour ces activités.

La présence d'infrastructures locales est l'un des ingrédients de la performance des entreprises régionales et quelques dossiers « mobiles » au plan national pourraient s'implanter en Nouvelle-Aquitaine.

La Région a pour objectif de dynamiser l'offre de gestion des données et rendre attractive la région pour les opérateurs, producteurs et usagers des données au service de la compétitivité des entreprises.

L'arrivée du câble transatlantique Amitié permet au territoire d'accroître son attractivité pour des exploitants de Datacenter et les opérateurs de services télécom.

Cette question de l'hébergement mutualisé des données nécessite une connectivité du territoire au plus près des sites à raccorder.

AXE 5 : DEVELOPPER LE NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE NEO-AQUITAIN

Très Haut Débit

Le déploiement du Très Haut Débit par les initiatives privées ne permet pas de couvrir le territoire de manière homogène et reste cantonné aux zones urbaines. Seules les collectivités territoriales peuvent garantir le maillage territorial de la fibre jusque dans les zones non desservies, grâce aux réseaux d'initiative publique (RIP).

La création de la SPL « Nouvelle-Aquitaine THD », modèle original de commercialisation en Nouvelle-Aquitaine 100 % public, regroupant 7 syndicats départementaux, permet de garantir une optimisation des frais d'exploitation par la mutualisation et une taille critique de commercialisation pour peser dans les négociations avec les opérateurs fournisseurs de services.

L'enjeu pour la Région Nouvelle-Aquitaine est d'accroître la taille du marché et d'apporter des services très haut débit au-delà des zones considérées comme non rentables par les opérateurs privés. Une attention particulière est portée au raccordement des entreprises au THD.

Les résultats à fin 2020 sont :

11 opérations soutenues

1 674 700 prises financées

- Très fort soutien financier de la Région au déploiement de la Ftth via les SMO 280 M€ sur un investissement public de 1,5 mds€ pour dispenser près de 1,7 M de prises via un RIP ;
- Engagement financier initial respecté de la Région et nouvel engagement financier (compensation FEDER pour 2021/2022) pour 68 M€ ;
- Fin 2020 – Seules 564 000 prises livrées soit 33 % de l'objectif. Effet sur la population encore limitée. Forte accélération depuis le dernier trimestre 2020 ;
- Projet Réseau d'Infrastructure THD Nouvelle-Aquitaine (RINA) permet un saut qualitatif majeur dans l'organisation des infrastructures gage d'une plus grande résilience et souveraineté et plus efficiente en termes de moyens publics.

Tiers-Lieux

La Nouvelle-Aquitaine est la 1ère région par le nombre de tiers-lieux en zone rurale et périurbaine, faisant d'elle une région pionnière. Les résultats sont soutenus par l'action de la coopérative qui anime le réseau des tiers-lieux et agit pour leur professionnalisation (via des programmes d'accompagnement et de formation) et pour la consolidation de leur modèle économique…

La Région Nouvelle-Aquitaine mène depuis 2011 une politique de soutien au développement de tiers-lieux. Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) permet d'accompagner l'émergence de tiers-lieux : fondés sur l'ouverture, le partage et l'échange, ils favorisent la créativité et l'émergence de services innovants par l'intelligence collective. Ils contribuent ainsi à la transition numérique et à la modernisation de l'organisation du travail et répondent également à l'enjeu d'attractivité des territoires.

L'objectif de 300 tiers-lieux, financés à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine sera atteint en 2021.

2020 : 92 tiers-lieux financés

Objectif atteint

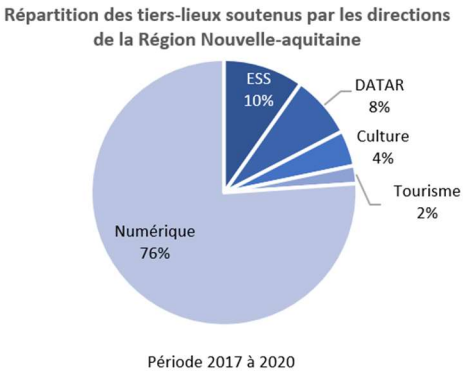

Période 2017 à 2020

❖ **Evaluation de 10 ans d'action régionale en faveur des tiers-lieux :**

En conclusion l'évaluation atteste que les tiers lieux sont bien générateurs d'activité économique sur les territoires, de lien social, d'expérimentations locales et de coopérations entre les acteurs et donc d'attractivité des territoires. Le taux de survie des tiers lieux est très élevé (90 %).

La principale valeur ajoutée du soutien régional réside dans sa capacité à faire **effet de levier** pour mobiliser d'autres financements. C'est en ce sens que le soutien de la Région a été déterminant pour une majorité de tiers-lieux interrogés pour démarrer le projet. Deux raisons principales expliquent cet effet ; tout d'abord le soutien de la Région est perçu comme une preuve de légitimité du projet par d'autres acteurs du territoire qui s'engagent à leur tour davantage, mais aussi, et de manière plus informelle, il semble que l'AMI Région envoie un signal fort d'engagement pour la transformation du rapport au travail, qui alimente le soutien à ce type d'initiatives locales.

L'accompagnement de la Région a permis à environ un tiers-lieu sur deux d'élaborer son projet, d'en accroître sa qualité, de le valoriser et de dialoguer avec les acteurs de son territoire. Dans une moindre mesure, cet accompagnement a aussi permis aux tiers-lieux d'avoir une meilleure connaissance des acteurs et du modèle des tiers-lieux.

Priorité transversale 2 - Transition Ecologique : Encourager et favoriser le développement de l'économie circulaire

Rappel des enjeux

L'**économie circulaire** est une nouvelle façon de produire et de consommer qui concerne tous les acteurs de la société (citoyens, collectivités locales, administrations, entreprises, associations…).
Elle vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

L'ensemble des acteurs du territoire Nouvelle-Aquitaine se sont donnés pour objectif de promouvoir les **7 piliers de l'économie circulaire** :

- l'écoconception pour minimiser les impacts environnementaux dès l'élaboration d'un produit ;
- l'écologie industrielle et territoriale, organisation qui optimise l'usage ressources (matière et énergie) ;
- l'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession ;
- l'approvisionnement durable qui concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources qui s'inscrit dans les stratégies et réglementations de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ;
- la consommation responsable qui conduit l'acheteur (privé ou public) à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service) ;
- l'allongement de la durée d'usage conduit le consommateur au recours à la réparation, au réemploi et à la réutilisation des produits/objets en question ;
- le recyclage qui vise à réutiliser les matières premières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens).

Au nouveau législatif, c'est la loi « AGEC » relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 qui a confirmé les priorités aussi bien nationales que régionales autour de cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Rappel des enjeux

Sur la base des réflexions menées en 2017, la Région a dégagé plusieurs enjeux forts en matière de gestion et de prévention de production des déchets **:**

- donner la priorité à la prévention des déchets, c'est-à-dire à leur réduction ;
- développer la valorisation matière des déchets ;
- améliorer la gestion des déchets du littoral (ambition « littoral zéro déchets ») ;
- améliorer la gestion des déchets dangereux ;

- préférer la valorisation énergétique à l'élimination ;
- diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010 ;
- améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales, notamment en ce qui concerne les déchets inertes du BTP et les véhicules.

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD), accompagné d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire, confère ainsi aux Régions des missions de définition, d'animation et de pilotage des politiques locales de prévention et de gestion des déchets. La Feuille de route Néo Terra complète ce Plan.

- **Le Schéma Régional Biomasse (SRB)** en cours d'élaboration et le volet énergie-climat du SRADDET intègrent les thématiques déchets et économie circulaire.

D'autres dispositifs complètent l'action de la Région en matière d'économie circulaire :

- Lancement d'une feuille de route Zéro plastique en cours d'élaboration ;
- Lancement des appels à projets pour développer la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des filières régionales liées au réemploi - réparation-réutilisation et à la valorisation des déchets du BTP et des biodéchets (TriBio) ;
- Lancement d'une stratégie pour développer l'économie de la fonctionnalité ;
- Création avec l'AREC de l'observatoire régional des Déchets (ORDEC).

Les chiffres clés de l'économie circulaire en 2020

Au niveau national

- **330 millions de tonnes de déchets** par an
- **65 millions de tonnes de déchets recyclés** par an
- **112 100 emplois** (privés et publics)
- **511 Kg/hab/an de déchets ménagers** et assimilés

Au niveau régional (données 2019)

- **22 millions de tonnes de déchets** par an
- **4,2 millions de tonnes de déchets recyclés** par an
- **Près de 13 000 emplois** (privés et publics)
- **671,48 kg/hab et par an de déchets ménagers** et assimilés produits en 2019
- **Environ 767 installations** de traitement et de valorisation des déchets
- Une évolution par rapport à 2010 du **tonnage de DNDNI annuel incinéré** sur les UIOM régionales sans valorisation énergétique de **– 71 % en 2019**
- **Un taux d'évolution du tonnage de DNDNI enfoui su les ISDND** régionales par rapport à 2010 de **– 4 % en 2019**
- **32 261 t de déchets d'emballages plastiques ménagers en sortie** des centres de tri régionaux
- **40 260 t de déchets plastiques traités** par les recycleurs régionaux

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires œuvrant sur le territoire se sont fixés des objectifs cibles ambitieux :

- Réduction des 15 % des déchets assimilés pour 2025 ;
- Détournement de 14 % des ordures ménagères résiduelles en 2025 et 18 % en 2031 (diminution quantité collectée car évitée ou prise en charge par le particulier) ;
- 80 structures à sensibiliser à la prévention/gestion des déchets (engagements FR Néo Terra).

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'économie circulaire, a mobilisé **16.77 M€.**

Les objectifs déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR TOUTES LES INITIATIVES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

La Région a soutenu de nombreuses actions en faveur de l'économie circulaire aussi bien via des réseaux régionaux que ses dispositifs d'appels à projets.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'une plateforme numérique **RECITA** dédiée au partage de connaissances et d'expériences en matière de gestion et de valorisation des déchets. Elle est ouverte à l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, collectivités, chercheurs, réseaux, société civile), avec les objectifs suivants :

- réunir les acteurs engagés pour le développement de l'économie circulaire dans les territoires ;
- valoriser les expériences et les atouts régionaux ;
- partager une culture commune de l'économie circulaire ;
- contribuer au développement de projets collaboratifs ;
- communiquer sur l'actualité, les initiatives, diffuser des espaces d'échanges, des outils, …

RECITA compte 1200 membres inscrits au 01/12/2020 :

- Diffusion à plus de 3 600 contacts via l'alerte hebdomadaire,
- 537 actualités publiées,
- 30 communautés créées,
- 2 000 visiteurs par mois en moyenne
- 81 initiatives référencées en NA. 3 rencontres Réseau locales,
- 2 journées techniques et une rencontre régionale annuelle.

Un dispositif en faveur de l'Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine

Un Appel à projet Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine (EIT NA) a été lancé en novembre 2018, afin de répondre concrètement à la pression exercée sur les ressources et changer les modes de production et de consommation entre professionnels. Cet AAP permet le déploiement sur une quinzaine de territoires volontaires, d'une démarche collective et durable aboutissant à la concrétisation de synergies de flux matières, d'énergie et d'eau, de partages d'équipements ou services, de création d'activités intermédiaires, de nouveaux procédés, de réduction de la production de déchets.

Un dispositif en faveur de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) Nouvelle-Aquitaine

Un centre de ressources pour l'EIT a également été créé en 2019 avec pour objectif de mettre en relation l'ensemble des démarches et de les accompagner techniquement.

AAP EIT => 52 structures soutenues depuis 2019
Centre de ressources => **37 projets accompagnés**

AAP « Tri à la source des bio-déchets »

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets. Le Paquet Economie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023. La Région Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec l'ADEME souhaitent accompagner les collectivités dans l'anticipation de cette nouvelle réglementation. L'appel à projet NA TRIBIO vise à soutenir des opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine. Il est composé des volets suivants :

- Volet Stratégie : définir une stratégie de généralisation de tri à la source des biodéchets ;
- Volet Proximité : mesurer, amplifier, pérenniser les opérations de gestion de proximité des biodéchets ;
- Volet Collecte : expérimenter, capitaliser, développer des collectes séparées des biodéchets des ménages.

Au 31/12/2020, **21 EPCI** avaient déposé un dossier dans le cadre de cet appel à projets conjoint ADEME/Région sur au moins un de ces trois volets.

AAP « Responsabilité sociétale des entreprises »

La Région accompagne les entreprises de Nouvelle-Aquitaine en faveur de cette transition et propose un **appel à projet « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE).** Il s'agit d'améliorer l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités productives et commerciales, et leurs relations avec les parties prenantes (salariés, consommateurs, habitants de proximité, sous-traitants, collectivités, institutions...) en référence aux Objectifs de Développement Durable (les 17 ODD adoptés par les Nations Unies en 2015) et à la démarche ISO 26000.

Bilan 2020 : **79 dossiers** déposés et lauréats.

AAP « Valorisation des déchets inertes des entreprises du bâtiment et des travaux publics »

Cet appel à projet a été lancé en 2020, mais il n'a pas fait l'objet de dépôts de dossiers en 2020 (dépôt date ultérieure).

Ressourceries / Recycleries

En 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine comptait 115 structures du réemploi/réparation/réutilisation avec **deux réseaux des ressourceries/recycleries** en ex-Aquitaine et ex-Limousin. En 2020 grâce au soutien de la Région et l'ADEME, **le nombre des structures du réemploi a augmenté d'une trentaine en 2019** (chiffres 2020 n'étant pas encore disponibles).

Par ailleurs un réseau régional du réemploi a été créé pour accompagner les acteurs du réemploi dans leurs projets de prévention, de réemploi, de réutilisation et de sensibilisation. Il s'agit du Réseau Nouvelle-Aquitaine des Initiatives Territoriale du Réemploi « Renaitre » qui fédère aujourd'hui 82 acteurs du réemploi solidaire, ressourceries et recycleries en Nouvelle-Aquitaine.

Afin de réduire les déchets et développer une économie circulaire, dont les activités du réemploi, de la réparation et la réutilisation sont un pilier fondamental, la Région a mis en place **un appel à projet « Réemploi, Réparation, Réutilisation »** en février 2020 (6 projets soutenus en 2020). Ce dernier répond à la priorité régionale donnée à cette thématique appelée « 3R » qui se reflète aussi bien dans le volet « Déchets » du SRADDET que dans la feuille de route régionale « Néo Terra ». Un de ses défis vise précisément l'augmentation et la modernisation des recycleries sur l'ensemble du territoire régional tout en veillant à un équilibre géographique.

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER LES DEMARCHES DE PREVENTION POUR LA REDUCTION DES DECHETS (DONT ECO-CONCEPTION) DANS LES ENTREPRISES

La prévention des déchets se trouve au cœur de la politique régionale qui soutient les initiatives visant le changement des pratiques et des comportements, indispensables à la réduction des déchets à la source.

Prévention de la production de déchets

Un Appel à projet « Réduisons nos déchets à la source en Nouvelle-Aquitaine » lancé en 2018, a été récompensé par le trophée national « Coup de cœur du jury » pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Cette période est un « temps fort » au niveau européen, national et régional de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

De 2018 à 2020, **151 structures** ont été soutenues dans leurs **projets de prévention des déchets** pour un montant de **813 135 €** autour de plusieurs objectifs : mieux consommer, mieux produire, prolonger de la durée de vie des produits et jeter moins.

Quelques exemples de soutien de la Région pour illustrer en Gironde (1) et en Charente (2) :

1. **La Fabrique du FRIGO ZERO GASPI** est un projet innovant, unique en Nouvelle-Aquitaine, qui consiste à mettre à disposition, sur la voie publique, des équipements en libre-service, 24 h sur 24, composés d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger, dans lesquels tout un chacun peut venir déposer et/ou prendre de la nourriture selon ses besoins, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments. L'armoire réfrigérée accueille les aliments frais et le garde-manger les aliments secs. Ces équipements sont mis gracieusement à la disposition de l'ensemble des acteurs d'un quartier par le CREPAQ : habitants, commerces alimentaires, commerces de bouche, associations caritatives, restauration commerciale, ainsi que restauration scolaire (pour les dons de surplus de repas), centres sociaux, ... Ainsi, à ce jour, 10 équipements Frigo Zéro Gaspi ont été installés par le CREPAQ sur le territoire de Bordeaux Métropole grâce au soutien de la Région.
2. **Le projet « Du ménage dans nos placards »** propose des animations en mode digital (ateliers dématérialisés) aux habitants des quartiers « sensibles » par l'intermédiaire des centres sociaux et épiceries sociales : les animations sur le thème des alternatives aux produits dangereux, des ateliers produits ménagers (comment les fabriquer soi-même, ou les choisir moins nocifs), des ateliers cosmétiques, et des animations autour du gaspillage des textiles, conférences sur les alternatives aux plastiques, …

- **248 structures** (privées et publiques, entreprises et associations) soutenues pour la réalisation **d'études** d'aide à la décision **en matière de prévention de la production de déchets**
  Budget : 5.5 M€
- **151 projets d'investissement** en matière de recyclage des déchets
  Budget : 11 M€
- Sur l'année 2020, **105 000 tonnes de déchets valorisés**

OBJECTIF 3 : CONDUIRE UN TRAVAIL D'OBSERVATION DES DECHETS - DEVELOPPER L'ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITE EN MATIERE DE PREVENTION ET FAVORISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire (ORDEC)

Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets et constitue ainsi le lien entre le local et le global.

Il représente pour la Région Nouvelle-Aquitaine une opportunité d'établir un lien fort entre les enjeux environnementaux et de préservation des ressources, et les enjeux de développement économique et d'aménagement du territoire.

Les nouvelles compétences de la Région en matière de déchets et d'économie circulaire nécessitent donc de pouvoir disposer sur la durée d'une connaissance fiable des enjeux, de piloter l'atteinte des objectifs fixés et suivre périodiquement l'impact de ces politiques à l'échelle régionale.

A cette fin, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'Etat, ont choisi de mettre en œuvre un **Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine (ORDEC)** afin de fournir des données permettant l'état des lieux *(sur tous les déchets produits et/ou traités sur le territoire, mais aussi les flux de matières et ressources locales)* et le suivi de l'ensemble des thématiques couvertes par les divers plans et démarches existants.
L'Agence Régionale de l'Economie Circulaire (AREC) a été positionnée afin de structurer cet Observatoire.

Travaux de l'ORDEC sur la période 2017-2020
37 enquêtes et analyses
17 publications
80 structures sensibilisées à la gestion des déchets

Animation territoriale (volet déchets du SRADDET)

La Région est autorité planificatrice en termes de gestion des déchets : pour rappel, le **Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD)** puis intégré comme volet Déchets dans le SRADDET.

COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19

- Echanges avec la DREAL et l'ARS pour la gestion des déchets en situation de crise (DASRI, gestion des Exutoires…) ;
- Définition d'une position régionale sur les masques : plan de communication réalisé.

Priorité transversale 3 : Encourager la transition énergétique

Rappel des enjeux

En réponse au changement climatique et à l'épuisement programmé des ressources fossiles, les institutions mondiales mettent en place progressivement des stratégies offensives, favorables à l'utilisation d'énergies renouvelables et, concomitamment, aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique.

Cette transition écologique et énergétique, touche, toutes les entreprises dans leur fonctionnement. Elle porte aussi des perspectives réalistes de créations conséquentes de nouveaux emplois.

La Région doit répondre aux enjeux suivants :

- Amélioration de la compétitivité énergétique (- 5 % de consommation d'ici 2021) et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'industrie ;
- Développement des énergies renouvelables en structurant et diversifiant les filières et en tenant compte des différents enjeux environnementaux ;
- Amélioration du management des réseaux (production – stockage – sécurisation de la distribution) ;
- Adaptation de l'offre de construction/réhabilitation du parc résidentiel et tertiaire ;
- Développement des innovations industrielles, numériques et organisationnelles pour réduire l'empreinte carbone des transports ;
- Développement d'une offre de produits décartonnés (chimie verte, économie circulaire…) ;
- Accélération de l'appropriation et du déploiement par les acteurs économiques des solutions énergétiques innovantes arrivées à maturité ;
- L'intégration transversale des sujets numériques, économie circulaire et transition écologique et énergétique à travers de la création de réseaux impliquant l'ensemble des acteurs au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Au-delà du SRDEII, les politiques économies et environnementales s'appuient sur le SRADETT issu de la fusion des 3 Schémas Régionaux Climat, Air, Energie (SRCAE) des 3 ex-Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.
  Il fixe des objectifs quantifiés relatifs à la consommation énergétique, les émissions de GES à horizons 2021, 2026, 2030 et 2050. En matière de transition énergétique, ses priorités portent sur la rénovation énergétique des bâtiments, les nouvelles motorisations, le développement des unités de production des énergies renouvelables notamment bois énergie/ biocarburants/Gaz renouvelables « verts ».

- La **feuille de route Néo Terra est venue renforcer les engagements de la politique de transition énergétique de la Région :**

  - Le développement des énergies renouvelables constitue le socle de l'ambition 6 « Construire un nouveau mix énergétique » ;

- La politique d'efficacité énergétique des bâtiments figure dans l'ambition 5 « Vers un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et au changement climatique », et mettant en lumière les engagements et projets menés en matière de rénovation énergétique des bâtiments et les démarches TEPOS ;
- Sont aussi concernées les ambitions 3 « accélérer la transition énergétique et écologique des modèles de production des entreprises régionales », l'ambition 4 « des mobilités propres pour tous », l'ambition 1 « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

Ces deux documents répondent au constat réalisé par le rapport LE TREUT de 2012 et celui du Comité scientifique régional multidisciplinaire ACCLIMATERRA sur l'impact du changement climatique. Ce dernier a été complété en 2018 par le 2ème rapport ACCLIMATERRA *« Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine - Pour agir dans les territoires ».*

- **Le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE)** a été adopté en 2020 afin de pouvoir répondre aux objectifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique des bâtiments, et conformément à l'article 188 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

- **La feuille de route construction durable** adoptée en 2020 permettra à l'ensemble du secteur de la construction de répondre à ses défis majeurs : défi sociétal, environnemental et défi de formation.

- **La feuille de route hydrogène** a pour but et ambition de répondre à l'objectif de structurer et développer en Nouvelle-Aquitaine une filière industrielle hydrogène sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et dont l'offre s'adresse à l'ensemble des usages de l'hydrogène vert et fatal afin de devenir, d'ici 2030, un acteur leader notamment sur les plans de la production, du stockage, de la distribution et des usages de l'hydrogène vert.

Cette politique de transition énergétique participe également au **Plan de relance régional** puisqu'elle permet une meilleure compétitivité des entreprises (baisse de leur facture énergétique), un complément de revenus pour les agriculteurs (méthanisation), de l'activité pour les artisans du secteur du bâtiment (rénovation énergétique), de l'activité économique dans l'installation des énergies renouvelables, et la diversification des entreprises dans le développement de solutions de mobilité propre.

Aussi, la Région a décidé de faire du potentiel photovoltaïque une opportunité pour les industriels néo-aquitains (contrat PPA pour le solaire photovoltaïque).

Dans **l'acte 2 Rebond NA**, les filières Energies alternatives et Mobilité décarbonée représentent 23 actions, 9 étant directement liées à la politique de transition énergétique en lien avec les partenaires extérieurs, et en collaboration avec d'autres directions régionales.

Les chiffres clés de l'énergie et du climat en 2020

3 indicateurs de contexte majeurs :

- La Consommation d'énergie finale (- 6,3 % à climat réel 2010-2018) : 168,8 TWh,
- Les énergies renouvelables couvrent 25 % des besoins énergétiques en 2020 (16,6 % au niveau national),
- Les émissions régionales de GES : 48, 9 MtCO2 à fin 2020.

Progression des énergies renouvelables dans la consommation finale : **24.5 %** en 2018 (20 % en 2017)

Les cibles de la Région Nouvelle Aquitaine

La **Nouvelle-Aquitaine** a l'ambition d'être la **première Région française** de la transition énergétique et du **climat**. Elle s'est fixé 3 objectifs d'ici à 2030 :

- Diminuer de 30 % la consommation d'énergie finale par rapport à 2010 (1er objectif du SRADDET) ;
- Atteindre 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale (2ème objectif du SRADETT) et 100 % d'ici 2050 (Néo Terra) ;
- Diminuer de 45 % les émissions de GES par rapport à 1990.

Les engagements de la feuille de route Néo Terra sont venus renforcer les cibles déjà définies (supra) :

- **Accompagner 150 entreprises énergo intensives** ;
- **120 000 logements par an** ayant fait l'objet d'une rénovation thermique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, dont :
  - 35 000 à 50000 rénovations par an permettant de gagner une classe,
  - 15 000 à 20 000 rénovations énergétiques globales par an.

  Cet objectif n'engage pas que la Région mais tous les acteurs.
- **Plus 50 % de gain énergétique à l'horizon 2050** ;
- **45 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique** en 2030 et 100 % en 2050. Cet objectif n'engage pas que la Région mais tous les acteurs.
- **30 % de gaz vert injectés dans les réseaux régionaux en 2030** (= passer de 10 méthaniseurs en injection à 180) et **devenir exportateur de gaz vert en 2050.** Cet objectif n'engage pas que la Région mais tous les acteurs.

Indicateurs clés de résultat de la politique de transition énergétique de la Nouvelle-Aquitaine

La politique régionale a généré :

- Gain énergétique => **430 920 MWh**, équivalent à **72 000 logements rénovés** ;
- Emissions de gaz à effet de serres évitées => **318 000 TeqCO2,** équivalent à **127 000 véhicules thermiques** qui ne circuleraient plus ;
- Production d'énergies renouvelables => **869 200 MWh**, équivalent à la consommation énergétique de **46 000 logements.**

Consommation budgétaire

Sur la période 2017-2020, la Région Nouvelle Aquitaine, en faveur de la transition énergétique, a mobilisé **129,571 M€**, répartis comme suit :

- **117,16 M€ de fonds Région ;**
- **12,411 M€ de fonds FEDER**.

Les objectifs déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISATION : ADAPTATION/ACCLIMATERRA

Un soutien financier et un accompagnement est apporté chaque année à AcclimaTerra, Comité scientifique régional multidisciplinaire et indépendant, composé de 21 scientifiques et présidé par Hervé Le Treut.

Ce Comité mène tous les ans un programme de diffusion et de sensibilisation auprès des publics scolaires, universitaires, des collectivités et des acteurs locaux.

Soutien DEC 2017/2020 : 0,44 M€

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET DES ENTREPRISES

Rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaire)

La politique régionale s'appuie sur le **Programme régional d'efficacité énergétique (PREE)** et la **feuille de route Bâtiments durable**s, votés en 2020. Elle vise un triple objectif de massification, de performance énergétique et de lutte contre la précarité.

14,327 € d'aides Région

12,907 M€ d'aides FEDER

- Soutien au service public de la performance énergétique de l'habitat : 30 000 conseils par an pour un montant total de 3,135 M€.
- Aide aux particuliers pour mobiliser l'offre d'accompagnement privé : 1 250 audits/ accompagnements pré-travaux pour un montant de 0,834 M€.
- Caisse d'avance Cartte (public ANAH) : **4 031 bénéficiaires** pour des travaux facilités (montant global de 38,5 M€) : Montant moyen **5 141€** de l'avance CARTTE. Montant total de l'opération 3,4 M€.
- Soutien à la rénovation énergétique des copropriétés et du logement social : **7 683 logements rénovés** entrainant **81 206 MWh** par an de gain énergétique et **20 213 teqCO2** par an évitées, pour un montant de **19 M€** d'aides (dont 14,5 M€ d'aides FEDER).

Dans le cadre des 3 PO FEDER 2014-2020 (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin), la Région a soutenu la rénovation énergétique des bâtiments publics **« bâtiments du futur ».**

50 projets ont été financés pour un montant total d'aide européenne de **3,5 M€** sur un montant total d'investissement de **9,6 M€ permettant d'éviter 22 305 tonnes de CO^2.**

- **Evaluation : « Conseil pour la rénovation énergétique du logement privé : bilan et impact de la politique régionale, perspectives d'évolution dans le cadre du Programme régional d'efficacité énergétique »**

Ce programme a fait l'objet d'une évaluation menée en 2018.
Les objectifs :

- *Compléter et synthétiser les bilans et évaluations des trois réseaux de conseil (PRIS EIE, PRIS ANAH et PTRE) sur la période 2016-2018 ;*
- *Analyser la place et le rôle du conseil public mais également privé dans la prise de décision pour la rénovation énergétique du logement privé ;*
- *Produire des recommandations quant à l'organisation, la nature, la forme, l'accès du conseil dans le futur SPPEH, l'évolution de l'offre privée, et l'articulation entre les deux ;*
- *Replacer le conseil dans la stratégie globale régionale pour la rénovation énergétique de l'habitat.*

Les recommandations issues de cette évaluation :

- *Clarifier le positionnement d'ARTEE dont l'expérimentation prend fin en 2021. Il a été ainsi décidé de proposer un projet de dissolution à la commission permanente d'octobre 2021 ;*
- *Clarifier le positionnement des EIE ;*
- *Etablir un diagnostic fin du territoire ;*
- *Mettre en œuvre des outils de suivi précis des potentiels, des contacts et des travaux ;*
- *Harmoniser les pratiques via les outils (carnet numérique, diagnostic, scénarios…).*

L'efficacité énergétique dans l'industrie (entreprises)

La stratégie régionale s'appuie sur **l'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels** et sur la **réduction de la consommation d'énergie fossile** :

- Améliorer l'efficacité énergétique des établissements industriels, avec notamment, *l'appel à projet «Compétitivité énergétique* » et les contrats de partenariat : 11 contrats de partenariat "Compétitivité énergétique", et 50 entreprises énergo-intensives identifiées ;
- *Sortie des énergies fossiles hors réseau*. Premier projet de substitution porté par l'entreprise Calcia à Bussac qui permet de réduire de 25 % la consommation régionale de charbon ;
- La Région souhaite développer *des Contrats d'achat de gré à gré (Green Corporate PPA)* entre industriels régionaux et développeurs.

95 projets dont 52 projets d'investissements pour une économie de 436 GWh = rénovation énergétique de plus de **75 000 logements**

21,258 M€ de fonds Région
0,342 M€ de fonds FEDER

OBJECTIF 3 : FAVORISER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

220 projets / 164 363 tonnes CO2 évités **/611 724 mhw** produits

- **Le soutien au gaz renouvelable**

La Région soutient le développement du gaz renouvelable via la méthanisation et assure l'animation territoriale à travers le dispositif MéthaN-Action qui assure l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets.

47 unités de méthanisation pour un montant de **24,2 M€ de subvention et 229,9 M€ d'investissement**

- **Le soutien à la production de chaleur renouvelable** (bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur)

L'objectif est de réduire la dépendance du territoire régional aux énergies fissiles et fossiles et répondre ainsi aux enjeux que la Région s'est fixée en matière de soutien au développement économique et développement solidaire des territoires.

- **Concernant l'électricité verte :** un Appel à Projet a été lancé fin 2020 pour encourager l'agrivoltaïsme

Le but est de faire émerger des projets exemplaires associant les acteurs du monde agricole, ceux de l'énergie et de l'environnement compte tenu des enjeux liés à l'agriculture, à la biodiversité et au foncier.

- **L'autoconsommation individuelle Photovoltaïque**

77 projets photovoltaïques en autoconsommation, **1 000 téq CO2 évités** pour une production d'électricité renouvelable de 10 000 MWh, **6,8 M€** sur un budget total de 11,7 M€

OBJECTIF 4 : ENCOURAGER LA MOBILITE PROPRE POUR TOUS

Le soutien à la mobilité biogaz pour le transport de marchandises et de voyageurs, avec la mise en place d'infrastructures régionales d'avitaillement en BioGNV (gaz pour véhicule issu de la méthanisation) a été déployé depuis 2017 :

12,258 M€ d'aides Région

7 stations publiques délivrant du BioGNV soutenues pour un montant de **2,7 M€**, représentant **8,9 M€** d'investissement

108 véhicules lourds de transport de marchandises soutenus, pour **2,4 M€** de subvention, correspondant à **17,6 M€** d'investissement

26 388 tonnes de CO^2 évités :

- Mobilité BioGNV : 25 268
- Mobilité Biocarburant : 1100
- Mobilité H^2 : 20

Le soutien aux infrastructures de bornes de recharge : ainsi, ce sont **105** bornes de recharge rapide d'une puissance de plus de 50 kW et 13 bornes de recharge ultra-rapide.

Enfin, **l'accompagnement initié depuis 2017 des expérimentations Hydrogène et carburants de 2ème et 3ème générations destinées à la mobilité propre routière et/ou maritime**, a été renforcé notamment avec le lancement en 2020 de dispositifs de soutien dédiés, l'un portant sur l'appel à projets "Hub de mobilité hydrogène routier et maritime" et l'autre sur l'appel à projets "Technologies et vecteurs énergétiques innovants".

200 vélos à assistance électrique à hydrogène financés par la Région à hauteur de **320 076 €.**

12 premiers poids lourds fonctionnant avec le nouvel ED95 de 2ème génération produit à partir de marcs de raisin de la coopérative UCVA.

OBJECTIF 5 : ANCRER ET ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE AU SEIN DES TERRITOIRES

Accompagner les territoires dans leur transition énergétique et climatique

La Région **accompagne les territoires**, en partenariat avec l'ADEME, via notamment le **soutien aux Territoires à Energie Positive (TEPOS)**, et l'animation, en partenariat avec la DREAL, du réseau Territoires Energie Climat (TEC) qui regroupe notamment la centaine de territoires engagés dans un Plan Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET).

1,91 M€ d'aides Région

La Région a signé une Convention de partenariat Néo Terra avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Séance plénière de décembre 2020) pour le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », lauréat du programme Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation.

Actions TEPOS : **11 380 tonnes** de gaz à effet de serre évités entre 2018 et 2019

Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

La **politique d'appropriation des enjeux de la Transition énergétique** et les actions mises en place reposent notamment sur la feuille de route « Appropriation territoriale et citoyenne de la transition énergétique » réalisée en partenariat avec la DREAL et l'ADEME ainsi que l'accompagnement aux projets participatifs et citoyens. Ce sont ainsi 812 citoyens de Nouvelle-Aquitaine qui participent au capital des sociétés citoyennes porteuses de projets d'énergie renouvelable soutenus (contre 493 en 2018).

- AAP Projets participatifs et citoyens *:* **0,172 M€** et **1100 citoyens impliqués** (mais ne participant pas au capital des sociétés)
- Soutien DEC 2017/2020 réseau CIRENA : **180 000 €**

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME souhaitent ainsi favoriser le développement de projets participatifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale, constituer notamment un réseau de collectivités qui utilisent, organisent, coordonnent et promeuvent ces nouveaux modèles.

Des partenariats structurants avec les acteurs de la transition énergétique

4 conventions de partenariats structurants ont été établies avec des acteurs de la transition énergétique : TENAQ (Alliance régionale des syndicats départementaux d'énergie), SOREGIES/SEOLIS, EDF et ENGIE.

ORIENTATION 2 – POURSUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIERES

Rappel du contexte général en 2017

La spécificité historique de l'interventionnisme économique français tout au long du 20ème siècle est l'appui à la structuration de grandes filières industrielles avec à la tête des grands groupes à vocation internationale.

Le concept de filière trouve une nouvelle approche et un nouveau soutien depuis quelques années au travers de différents dispositifs : Stratégies de spécialisation intelligente S3 impulsées par la Commission européenne, la politique des pôles de compétitivité, la création des Comités Stratégiques de Filières….

Ainsi, l'action publique en faveur de la structuration de filières trouve son sens dans l'anticipation et **l'accompagnement de l'accélération des mutations économiques, sociétales et environnementales, l'appropriation de nouveaux modèles économiques. L'approche, le plus souvent collective, cherche à sortir l'entreprise d'une forme d'isolement. La mise en réseau des acteurs économiques contribue à la construction ou l'intégration de chaînes de valeur, idéalement plus innovantes et à une meilleure territorialisation des synergies entre les entreprises. Enfin, l'approche filières est plus apte à soutenir le développement des écosystèmes industriels dans une démarche de développement durable de plus en plus prégnante, en regard des nouvelles demandes sociétales et des contraintes environnementales (changement climatique, perte de la biodiversité, raréfaction de la ressource en eau, augmentation des coûts d'accès à l'énergie, …)**

Si une filière se définit comme « l'ensemble des phases d'un processus de production qui permettent de passer de la matière première au produit fini vendu sur le marché », il existe à strictement parler peu de filières intégrées à l'échelle de la grande région. Dans les faits, l'acceptation de la notion de filière est plus protéiforme et renvoie à plusieurs autres termes : « secteurs », « thématiques technologiques ou transversales ». Ainsi, des domaines comme la Silver économie sont devenus des sujets de travail pour l'animation économique alors qu'il s'agit de thématiques à l'interface de plusieurs secteurs ou filières.

Considérant la notion de filières dans une acception large, **les 3 ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont conjointement décidé de mettre en avant, dès 2015, 11+1 « filières » prioritaires** (au sens le plus générique du terme) à travers une communication en date du 22 juin de cette même année.

Il a été important de repositionner ces orientations dans un contexte d'anticipation de la nouvelle Région. Elles doivent être comprises comme la volonté, dès 2015, d'un premier pas vers une stratégie concertée en faveur du développement des filières. Ces thématiques « prédéterminées » constituent un ensemble hétérogène (type, maturité, poids économique, niveau de reconnaissance et visibilité…). **Elles dessinent un périmètre de sujets communs aux trois ex-Régions pour lesquels des orientations stratégiques doivent être précisées** (voir liste ci-après).

Il est toutefois important de porter **une attention particulière aux sujets de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche d'une part et du tourisme d'autre part.**

Cette attention particulière se justifie par deux aspects :

- La forte empreinte laissée par ces filières sur l'identité et l'économie du territoire ;

- Le cadre réglementaire particulier dans lequel s'inscrivent les actions publiques (politiques et dispositifs européens dédiés, cadre législatif européen et national, spécificités inscrites dans la Loi NOTRe).

La Région et ses partenaires soutiennent de longue date les « filières » qui ont jusqu'ici bénéficié de plusieurs formes de soutien avec majoritairement un tropisme « innovation » sur le choix des priorités d'actions :

- **Le financement des structures d'animation et d'appui** (pôles, clusters, centres de développement technologique, réseaux d'entreprise…) ;
- **Un accompagnement dans la définition des feuilles de route stratégiques** ;
- **Le financement de projets structurants, l'appui aux projets collaboratifs, l'appui individuel aux entreprises.**

Ainsi, le contexte de la fusion et les réflexions apportées par la concertation ont amené à proposer dans le SRDEII des principes, des éléments de méthodologie et les critères associés à la mise en œuvre d'une politique de filières.

Evolution du contexte depuis 2017

Depuis 2017, les périmètres des filières se sont affinés et des thématiques ont émergé, certaines ayant fait l'objet de feuille de route spécifique.
On distingue donc les filières matures des filières émergentes

Liste des filières prioritaires en 2015	Liste des filières prioritaires en 2020
1. Industries agroalimentaires et filières agricoles, pêche et sylviculture 2. Bois et industries papetières 3. Aéronautique, spatial, défense et sous-traitance mécanique 4. Matériaux avancés 5. Chimie verte et éco procédés 6. Filières vertes et écotechnologies 7. Photonique 8. Numérique 9. Santé et bien-être 10. Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art 11. Tourisme + Silver économie + Croissance Bleue + Industries culturelles et créatives	**Filières Ressources :** 1. Forêt Bois 2. Agriculture 3. Pêche et sylviculture 4. Energies et stockage 5. Eau 6. Déchets : recyclage et valorisation **Filières services :** 7. Economie culturelle et créative 8. Tourisme 9. Formation **Filières Industrie et savoir-faire :** 10. Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art 11. Chimie Matériaux 12. Aéronautique-spatial-Défense 13. Photonique et Electronique 14. Nautisme –Naval 15. Glisse 16. Santé **Filières Usages :** 17. Mobilité décarbonée 18. Numérique 19. Construction durable 20. Biomimétisme + silver économie

Depuis le vote de la feuille de route Néo Terra, les filières ont accéléré la prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique.
Suite à la crise Covid, des problématiques à la fois communes et spécifiques à chaque filière ont été exacerbées ou ont émergées. En 2020, chaque filière a repensé de façon concertée son plan d'actions en termes de relocalisation, diversification, changement de modèle, commercialisation, compétences et emplois et maintien d'activités stratégiques. Cette réflexion a donné lieu en octobre 2020 à l'adoption du Plan NA rebond acte 2.

Rappel des enjeux

Les constats partagés en 2017 ont amené à identifier des enjeux spécifiques suivants :

- **Mise en relation des réseaux** présents sur les territoires (locaux, régionaux, nationaux, internationaux), qu'ils soient financiers, technologiques, commerciaux, d'achats…, quels que soient les domaines d'activité des entreprises, afin de répondre à leurs besoins ;
- **Sanctuarisation des moyens nécessaires pour faciliter les échanges** de savoir-faire et de compétences, vecteurs d'innovations, entre acteurs des filières ;
- **Promotion et organisation des filières prioritaires autour d'orientations stratégiques partagées** avec les acteurs économiques et mise en place des modalités de gouvernance et d'animation qui associent plus largement l'ensemble des acteurs des filières, pour proposer des plans d'actions plus globaux ;
- **Prise en compte des enjeux locaux** en respectant la diversité et la territorialisation des initiatives ;
- **Mise en synergie des nombreuses initiatives** conduites sur les territoires et instauration d'une contractualisation entre opérateurs ;
- **Consolidation des modèles économiques des structures d'appui**, afin d'assurer la pérennité du travail d'animation des filières.

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Les feuilles de route par filières ;
- Le plan Rebond acte 2 ;
- La feuille de route « L'intelligence économique au service du maintien et du développement de l'emploi des entreprises et des filières du territoire », votée en décembre 2020 (cf. orientation 8) ;
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé en mars 2020. Il acte, pour l'horizon 2030, d'un certain nombre d'objectifs (13) qui se rapportent directement à la stratégie du développement socioéconomique et par là même au développement de filières notamment autour du bois, de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme ou encore de la mobilité.

Intervention par filière et thématiques technologique

La répartition de l'intervention régionale auprès des acteurs économiques dans chacune des filières et thématiques technologiques est illustrée par les graphes ci-dessous (source de données : consolidation du référencement dans le portail régional d'instruction des projets instruits par les agents du pôle Développement Economique et Environnement - NB : un projet peut concerner 1 à 3 filières).

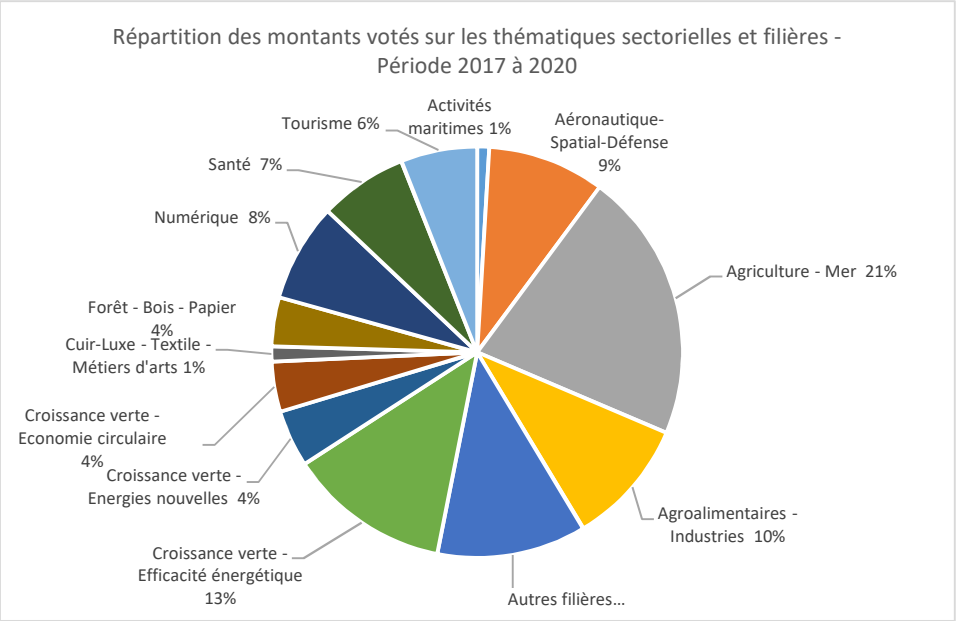

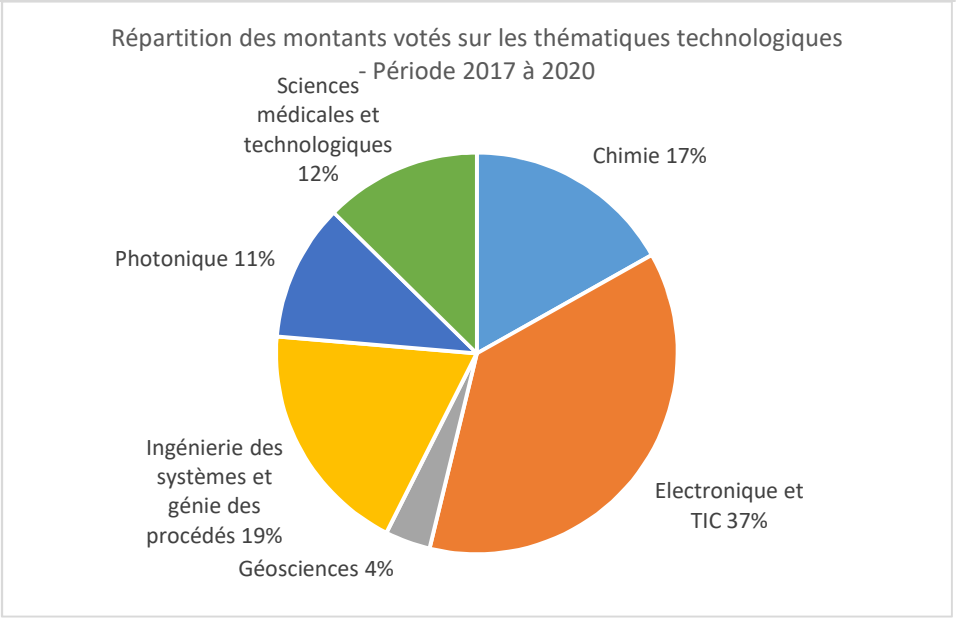

Consommation budgétaire

Sur la période 2017-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la structuration et l'animation des filières prioritaires (hors Agriculture-pêche, tourisme, ICC) a mobilisé **82,3 M€** (cela comprend aussi les aides individuelles en faveur de la filière forêt-bois-papier).

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : APPROFONDIR ET DEPLOYER LES PRIORITES REGIONALES

Pour déployer sa politique de filières, la Région s'est engagée pour chaque filière à définir des orientations stratégiques partagées à travers l'adoption de **feuilles de route précises servant les intérêts des entreprises et des territoires.**

8 feuilles de routes adoptées : Santé, Silver, Cuir luxe textile métiers d'art, Hydrogène, ASD, Numérique, Chimie matériaux, construction durable, plan de rebond Nouvelle Aquitaine concernant l'ensemble des filières prioritaires.

L'élaboration de ces feuilles de route, concertée, a permis :

- D'asseoir le dialogue avec les parties prenantes, avec parfois une gouvernance partagée (CLTMA), un opérateur légitimé par le collectif qui assure la coordination de l'animation (Chimie matériaux) ;
- D'objectiver des choix/décisions de la collectivité régionale ;
- De structurer l'écosystème et de mieux articuler les rôles des acteurs (notamment en cas de fusion => elles ont toutes été menées à leur terme pendant la mandature sur le périmètre de la direction) ;
- De structurer les sujets émergents ;
- De relier stratégie – opérationnel – acteurs lorsqu'elles comportent un plan d'actions ;
- D'agir vite en associant les acteurs du territoire => construction de Rebond Nouvelle-Aquitaine en 3 mois ;
- De travailler la cohérence stratégique Région – Etat – Europe (cf PO 2021-2027).

La Région s'est également organisée avec la création au sein du pôle DEE d'une direction pilotage stratégique et filières regroupant les filières prioritaires (hors tourisme, agriculture, agroalimentaire, pêche, Industries culturelles et créatives) afin de d'harmoniser les processus de la mise en œuvre de cette politique et les relations avec les directions opérationnelles du pôle.

En complément, **un Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTEC)** a accompagné le développement des filières, en réunissant les acteurs privés et publics du Comité Régional de la Transition Energétique et du Climat autour de thématiques émergentes.
L'objectif est de sensibiliser, motiver la multiplication des initiatives et encourager la mise en réseau en facilitant les échanges autour de réalisations concrètes portées par des entreprises. Les thématiques dynamisées :

- « Innovations dans les énergies renouvelables par des entreprises et des territoires » (décembre 2016) ;
- « Des entreprises, des réseaux et des collectivités anticipent déjà, par l'innovation, les dérèglements climatiques » (décembre 2017) ;
- « Décarbonation des transports et une nouvelle mobilité » (décembre 2018) ;
- « La construction durable par les matériaux biosourcés » (décembre 2019) ;
- « Low-tech au service de la transition énergétique : sobriété énergétique, technologies douces, approche passive, … matière grise plutôt qu'énergie grise » (décembre 2020) ;
- « Le numérique pour la décentralisation de l'énergie verte : stockage EnR, mini-réseaux locaux, véhicule to grid, pilotage intelligent et autoconsommation, … » (mai 2021).

AXES 2 et 4 : ORGANISER LES INTERCONNEXIONS DES ECOSYSTEMES REGIONAUX ET LOCAUX AU MOYEN DE LA CONTRACTUALISATION DES PARTENARIATS

Organiser les interconnexions des écosystèmes régionaux et locaux au travers de partenariats répond aux objectifs d'articuler et/ou d'aligner les stratégies, les initiatives locales, régionales, internationales et favoriser les bonnes pratiques en cohérence avec la politique des filières posées par la Région.

De nombreux opérateurs travaillent au service des filières et entreprises qui les constituent :

- Les fédérations professionnelles, pôles/clusters, réseaux consulaires (…) déploient des programmes d'actions spécifiques pour conforter les coopérations et relations au sein des filières et accompagner les entreprises ;
- Les territoires aussi s'impliquent régulièrement dans « l'animation » des filières considérant à juste titre :
    - soit qu'une action complémentaire se justifie pour développer l'attractivité territoriale,
    - soit que le territoire dispose d'une spécificité / spécialisation qu'il faut conforter.

La coordination de l'action publique et la contractualisation avec les opérateurs au service des filières (pôles, clusters, réseaux consulaires, groupement d'entreprises) permet :

- D'optimiser l'impact des financements via une meilleure efficience des fonds distribués ;
- D'offrir à chaque territoire l'opportunité de décliner à son échelle sa propre politique filière, si opportun, dans le respect des intérêts stratégiques régionaux ;
- De mieux couvrir le spectre des actions d'appui aux filières (actions « marchés », innovation et international, développement compétences / GPEC…).

La Région Nouvelle Aquitaine a négocié 11 conventions avec les pôles de compétitivité et plus d'une vingtaine de conventions avec les clusters :

- L'année 2018 a été fortement marquée par la relabellisation des pôles de compétitivité et l'accompagnement de leur positionnement stratégique respectif. La politique des pôles de compétitivité lancé en 2004 par l'Etat a évolué par phase et pour la phase IV « 2019-2022 » qui prévoyait une diminution progressive du financement de l'Etat, le Gouvernement a annoncé le 6 février 2019, la labellisation des pôles de compétitivité précités. Dans le cadre des discussions engagées depuis janvier 2019 entre l'Etat et les Régions visant à un renforcement de la décentralisation et des responsabilités des Régions dans le champ du développement économique, il a été prévu la régionalisation de la gouvernance des pôles de compétitivité et le transfert par l'Etat des crédits nationaux d'animation des pôles aux Régions qui les finançaient en 2019 (au prorata des subventions régionales).
- Les onze pôles de compétitivité implantés sur le territoire néo-aquitain – Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Alpha Route des lasers et des hyperfréquences, Avenia, Cimes (ex ViaMeca et Mont Blanc Industries), Cosmetic Valley, S2E2, ID4CAR, Polymeris (ex Elastopole et Plastipolis), Pôle Européen des Céramiques et Xylofutur – sont les acteurs clés pour mettre en œuvre cette politique de filières. Ces pôles, qui regroupent plus de 1 000 adhérents dont plus de 750 entreprises, structurent les filières prioritaires régionales et ont développé des réseaux et fait émerger des partenariats d'innovation qui maillent le territoire et s'étendent au niveau national et international.

  Ils se sont en particulier **fortement mobilisés lors de la crise sanitaire pour conseiller ou épauler les entreprises, et sont aujourd'hui les chevilles ouvrières d'actions majeures du plan NA Rebond.**

Dans le cadre de la fusion, la Région Nouvelle-Aquitaine a également **accompagné et incité à la fusion des clusters pour des raisons de cohérence, d'efficacité et d'efficience.**

AXE 3 : DENSIFIER LES COMPETENCES ET RESSOURCES REGIONALES, FAVORISER L'ACCES AUX MARCHES

La Région avait défini un plan d'actions ambitieux :

- Développer et renforcer l'accès aux ressources (technologiques, non technologiques, formation, …) / volet formation et enseignement supérieur et R&D ;
- Favoriser l'adéquation des efforts de formation avec les besoins des « filières » (Contrats d'objectifs territoriaux, SRESRI) ;
- Mettre en place des outils structurants d'accompagnement des entreprises (plateformes…) et favoriser le développement de lieux d'expérience ;
- Construire des groupements d'offres (produits/services) en s'appuyant notamment sur le levier de la commande publique et du pre-procurement ;
- Favoriser l'intégration dans des chaînes de valeur (y compris à l'international) en particulier à travers l'accompagnement au montage et à la réalisation de projets collaboratifs (région, national, européen).

Pour y répondre, la région a développé des outils et a subventionné des projets :

- **Le déploiement du dispositif des démonstrateurs**

La crise économique et sociale née de la crise sanitaire est sévère. Face à ce constat, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté le 5 octobre 2020 le plan Rebond Nouvelle-Aquitaine qui repose sur 4 défis : la traversée de la crise et la résilience; la conception et la mise en œuvre des transitions nécessaires; la solidarité ; la mobilisation des territoires. Le plan devant s'articuler avec toutes des filières d'activité de l'économie régionale a été construit en quelques mois avec les têtes de réseau des chacune des 19 filières régionales pour répondre aux enjeux de changement de modèle, diversification, relocalisation, commercialisation, maintien d'une activité stratégique, mutation des emplois et compétences.

Les démonstrateurs sont un des outils de la relance et permettent le développement et le financement de collaborations **pour accélérer l'innovation** dans des domaines clés pour le territoire et ont vocation à :

- favoriser les approches collaboratives,
- contribuer à accélérer le **développement de solutions innovantes,**
- **accompagner le rebond des filières**, en termes de retombées économiques directes (nouveaux produits, services et emplois) ; ou indirectes (valorisation de compétences à l'échelle nationale voire européenne).

Plusieurs démonstrateurs sont en cours de déploiement comme :

- **le projet collaboratif STRASS, pour la Sécurisation des Transports ScolaireS**, a pour objectif de concevoir et d'expérimenter des solutions de sécurité passives et réactives destinées aux transports scolaires et interurbains portant sur le matériel roulant et sur l'infrastructure routière, afin d'anticiper et prévenir les risques liés à l'exploitation de cette activité (consortium d'entreprises AGUILA / AKKA / BMIA / OKINA / SIGNATURE, SVMS accompagné par TOPOS - Digital Aquitaine et ADI NA) ;

- **le démonstrateur MangabHy est une solution de drone électrique** de longue endurance propulsé à l'hydrogène ainsi qu'une pile à combustible spécifiquement avionnée ;
- **le démonstrateur VHYPER** a pour objectif la démonstration de la viabilité technique d'un avion à propulsion électrique distribuée alimenté par des piles à hydrogène ;
- **le démonstrateur PEPSI** (Propulsion Electrique Performante Silencieuse et Intégrée) consiste à développer un propulseur électrique intégré à destination du marché des aéronefs légers de type ULM, para moteurs, Vtol.

- **Accès aux ressources**

Pour accompagner le renforcement de la filière des batteries en région, outre son soutien stratégique et financier à l'émergence de plusieurs projets industriels structurants dans la chaîne de valeur européenne, la Région a favorisé le **renforcement des compétences de recherche et d'innovation disponibles sur le territoire. et notamment l'implantation à Pessac d'une nouvelle équipe de recherche du CEA Tech** (s'articulant, en complémentarité, avec les compétences historiques installées à Grenoble) sur les matériaux pour les technologies de batteries dites "tout solide". Elle a également favorisé le dialogue avec les filières intégratrices présentes sur le territoire (naval-nautisme, aéronautique, ferroviaire, mobilité spéciale, …), avec l'appui des pôles et clusters concernés et de l'Agence de Développement et d'Innovation ADI-NA.

- **Accès au marché**

Afin de favoriser l'accès des offres de produits et services développés par les entreprises néo-aquitaines à un marché régional, la Région a soutenu l'émergence du Salon des Achats inversés, Ce salon vise à renforcer la visibilité des besoins d'achats des acteurs du territoire, à faciliter l'identification et la mise en relation avec les fournisseurs néo-aquitains qualifiés, pour du développement d'affaires en local.

- **Construire un lien entre les filières et les acteurs en charge de l'emploi et des compétences**

Au sein des feuilles de routes, est inscrit un axe stratégique sur l'emploi et compétences prenant en compte la création, le maintien des emplois et la formation sur les territoires. C'est le cas des feuilles de route « Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art » ou « Construction durable ».

A titre d'exemple et de manière opérationnelle, on peut citer dans le cadre du contrat régional de filière industrie les actions suivantes :

- La mise en place du plan d'actions attractivité des métiers de la chimie biosourcée avec des actions concrètes de sensibilisation des scolaires, escape game chimie, mise en place de formation spéciale chimie biosourcée à destination des adhérents ;
- Les travaux sur l'attractivité des métiers et le développement de formations sur la déconstruction d'avions en lien avec Tarmaq ;
- Le travail de cartographie des formations initiales et continues des métiers d'art et une analyse des métiers rares sur le territoire ;
- Le développement de formations continues en entreprise sur le piquage en maroquinerie avec le cluster Reso'Cuir pour répondre aux besoins concrets d'une dizaine d'entreprises de maroquinerie disséminées sur tout le territoire ;
- La mise en place d'une dynamique autour de l'attractivité des métiers de l'aéronautique « Formaero » avec le pôle Aerospace Valley.

FOCUS PAR FILIERE

Le bilan fera la distinction entre les filières matures qui se caractérisent par un modèle économique éprouvé, des gouvernances et modalités organisationnelles maîtrisées (phase recherche, construction, exploitation), un déploiement vers le marché ou d'essaimage territorial des solutions développées et les filières émergentes qui n'ont pas encore atteint un déploiement marché ou une réplication possible des projets.

I- FILIERES MATURES

Filière Agricole

Rappel des enjeux

La Nouvelle-Aquitaine se positionne comme l'une des premières régions agricoles d'Europe pour la valeur de sa production avec 11 milliards d'euros de production (soit 15 % de la production française, 2ème Région d'Europe). Des industries de première et deuxième transformation se sont naturellement développées autour de ces ressources vivrières et matières premières.

Ce secteur s'appuie sur des petites et moyennes exploitations, très diversifiées, jouant un rôle déterminant en termes de cohésion territoriale et reposant sur de très nombreux signes officiels de qualité, dont l'agriculture biologique, en forte progression.

En 2017, la filière agricole doit répondre à plusieurs enjeux sur son territoire afin d'accroître sa compétitivité :

- Mettre en place des systèmes de production « robustes » (autonomes, diversifiés, agro-écologiques, agro-forestiers, complémentarité des productions…), adaptatifs et résilients aux chocs économiques et au changement climatique ;
- Préserver la diversité des espèces cultivées et des races patrimoniales, sources de diversité génétique et d'adaptation des espèces face aux enjeux d'avenir ;
- Renforcer les synergies entre les acteurs (amont/aval, R&D et entreprises, dispositifs de mutualisation et d'organisation/projets et commercialisation, dispositifs de gestion durable des territoires, financement régional/local de proximité,…) afin de développer la compétitivité et l'innovation par les travaux de R&D ;
- Accompagner la restructuration des filières en s'appuyant notamment sur les coopératives ;
- Renforcer/adapter le système de R&D, de formation et de diffusion/accompagnement (aux pratiques et systèmes de production innovants, à la demande/métiers et aux emplois afin d'assurer le renouvellement des générations, aux opportunités liées aux marchés et aux TIC…)
- Saisir le potentiel à l'export, notamment pour les TPE/PME principalement implantées sur le marché local ou national ;
- Promouvoir et mettre en avant le développement d'une agriculture durable passant par des produits de qualité ;
- Assurer le maintien de l'élevage, notamment pour l'élevage laitier ;
- Soutenir la structuration de circuits courts de distribution et de proximité, afin de renforcer la production locale.

Les chiffres clés de la filière agricole en 2020

Au niveau national	**Au niveau régional**
28 637 000 ha SAU 355 250 exploitations 711 000 ETP 71,2 milliards d'euros de valeur en production	1ère région française (4 204 000 ha) pour la SAU et le nombre d'exploitations : . 4 204 000 ha de SAU . 57 600 exploitations . 117 200 ETP 1ère région française pour la valeur en production avec 11 milliards d'euros (15 % de la production française – 2ème région d'Europe)

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Plan NA rebond actes 1 et 2 qui vise à assurer la survie des entreprises et des emplois, la formation des jeunes et le développement des filières ;
- La feuille de route Néo Terra au travers de l'ambition 2 « Accompagner la transition agroécologique » qui vient amplifier les actions déjà déployées depuis quelques années dans le but d'accélérer les actions pour la transition agroécologique ;
- Le projet VITIREV (« innovons pour des territoires VITIcoles Respectueux de l'Environnement»), qui vise à préserver la qualité des produits tout en tenant compte les changements climatiques pour une viticulture durable ;
- Les propositions régionales pour la future PAC 2021-2027 : 2021 et 2022 seront des années de transition dans l'attente de la future PAC (Politique Agricole Commune) qui sera mise en œuvre en 2023. Le PCAE devra favoriser la relance des investissements en agriculture dans le contexte de la crise sanitaire, tout en poursuivant les efforts pour la transition agroécologique.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- 1 700 projets d'investissements des agriculteurs par an sur la période 2017-2020, soit 6 800 projets au total ;
- Favoriser le renouvellement générationnel (2 200 installations pour 3 500 départs par an) ;
- Atteindre 10 % de la SAU en agriculture biologique en 2020, soit 140 000 ha supplémentaires en 2 ans (2019-2020) ;
- 80 % d'exploitations en agriculture biologique ou certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) d'ici à 2030 / 500 exploitations certifiées HVE/an ;
- 650 DJA allouées par an ;
- 200 prêts d'honneurs/an.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de la filière agricole, a mobilisé **1 019,62 M€**, répartis comme suit :

- **222,59 M€ de fonds Région**
- **767,23 M€ de FEADER**, dont 502,5 M€ d'Indemnités Compensatrices d'Handicaps Naturels (ICHN)
- **29,8 M€ de FEDER**

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Compétitivité et adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

Sur la période 2017-2020, le **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)** de Nouvelle-Aquitaine a permis de mobiliser le FEADER :

8 200 projets

150 M€

- sur les dispositifs existants de modernisation des élevages, le plan végétal environnement et les CUMA)
- et d'intégrer de nouveaux résolument tournés vers la transition agroécologique : infrastructures agroécologiques et agroforesterie, maraichage, lutte contre le gel et la grêle.

La feuille de route Néo Terra a été intégrée rapidement à travers les conditions d'éligibilité et les grilles de sélection des dispositifs du PCAE. Ainsi la priorité est donnée aux exploitations engagées en Agriculture Biologique ou en certification Haute Valeur Environnementale. Les matériels éligibles sont raisonnés en fonction de leurs qualités environnementales (alternatives à l'utilisation de pesticides et réduction des gaz à effet de serre) et de leur impact positif sur le bien-être animal et de la biosécurité des élevages qui sont des critères d'éligibilité pour avoir accès aux aides régionales.

Enfin l'assurance viticole, comme outil de gestion des risques, est désormais obligatoire pour bénéficier d'un appui régional à la lutte contre le gel et la grêle.

La Région a harmonisé, tout en mobilisant le FEADER, à l'ensemble de son territoire sa politique d'accompagnement à la **création et la modernisation d'ouvrages hydrauliques** (petites retenues collinaires individuelles et réseaux collectifs) pour l'irrigation.

236 projets aidés

Priorité aux projets en agriculture biologique ou certifiés, pour des productions à forte valeur ajoutée (arboriculture, maraichage…) et pour l'autonomie alimentaire des élevages

A titre d'exemple en 2020, suite à un appel à projet de fin 2019, la Région a aidé la création de 51 petites retenues collinaires individuelles pour l'irrigation (la moyenne est de 19 500 m^3 pour l'irrigation de 14 hectares) ainsi que pour la création et la modernisation de réseaux d'irrigation. Conformément aux objectifs les projets aidés concernent l'agriculture biologique (33 %) ou des exploitations certifiées (HVE ou AREA – 36 %), des vergers (57 %), du maraichage (27 % ou l'autonomie alimentaire des élevages (pour 15 %).

Pastoralisme

Au-delà de la production agricole, le **pastoralisme** est une activité identitaire et culturelle de nos montagnes (113 008 ha). Il assure de plus l'entretien des paysages, un dynamisme économique des vallées et surtout le maintien de milieux naturels prairiaux d'altitudes qui seraient voués à l'embroussaillement ou le boisement (perte d'une biodiversité spécifique). La Région, aux côtés du FEADER, accompagne ces pratiques en estives (principalement en Pyrénées-Atlantiques mais également dans le Limousin et en Dordogne) pour la mécanisation en zone de montagne, la conduite

des troupeaux (gardiennage), les investissements pastoraux (atelier de traite, clôtures, pistes…), le muletage et à l'héliportage pour le transport du matériel et la redescente du fromage, la création et rénovation des cabanes d'altitudes avec comme objectif d'assurer la vivabilité de ces lieux pour les bergers et leurs familles ainsi que de bonnes conditions de travail, l'animation pastorale et foncière par des structures dédiées.

Plus de **1 500 projets** financés

dont 120 projets concernant des cabanes d'altitude
220 dossiers de mécanisation.

Le démarrage de ce dispositif a été un peu compliqué au début de la programmation mais les ajustements réalisés ont finalement donné pleine satisfaction à nos partenaires qui reconnaissent le rôle majeur de ces aides pour le pastoralisme et l'implication de la Région qui a réussi à obtenir de la Commission européenne une réévaluation des taux d'aide FEADER pour les agriculteurs concernés et une meilleure prise en compte des spécificités de l'agropastoralisme français.

ALTER'NA

Alter'NA est un outil financier innovant développé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour favoriser l'accès au crédit et garantir des prêts aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires. La volonté de la Région est d'accélérer la transition agro-écologique en permettant à des projets innovants, tournés vers des pratiques plus durables, d'aboutir rapidement avec de meilleures conditions de prêts.

Lancé fin 2019, la consommation du portefeuille de prêt s'établie fin février 2021 à 56,6 M€ de prêts soit une consommation de 30 % de l'enveloppe ce qui est très satisfaisant.

Accompagnement de la résilience des agriculteurs et des entreprises en période de crise – Aides conjoncturelles

Les crises sanitaires liées à l'influenza aviaire en 2016 et 2017 pour la filière « canards gras », ont donné lieu à plusieurs types d'interventions : des subventions aux investissements de biosécurité dans les élevages (12,4 M€ d'aide globale dont 4 M€ de la Région et 4 M€ du Feader), des subventions aux investissements de biosécurité des stations de lavage et abattoirs pour 1 M€, des d'avances remboursables pour les accouveurs et entreprises de transformation à hauteur de 2,5 M€ et la création du cluster biosécurité, financé pour son fonctionnement et ses actions à hauteur de 0,7 M€.

La Région a fortement accompagné les agriculteurs ayant subi des crises climatiques (sécheresses 2018-2019, gel en arboriculture et viticulture de 2017, grêle 2018, submersions des cabanes ostréicoles, surmortalité des abeilles). **12 000 aides à la trésorerie** ont ainsi été octroyées pour **12,8 M€.** Mais la Région privilégie les actions de prévention (matériel antigel en viticulture et arboriculture, biosécurité, autonomie en eau pour l'abreuvement) plutôt que les interventions en urgence.

AXE 2 : FAVORISER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Installation

Le parcours d'accompagnement à **l'installation en agriculture** des porteurs de projet est une politique majeure en Nouvelle-Aquitaine en matière agricole. En effet, avec un prévisionnel de départ à la retraite de près de 50 % des agriculteurs dans moins de 10 ans, le renouvellement de génération est essentiel avec un enjeu également en termes d'aménagement du territoire (risque de désertification, déprise agricole, enfrichement, modification des paysages, perte de biodiversité, fermeture d'écoles et de commerces de proximité).

La Région a mis en place plusieurs dispositifs permettant d'aider les porteurs de projet à toutes les étapes de leur installation :

- **2 423 DJA** (Dotation Jeune Agriculteur) ◎
- **9 643 diagnostics**, études technico-économiques et suivis post-installation (mobilisation de FSE)
- **432 prêts d'honneurs** ◎ (mobilisation Feder) permettant ainsi l'octroi de 66 M€ de prêts bancaires et générant 743 emplois.
  Le Prêt d'Honneur est octroyé aux porteurs de projets qui ne sont pas issus du monde agricole (hors DJA) ou âgés de plus de 40 ans

- **Aides aux structures agricoles - mise en relation cédant-futur installé**
- Soutien au développement des espaces test agricoles permettant une professionnalisation de certains porteurs de projet éloignés du monde agricole et souvent en reconversion professionnelle.
- Facilitation de l'accès au foncier au travers d'une convention avec la SAFER pour financer le stockage, le portage et la garantie de fermage.
- Priorisation des nouveaux installés pour l'accès aux aides aux investissements et bonification pour certaines.

◎ *Objectif atteint*

Certains de ces dispositifs sont également ouverts à la filière aquacole.

En complément de ces aides à l'installation, la Région souhaite assurer un renouvellement des générations par le soutien aux lycées agricoles et aquacoles permettant l'appropriation des nouveaux modes de travail et d'une culture agricole commune.

Lycées agricoles et aquacoles

Les Lycées agricoles et aquacoles permettent d'assurer le renouvellement des générations. Le territoire Néo-Aquitain comprend 22 Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) regroupant 33 exploitations agricoles, 4 ateliers technologiques (Bressuire, Surgères, Limoges, Périgueux), 1 atelier forestier (Meymac), 1 centre équestre (Limoges) et 1 restaurant d'application (Poitiers). Les exploitations et les ateliers technologiques et forestiers des EPLEFPA constituent non seulement des supports pédagogiques pour former les agriculteurs et

sylviculteurs de demain aux bonnes pratiques mais aussi des chaînons de transmission des savoir-faire vers les territoires et les professionnels.

Ces outils de formation et d'expérimentation, en tant que vitrine des pratiques exemplaires agricoles, doivent être innovants, modernes et adaptés, tant sur la production, la transformation que sur la commercialisation des produits agricoles et forestiers régionaux.

C'est dans ce contexte que depuis 2017, la Région soutient les investissements immobiliers et d'équipements dans les exploitations et les ateliers technologiques des établissements.

71 projets soutenus pour 4,4 M€ d'aides publiques

A noter également la création de l'Agrosmart Campus, innovation pédagogique et opérationnelle, visant la mise en relation des lycées agricoles et des maisons familiales rurales (MFR) avec l'enseignement supérieur (Bordeaux Sciences Agro…) et la recherche (INRAE…) dans l'objectif d'une diffusion rapide des savoirs, connaissances et expérimentations de terrain.

AXE 3 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROECOLOGIE

Néo Terra

L'élaboration de la feuille de route **Néo Terra** a permis d'aboutir à des objectifs ambitieux, pour la politique agricole de la Région, notamment à travers l'ambition « Accompagner et accélérer la transition agroécologique », En complément de cette ambition, des actions sont et seront également menées auprès en faveur de la biodiversité, l'eau et le foncier, avec une prise en compte des autres ambitions de NéoTerra. 6 principaux enjeux ont été identifiés :

- Sortie des pesticides
- Préservation de la biodiversité,
- Participation de l'agriculture à l'atténuation du changement climatique,
- Alimentation durable,
- Adaptation au changement climatique,
- Bien être-animal.

1ère année de bilan en 2020

1 087 dossiers fléchés Néo Terra
62,5 M€ - Région
194 M€ - FEADER

Un travail de partenariat a été engagé avec les principales « filières agricoles » animales et végétales pour établir des feuilles de route précisant les orientations et les actions contribuant à la mise en œuvre de Neo Terra. La coopération agricole est partenaire pro actif de cette transition en particulier via une convention « NEO TERRA » signée avec la Région en novembre 2020.

Agriculture biologique

Le pacte d'ambition régionale pour **l'agriculture biologique**, signé en 2017 entre l'Etat, la Région et la profession agricole, a permis de fixer des objectifs partagés et a donné un cadre favorable à son développement : visibilité des aides à la conversion et au maintien (CAB-MAB), conseils aux agriculteurs et collaboration entre les organismes agricoles.

Fin 2020, 8,2 % de la SAU en AB* (contre 4,2 % en 2016)
11 % des exploitations agricoles (près de 8 000)
Objectif 2027 => atteindre 20 % de la SAU et 15 % des agriculteurs
Près du quart du budget agricole régional (Région et Feader)
**Mode de production en plein essor dans un contexte de forte demande des consommateurs*

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

6 550 agriculteurs ont bénéficié des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) de 2015 à 2020 soit 11 % des exploitations. Il s'agissait d'accompagner les changements de pratiques et les pratiques favorables à l'environnement (10 700 contrats signés – 330 000 hectares engagés dont 66 700 depuis 2017) :

- préservation de la biodiversité (85 % des contrats pour 282 000 ha) notamment dans les 273 sites Natura 2000 qui représentent 12,7 % du territoire régional) ;
- préservation de la qualité de l'eau : 11 % des contrats, 157 000 ha engagés dans la réduction et 158 000 ha dans l'absence de produits phytosanitaires (prairies) ;
- protection des ressources génétiques : 4 200 unités de gros bétail appartenant à des races menacées et 65 000 colonies (ruches) aidés.

Certification Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Certification Haute Valeur Environnementale (HVE), objectif Néo Terra, est d'avoir 80 % des exploitations certifiées bio ou HVE d'ici 2030.

Certification Haute Valeur Environnementale
- 2 472 agriculteurs certifiés en Nouvelle-Aquitaine fin 2020
- 1ère région en nombre de certifications en France (30 %)

Certification Bio : 7 950 agriculteurs certifiés fin 2020

Appel à projet pour le développement de la HVE
31 structures professionnelles accompagnées

La Région est aussi fortement impliquée au niveau national dans les évolutions du référentiel en participant aux groupes de travail et aux commissions et en effectuant des tests à grandes échelles avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Expérimentation et diffusion des connaissances en agriculture

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et l'amélioration de leur compétitivité, la Région soutient les **projets des organismes professionnels agricoles** (chambres d'agriculture, associations de développement et interprofessions) et, des instituts de recherche, des instituts techniques, des stations d'expérimentations comme INVENIO (fruits et légumes), ASTREDHOR (horticulture), le CIIRPO (ovins), le REXCAP (caprins), FLS (race limousine), PYRAGENA (porcins)... Il s'agit de contribuer à l'identification des meilleures pratiques et techniques issues de la recherche, de l'expérimentation ou du terrain et, de les vulgariser par des actions d'animation, d'information et de conseils..

Partenariat européen pour l'innovation (PEI)

Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) est un outil de la stratégie de l'Union Européenne « Horizon 2020 ». Il vise à mettre en relation les acteurs de la filière agricole et forestière et les acteurs de la recherche et développement, les services de conseil, les entreprises, les communautés rurales et les collectivités territoriales pour développer l'innovation dans le secteur agricole au travers de projets opérationnels (sur la période 2015-2020 : 8 projets pour 1,4 M€ - carbone, houblons, ovins, bien-être animal…)

Filière Agroalimentaire

Rappel des enjeux

L'Industrie Agroalimentaire (IAA) faisant partie des industries les plus représentées en Nouvelle-Aquitaine, le SRDEII rend compte de ses spécificités et de ses enjeux.

Une grande variété de ressources est transformée en Nouvelle-Aquitaine. Les secteurs de la viande, des boissons et du poisson se distinguent notamment au plan national par les volumes produits. 3ème région exportatrice française, la Nouvelle-Aquitaine recèle un potentiel d'innovation important porté par des centres de recherches, pôles de compétitivité, centre techniques et technologiques, établissements d'enseignement supérieur spécialisés.

L'agroalimentaire ne se limite pas à la nomenclature industrielle de la NAF, elle est considérée dans son ensemble.

En 2017, la filière agroalimentaire doit répondre à plusieurs enjeux sur son territoire afin d'accroître sa compétitivité :

- Stimuler et structurer l'innovation, moteur du développement des entreprises agroalimentaires, dont la segmentation croissante des marchés offre des perspectives à plus forte valeur ajoutée. Innovation également pour faire face à l'impératif d'optimisation de l'utilisation des ressources tout au long de la chaîne et répondre aux enjeux logistiques ;
- Proposer de nouveaux instruments financiers pour aider les entreprises agroalimentaires à répondre aux grands enjeux pour leur compétitivité : modernisation de l'outil industriel, innovation, transition écologique et énergétique, financement de leur cycle d'exploitation ;
- Favoriser l'exportation pour les TPE/PME afin de s'étendre à de nouveaux marchés et permettre un accroissement de la valeur ajoutée ;
- Adapter l'offre de formation et son attractivité, en fonction des besoins des entreprises et du territoire dans le but de répondre à une forte demande en main d'œuvre qualifiée ;
- Prendre en compte les enjeux du développement durable comme une opportunité pour les entreprises leur permettant de bénéficier d'avantages concurrentiels d'améliorer l'image du secteur et son attractivité et de travailler sur la performance sociale, en favorisant l'engagement des entreprises dans des démarches de RSE structurées.

Les chiffres clés de la filière agroalimentaire

- 31,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018 ;
- 5,2 milliards d'euros de valeur ajoutée ;
- 9 400 entreprises, soit une baisse de 400 entreprises ;
- 58 566 ETP au 31/12/2018 (ensemble des entreprises agroalimentaires), soit une baisse de 1 003 ETP en un an ;
- 32 % des exports régionaux (= produits agricole et alimentaire d'une valeur de 8,9 mds€ d'exports en 2018).

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Plan NA rebond actes 1 et 2 qui vise à garantir la compétitivité des exploitations et des entreprises, à renforcer la souveraineté alimentaires filières et des opérateurs, à répondre aux attentes des consommateurs en termes de types de produits, de circuits de distribution… ;
- Rédaction et l'animation de la feuille de route Néo Terra - ambition 2 « Accompagner la transition agroécologique » et l'ambition 3 « Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises », visant à développer des modes de production plus sobres, répondant aux attentes des consommateurs et de la société ;
- Actions de la feuille de route Alimentation Durable qui portent leurs fruits avec une structuration de l'offre et de la demande qui progresse notamment en faveur des lycées.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- 10 nouvelles entreprises Usine du Futur par an ;
- 130 entreprises agroalimentaires accompagnées par an (dont 20 en Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- 15 projets de structuration en circuits alimentaires locaux par an ;
- 60 % de produits locaux, de proximité et de qualité dans la restauration collective des lycées publics d'ici à 2020.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de la filière agroalimentaire, a mobilisé **136,62 M€**, répartis comme suit :

- **91,71 M€** de **fonds Région**
- **44,91 M€** de **fonds européens**

Les axes déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE ET L'INNOVATION PAR LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION

Le secteur agroalimentaire bénéficie d'un soutien croissant des projets d'investissements productifs, en mobilisant les fonds Région et européens FEADER et FEDER. Cette démarche permet d'asseoir leur mutation vers l'Usine du Futur (**1 entreprise sur 6 inscrites dans le programme Usine du Futur est une IAA**) en intégrant de façon plus significative leur transformation numérique. Ces projets s'inscrivent pour la grande majorité (**87 % projets Néo Terra en 2020**) dans une ou plusieurs ambitions de la feuille de route Néo Terra : projets adossés à des démarches de responsabilité sociétale, à des productions biologiques et/ou en circuits courts, à des démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi dans des dynamiques d'innovation vertueuse (éco conception, clean label, bien-être animal, lutte contre gaspillage).

- **650 projets d'IAA** ◎ accompagnés pour 108 M€ d'aides régionales et européennes (FEADER et FEDER), dont 20 % sur des projets Bio Agriculture biologique : **94 dossiers bio** pour 18 M€ (Région + FEADER), en 2020 les dossiers bio ont représenté 30 % des montants attribués – **97 projets Usine du Futur** ◎ ;
- **Eco socio conditionnalité** : la **moitié des aides aux investissements productifs** sont soumises à une éco-socio conditionnalité RSE (Responsabilité Sociétale des entreprises) ;
- **1 600 créations d'emplois prévisionnelles.**

◎ *Objectif atteint*

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER LA DYNAMIQUE D'INNOVATION DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE

Entre 2017 et 2020, le nombre de projets d'innovation soutenus de la filière agroalimentaire a fortement augmenté.

114 projets d'innovation (adossés au numérique)
8 378 K€ de budget
80 % de ces projets relèvent de l'ambition de la feuille de route Néo Terra
(Écoconception, clean label, bien-être animal, lutte contre le gaspillage…)

OBJECTIF 3 : FAVORISER LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE QUALITE

Les projets d'investissements productifs soumis à l'éco-socio conditionnalité ont connu une forte augmentation entre 2017 et 2021.

- **54 projets d'investissements productifs**
- **111 Conseils RSE et certifications**
- *Une première filière de qualité a également été certifiée RSE en 2020, avec le jambon de Bayonne*
- **9 actions collectives** (20 entreprises en 2020/117 en 2019/85 en 2018 et 2017)
- **111 diagnostics 3D** ◎

OBJECTIF 4 : RENFORCER LA NOTORIETE DES PRODUITS REGIONAUX

La Région soutient la promotion et la valorisation des produits de qualité, essentiellement porteurs d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) comme les labels rouges, les appellations d'origine, l'agriculture biologique.

Afin de mieux promouvoir les produits agricoles et agro-alimentaires et d'accroitre la valeur ajoutée de ces produits, la Région s'appuie également sur l'AANA (Agence de l'Alimentation de la Nouvelle-Aquitaine) qui est le résultat de la fusion de l'AAprA, l'IRQUA Poitou-Charentes, et le Comité régional de promotion des produits en Limousin.

198 projets accompagnés

9,4 M€ Fonds Région
4 M€ FEADER

L'AANA intervient sur 3 champs :

- la promotion et la communication avec la réalisation de campagnes de communication multi produits grand public, de concours et, plus récemment dans le contexte de relance, d'actions en faveur des circuits courts (plateforme de mise en relation avec les particuliers) et développement de la communication digitale ;
- l'amélioration de la qualité des produits en appuyant les organismes porteurs de SIQO et en favorisant les démarches d'écoconception en intégrant, aux côtés des critères de qualité spécifiques au produit, des critères d'amélioration de la performance environnementale du produit tout au long de sa chaîne de valeur (programme Ecoqualina) ;
- l'accompagnement des entreprises sur leurs marchés internationaux et régionaux.

311 manifestations locales et régionales
2 367 visiteurs
112 manifestations à portée nationale **- 2 771 visiteurs**

OBJECTIF 5 : DEVELOPPER ET STRUCTURER LES FILIERES LOCALES ALIMENTAIRES AFIN QUE L'OFFRE REPONDE A LA DEMANDE

La Région a porté une ambition forte autour des circuits alimentaires locaux depuis 2017.
L'action régionale a été déclinée au sein d'une feuille de route régionale pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

- **800 projets** d'agriculteurs accompagnés en **circuits de proximité et de vente directe**
- **46 projets** lauréats de **l'AAP sur les circuits alimentaires locaux**
- En restauration collective, **25 % des engagements d'achats** en produits locaux dont Bio + 10 à 15 % d'achats locaux supplémentaires via les marchés publics

- **276 dossiers** soutenus depuis le lancement du **Chèque Numérique** « Commercialisation en circuits courts »

- **1 800 producteurs locaux** référencés sur la plateforme solidaire de **l'AANA**

Politique contractuelle territoriale : 51 territoires de projets => 125 projets portés par les territoires directement en lien avec l'agriculture et l'alimentation de proximité comme la création et la réhabilitation de halles, la création d'ateliers de transformation

Filière Pêche – Aquaculture

Rappel des enjeux

La pêche et l'aquaculture constituent des activités de poids sur le littoral. On dénombre par exemple sur le littoral 1 500 marins et 500 navires de pêche, 1 091 sites de production conchylicole et la production en pisciculture continentale dépasse les 12 000 tonnes de poissons (chiffres 2017).

Les principaux enjeux de la filière pêche – aquaculture sont :

- Encourager une pêche et une aquaculture durables sur le plan environnemental, efficaces dans l'utilisation des ressources, innovantes, compétitives et fondées sur les connaissances :
    - Pêche maritime : installation, investissements (efficacité énergétique, santé et sécurité, valorisation et qualité des produits), infrastructures portuaires, limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin…
    - Aquaculture : investissements, augmentation du potentiel des sites aquacoles (installation et infrastructures), mise en réseau des professionnels et des scientifiques…
    - Mesures transversales : commercialisation (qualité, traçabilité…) et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Favoriser un développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture (DLAL : Développement local mené par les acteurs locaux).

Les chiffres clés de la filière Pêche – Aquaculture en 2020

- **1ère région pour la production ostréicole et l'élevage de salmonidés**
- **2nd employeur de l'économie maritime** et littorale régionale (19 % en nombre d'emplois)
- **40 % de la production conchylicole nationale**
- **400 M€ générés** par la filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- **9 500 emplois** dans le domaine des produits de la mer

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de routes additionnels :

- Plan NA rebond actes 1 et 2 qui vise à renforcer la souveraineté alimentaire des filières et répondre aux attentes des consommateurs en termes de produits, de circuits de distribution ;
- Feuille de route Néo Terra avec le soutien à la construction d'un navire multisupports innovant pour la réhabilitation des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Accompagner le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la transition écologique (pratiques plus respectueuses de l'environnement, préservation et suivi de la qualité du milieu aquatique…) ;

- Réussir la fusion de l'institut des Milieux aquatiques IMA de Bayonne avec le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole CREAA d'Oléron ;
- 100 projets accompagnés par an (entreprises et ports de pêche, investissements aquacoles…).

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de la filière pêche, a mobilisé **39,93 M€**, répartis comme suit :

- **16,23 M€ de fonds Région**
- **23,7 M€ de FEAMP**

Les objectifs déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

La Région a accompagné le développement durable de ces filières à travers plusieurs orientations :

- éco-conditionnalité des aides aux entreprises de pêche (réduction des émissions de gaz à effet de serre des moteurs, acquisition de navire d'occasion, investissements dans des engins de pêche plus sélectifs…) ;
- modernisation des outils de production pour réduire la pénibilité, accroitre la compétitivité, améliorer la qualité et mieux prendre en compte l'environnement en conchyliculture ;
- soutien à l'installation en pêche et en conchyliculture ;
- modernisation des équipements, amélioration de la sécurité et des conditions de travail, meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les ports de pêche ;
- accompagnement des stratégies territoriales autour de la promotion des métiers et des produits, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, de l'amélioration des procédés et des conditions de travail ;
- appui aux centres régionaux d'expertise et d'application : observatoires et de suivi halieutiques, appui technique aux filières, expertise en matière d'environnement aquatique.

488 projets pour soutenir les **investissements de la filière**
Evolution du montant des investissements dans la modernisation des entreprises
36 M€ (12 M€ Région – 24 M€ FEAMP)

OBJECTIF 2 : FAVORISER LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Une volonté de favoriser la transformation, la commercialisation et la promotion des produits a amené la Région à soutenir des projets structurants.

24 projets soutenus en **transformation et commercialisation**

Par la Région 0,2 M€ et l'Europe 1,2 M€

OBJECTIF 3 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ZONES TRIBUTAIRES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE PAR DES ACTEURS LOCAUX

La volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine est d'accompagner les démarches collectives locales des territoires locaux par les Groupes d'Acteurs Locaux Pêche et Aquaculture (GALPA).

105 projets soutenus
Par la Région et l'Europe
Depuis 2017, évolution des projets soutenus et des montants d'aide en investissements

Pour les projets sélectionnés dans le cadre des stratégies du Développement Local menées par les Acteurs Locaux (DLAL), il existe un cofinancement national, à parité avec l'Europe en 2020.

Filière Forêt-Bois-Papier

Rappel des enjeux

Protéger, accroitre et valoriser la ressource forestière

- Renouveler durablement la forêt ;
- Anticiper et gérer les risques (sanitaires, feux...) dans un contexte de changement climatique ;
- Trouver des débouchés sur des marchés rémunérateurs et durables aux quantités supplémentaires de bois (éclaircies) issus des peuplements reconstitués post Klaus ;
- Reconnaitre les aménités liées aux forêts et au bois (carbone, régulation des eaux, biodiversité, paysages...).

Conquérir de nouveaux marchés dans le cadre d'une politique de sobriété carbone

- Augmenter la part du bois dans la construction en saisissant l'opportunité de la RE2020 ;
- Développer l'emballage à partir du bois, papier, carton en substitution du plastique ;
- Saisir les opportunités liées au développement de la chimie du bois en valorisant les molécules du bois.

Faciliter le dialogue entre la société et la filière

- Instaurer le dialogue en réponse aux attaques récurrentes du modèle des forêts cultivées : coupes rases, mécanisation de l'exploitation….

Innover de l'amont à l'aval

- Encourager l'innovation en s'adossant notamment au pôle de compétitivité Xylofutur ;
- Faciliter la création de valeur ajoutée et accompagner la compétitivité des différents acteurs, favoriser la coopération entre eux ;
- Contribuer à l'amélioration des performances globales, économiques, environnementales et sociales de l'ensemble de la filière en couplant le fonctionnement des écosystèmes forestiers avec la transformation et les usages.

Les chiffres clés de la filière en 2020

- 2.9 millions ha de forêt en NA (34% de la surface régionale) : **1ère région forestière française**
  - feuillus (chênes, châtaigniers,...) **62 %** de la surface forestière, soit 1,73 million ha,
  - résineux (pins, épicéas, douglas,...) **38 %** de la surface forestière, soit 1,08 million ha.
- **88 % du stockage annuel de Carbone en forêt** (Source : AREC)
- **10 millions de m³ récoltés** en moyenne / an (26 % de la récolte nationale de bois)
- **10 milliards de CA en 2019** (2ème rang national) - **Dont 1,7 milliard d'euros de CA à l'export**

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

La politique régionale en faveur de la filière forêt bois s'inscrit dans plusieurs documents d'orientation qui fixent le cap et flèchent les moyens financiers :

- **le Programme Régional Forêt Bois (PRFB)** préparé avec l'Etat et la participation active des représentants professionnels de la filière ;
- **l'ambition 10 de Néo Terra (préserver les terres agricoles, forestières et naturelles)** ;
- **le Plan NA Rebond** en réponse à la crise COVID ;
- **le futur PSN** qui décline les moyens consacrés aux mesures forestières (DFCI, desserte, aide à la mécanisation des ETF et investissements sylvicoles).

Projets / Actions phares

L'anticipation et la gestion des risques

La **protection des forêts contre les risques** est une préoccupation permanente pour la filière forêt bois. Les effets du changement climatique placent en effet le massif forestier dans un état de fragilité qui le rend vulnérable aux risques : sensibilité au feu, déficits hydriques et attaques sanitaires.

- **En matière de prévention contre les incendies**, l'Etat, la Région et le Feader (9,9 M€ pour le PDRA) sont mobilisés pour subventionner les investissements de DFCI (pistes et points d'eau) en lien avec l'ARDFCI et le GIP Atgeri.
- **Dans le domaine phytosanitaire**, la Caisse Phyto Forêt a pour but d'organiser des actions collectives de surveillance et de protection sur le Massif des Landes de Gascogne. Parmi les actions initiées par la caisse figure la surveillance des foyers de mortalité de pin maritime à partir de l'analyse d'images satellites (détection des anomalies foliaires et tâches de mortalité).

Deux projets associant la communauté scientifique et les professionnels ont été initiés dans le prolongement direct de Néo Terra autour des questions relatives aux **lisières de feuillus et aux forêts mélangées**.

- Le projet « **Bocage forestier** » a pour objectif de concilier production forestière et biodiversité en installant sur une « zone atelier » des haies composites, connectées entre elles, dans un double objectif de conservation/restauration de la biodiversité et de protection sanitaire des plantations
- Parallèlement au projet Bocage, le **déploiement de parcelles expérimentales en Nouvelle-Aquitaine porté par l'ONF** vise à installer un réseau régional de tests de nouvelles essences adaptées au changement climatique et la mise en place de parcelles expérimentales de « forêts mélangées ».

Plus globalement, la Région encourage l'innovation en s'appuyant notamment sur le **pôle de compétitivité Xylofutur.** Le pôle a pour mission principale de faire émerger et accompagner le montage des projets innovants collaboratifs et créateurs de valeur ajoutée sur les domaines d'action stratégiques suivants :

- la transformation et l'utilisation du bois en produits et matériaux ;
- le développement du bois source de fibres comme matière première de l'industrie papetière ;
- des panneaux de process, de la chimie bio-sourcée et de l'énergie ;
- la gestion, l'exploitation et la mobilisation de la ressource.

La stratégie carbone pour la forêt

Les forêts régionales jouent un rôle majeur dans l'atténuation des changements climatiques à travers notamment **la séquestration du carbone en forêt** puis son stockage dans les produits bois. Au stockage du carbone dans la biomasse forestière s'ajoutent ainsi les bénéfices importants à attendre d'une accélération des usages du bois en tant que source d'énergie et surtout en tant que matériau.

L'association Aquitaine Carbone a pour ambition de faire reconnaître le rôle des forêts dans la séquestration du carbone. Créée sous l'impulsion de la Région Aquitaine, l'association poursuit dans le cadre de son programme Carbopolis deux objectifs complémentaires :

- aider les propriétaires forestiers (publics et privés) à financer l'amélioration de leurs peuplements dans le cadre du label bas carbone,
- permettre aux entreprises du territoire de contribuer à la lutte contre les changements climatiques en finançant des projets sylvicoles séquestrant du CO_2.

Structuration de l'écosystème et partenariat

- Constitution d'une instance de gouvernance régionale à travers la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) coprésidée par l'Etat et la Région ;
- Suite à la fusion des Régions, structuration de la représentativité des professionnels de la filière forêt bois à l'échelle de la NA avec notamment la création de 2 interprofessions régionales (Fibois Na et Fibois Landes de Gascogne), mais aussi de PEFC NA ou encore de l'Association régionale des Entrepreneurs de Travaux Forestiers ;
- Consolidation et labellisation du pôle de compétitivité Xylofutur ;
- Diffusion d'une connaissance partagée :
  - Constitution de l'observatoire régional de la filière (en lien avec les 2 interpros),
  - Observatoire foncier NAFU,
  - Etudes ressources forestières dont Quaspare,
  - Etude sur la biodiversité au sein du massif forestier des Landes de Gascogne.
- Promotion des forêts et du matériau bois à travers notamment :
  - le salon FOREXPO, un des carrefours incontournables de l'Europe forestière. Véritable vitrine du savoir-faire régional en matière de sylviculture et d'exploitation forestière, le salon a démontré qu'il était la tribune des forêts cultivées du sud de l'Europe.
  - autres manifestations : Woodrise, Prix régional de la construction bois…

Filière Tourisme

Le littoral de la Nouvelle-Aquitaine est la première destination régionale pour les touristes, les qualités du « patrimoine » naturel et culturel de la Nouvelle-Aquitaine permettent de valoriser un tourisme rural, urbain et de montagne possédant de sérieux atouts (stations de ski, stations thermales, parcs naturels régionaux, agritourisme, vélos, randonnée, villages de caractères,…) et s'appuyant pour certains sur une reconnaissance internationale (classement UNESCO notamment).

Cette attractivité touristique du territoire régional impacte naturellement sur les moteurs de l'attractivité économique, en cela qu'elle motive l'installation d'entreprises et d'investisseurs, soucieux d'offrir à leurs salariés un cadre de vie attractif et motivant.

Pour autant, le secteur du tourisme est un secteur fortement impacté par la crise du Covid19. Même si les deux dernières saisons estivales ont été dynamiques, il est constaté une baisse de - 20 à - 60 % du chiffre d'affaires des entreprises touristiques marquées par une disparité territoriale suivant la typologie des destinations.

Aussi, son accompagnement est nécessaire pour conforter l'attractivité du territoire et accompagner la compétitivité des entreprises notamment des TPE à chaque stade de son évolution : création, développement et transmission (étape primordiale dans la poursuite de l'activité sur certaines zones fragiles du territoire régional), transformation numérique, modernisation des outils de production.

Avec les effets de changement climatique sur la bande côtière, il est nécessaire d'accompagner la requalification des stations du littoral pour préserver environnement et activités économiques notamment touristiques.

Ainsi, la finalité du tourisme sur la Nouvelle-Aquitaine est de tendre vers un développement économique raisonné et équilibré des territoires pour un tourisme compétitif, innovant et accessible.

Cette finalité est affirmée dans le **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs en cohérence avec les orientations du SRDEII.**

Rappel des enjeux

La Région Nouvelle-Aquitaine a relevé plusieurs enjeux prioritaires pour la mise en œuvre de sa politique régionale en matière de tourisme :

- La **mise en tourisme durable des territoires**, à la fois pour générer des flux touristiques sur les territoires aujourd'hui moins touristiques, mais aussi pour **gérer de manière qualitative et durable ces mêmes flux touristiques** concentrés sur les territoires littoraux et urbains ;

- Le levier de **développement économique** que représente le tourisme avec un accent mis sur les **retombées économiques**, dans une optique de maximisation de ces retombées et de diffusion à une plus large échelle ;

- **L'innovation** comme un facteur différenciant de réponse aux attentes des clientèles, et d'évolution de l'offre touristique régionale **avec une dimension d'expérimentation** en grandeur nature, des idées, produits, services ou concepts nouveaux ;

- La prise en compte des **attentes des touristes et des visiteurs comme point d'appui des actions du schéma régional** et guide des développements touristiques, à la fois en termes de produits et de services apportés, tout au long du parcours client pour lui proposer une expérience de grande qualité.

Les chiffres clés du secteur du tourisme en 2020

Au niveau national

- Près de **1,13 million de salariés**
- **172 milliards d'euros de CA**
- **90 millions de touristes étrangers**

Au niveau régional *(contexte Covid : maintien de certaines données en 2019)*

- **1ère offre française en hôtellerie de plein air**
- **2ème filière en % du PIB régional avec 9 %**
- *(18 Mds de PIB régional en 2020 - 168 Mds de PIB national)*
- **1er rang des régions françaises** *pour les nuitées des résidents français (175 M de nuitées en 2019)*
- **5ème rang pour la clientèle internationale** *(3,4 millions de touristes étrangers - 23 M de nuitées en 2018)*
- **32 millions de touristes chaque année** *(en 2019)*
- **Près de 140 000 emplois** *(5 % de l'emploi régional tous secteurs en 2019)*
- **69 500 salariés saisonniers du tourisme** :
- 1 emploi saisonnier sur 2 dans le tourisme, concentré sur le littoral et le Périgord Noir
- Environ **4 millions de touristes étrangers** en Nouvelle-Aquitaine chaque année hors crise sanitaire
- **Un littoral attractif** qui représente 36 % des emplois touristiques et 62,5 % de la fréquentation touristique (clientèles françaises)

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de routes additionnels :

Au-delà du SRDEII, la politique régionale du Tourisme s'appuie sur plusieurs documents stratégiques tels que :

- le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL),
- le SRADETT,
- la feuille de route Néo Terra,
- le Schéma Régional des Véloroutes (volet itinérance douce),
- et le Schéma Directeur Plan Plage.

La Région s'est également dotée d'une stratégie ambitieuse sur le tourisme et a su mettre en place des outils de financement et d'accompagnement aujourd'hui reconnus : GIP Littoral, animation territoriale, innovation avec notamment le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine (TLNA). Au service de la filière tourisme, Le Tourisme Lab est un outil régional de la relance économique suite à la crise sanitaire du COVID19. Il accompagne les entreprises et les territoires dans leurs projets d'innovation, afin de faciliter leurs transitions, d'accroître leur compétitivité et leur attractivité.

L'accompagnement régional est aujourd'hui un levier d'accélération des investissements, notamment pour les PME et TPE touristiques, et de soutien à la structuration touristique des territoires ruraux.

Avec la **crise sanitaire du Covid-19**, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté un **plan de reprise des activités touristiques** lors de sa Séance Plénière du 29 mai 2020 qui est venu adapter sa politique en matière de Tourisme et l'acte 2 du Plan NA rebond.

Les objectifs annuels de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Accompagner environ 50 hôtels indépendants, chaque année, classés de 2 à 4 étoiles sur les 867 recensés, soit 15 % du parc d'ici à 2022 ;
- Accompagner environ 35 campings de tourisme indépendants, chaque année classés de 3 à 4* sur les 599 recensés, soit 18 % du parc d'ici à 2023 ;
- Aménager 6 740 km d'itinéraires cyclables d'ici à 2030 dont 2 540 km à créer.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur du **tourisme,** a mobilisé **135,855 M€** répartis comme suit :

- **108,685 M€** de **fonds Région**

- **27,17 M€** de **fonds européens** projets touristiques 2014-2020 (début des engagements en 2016) :

    - FEDER = 12,7 M€
    - FEADER = 14,33 M€
    - FEAMP = 0,14 M€

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

Axe 1 - Accompagner la compétitivité des entreprises touristiques vers un parcours de tourisme durable

Soutenir les acteurs touristiques dans la mise en œuvre de leurs projets par l'aide au conseil

La Région soutient les acteurs touristiques dans la mise en œuvre de leurs projets par **l'aide au conseil**.

75 collectivités et 85 entreprises accompagnées

De plus, la Région favorise le maintien d'une **offre diversifiée d'hébergements indépendants** de qualité, respectueuse de l'environnement en soutenant la création et la modernisation des hébergements touristiques.

Afin de maintenir une activité économique basée sur une hôtellerie traditionnelle et familiale, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne, de façon différenciée dans leurs outils de production :

- les hôteliers indépendants situés en zones rurale, littorale, urbaine et de montagne dans la modernisation de leur établissement ;
- les gestionnaires de campings indépendants dans la requalification de leur site, avec une forte intégration des préoccupations environnementales, dans une logique de tourisme durable ;
- les projets d'hébergement de groupes en zone rurale ou rétro littorale, ainsi que les refuges de montagne et gîtes d'étape en zone de montagne.

290 structures d'hébergement (hors hébergements collectifs)
147 hôtels (20 % de l'hôtellerie indépendante modernisée)
94 locations saisonnières
49 campings
16 hébergements collectifs (VVF, UCPA…)

Objectif atteint

L'objectif d'accompagner des structures en zones rurales pour maintenir la qualité et l'offre est atteint. Le littoral n'est pas la seule cible. Le nord de la Région qui dispose de moins d'hôtels et de campings est compensé par une plus grande proportion de gîtes de grande capacité, ce qui répond à l'objectif de ce dispositif particulier : compenser une carence d'offre marchande classique (hôtels, campings). L'animation de terrain des aides à l'hébergement est de plus en plus efficace, ce qui se traduit par des projets émanant progressivement des territoires ruraux.

46 projets innovants soutenus
Appel à projet TINA et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine

Par ailleurs, le tourisme est un secteur économique hautement concurrentiel, en proie à des évolutions structurelles profondes et de rapides mutations. Anticiper ces évolutions tout en étant inventif et réactif permet à la filière de saisir les opportunités et de rester compétitif. Préparer l'avenir est aussi un élément déterminant de réponse à la crise et un facteur indispensable de croissance économique.

L'appel à projet TINA (2017 - 2019) s'inscrit dans la **politique touristique Innovation** de droit commun dès 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi soutenir des projets individuels, collectifs ou interfilières et **accompagner ainsi les transitions économiques, environnementales et sociales par l'innovation**. Cette politique prend tout son sens dans le cadre de la crise du covid19 en :

- Favorisant **l'émergence de projets innovants, les expérimentations territoriales** comme facteur de relance, de diversification économique et d'attractivité des territoires de Nouvelle-Aquitaine
- **Encourageant les collaborations** entre acteurs institutionnels, professionnels du tourisme, collectivités, laboratoires de recherche, et entreprises de la filière numérique
- Accompagnant **l'innovation comme vecteur d'un tourisme responsable, durable et accessible** au plus grand nombre

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) EventTech

Adopté en Séance plénière le 26 juin 2017, **l'appel à manifestation d'intérêt EventTech** poursuit l'objectif de faire émerger des **solutions numériques créatives au service des manifestations culturelles et du développement touristique des territoires**. De 2017 à 2019, l'AMI a permis de soutenir l'innovation numérique dans le champ de l'évènementiel culturel comme facteur renforçant l'attractivité et la notoriété touristiques de ces territoires. Ce dispositif a été porté conjointement par les politiques sectorielles de la Culture, du Tourisme et du Numérique. Trois sessions d'appels à candidatures ont permis d'accompagner 17 projets pour un montant total de subvention 548 691 €.
Fort de cette expérience de politique transverse et pour accompagner la relance économique la filière tourisme et celle de la Culture très fortement impactées par la crise du Covid 19, un **nouvel Appel à Projet intitulé « Tourisme, Culture et Numérique »** (17 projets retenus en 2021 pour une enveloppe globale de 900 000€) a été lancé.

Axe 2 - Soutenir le tourisme social et solidaire

Le tourisme social, par son ambition de démocratisation du tourisme, contribue à la lutte contre les inégalités, l'exclusion et favorise la cohésion sociale. Il participe activement à l'aménagement et au développement économique des territoires tout en préservant des emplois.

La Région Nouvelle-Aquitaine est un partenaire important pour les opérateurs du tourisme social et solidaire à travers ses politiques publiques d'aide à la pierre et de soutien au départ en vacances des publics les plus fragiles.

17 structures sociales accompagnées
16 équipements collectifs à caractère social soutenu
7 829 néo-aquitains bénéficiaires *(en 2019 et 2020)*

Axe 3 - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques, dans le respect des enjeux du développement durable

Renforcer l'attractivité des territoires en qualifiant les équipements de loisirs et de tourisme

80 projets en activités de loisirs et de pleine nature
21 projets en œnotourisme / 134 000 ha de vignes

Afin de répondre aux mutations des territoires littoraux, à la requalification des stations touristiques, aux attentes de la clientèle en concordance avec celles des habitants, ainsi qu'au défi de la préservation des espaces et patrimoine, la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur deux dispositifs, l'aménagement durable des stations et le Schéma Directeur Plan plage, permettant de satisfaire les principes suivants :

- protection des milieux naturels et restauration des écosystèmes, source d'aménité et socle de la qualité de vie des habitants et de la clientèle de la région ;
- gestion et maîtrise des flux en réalisant des équipements privilégiant les aménagements légers réversibles et perméables pour les cheminements piétons, et favorisant le développement des mobilités douces alternatives par rapport à l'automobile et aux transports en commun ;

- amélioration des conditions d'accueil des publics ;
- mise en œuvre d'approches croisées gestion des risques/aménagement durable ;
- valorisation d'équipements de loisirs et de découverte.

10 études et 11 plans plage
15 opérations sur les aménagements plages pour s'adapter au recul du trait de côte

Consolider et développer les réseaux d'itinérance cyclable, et leurs activités connexes afin de développer le mode d'itinérance douce génératrice de retombées économiques locales

La France s'est dotée d'un **Schéma Directeur de Véloroutes** et Voies Vertes hors milieu urbain qui prévoit 45 500 km de pistes cyclables, dont 20 000 km de véloroutes et voies vertes, plus de 10 000 km de bandes cyclables et 5 500 km de pistes cyclables sur voirie départementale. La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, au second semestre 2018, la révision de son Schéma Régional des Véloroutes afin qu'il positionne la Nouvelle-Aquitaine sur une **stratégie de long terme en matière de tourisme à vélo**, intégrant les problématiques :

- de maillages et d'infrastructures,
- de marketing touristique et d'observation des flux,
- de services et d'intermodalité,
- de retombées économiques.

La large concertation de 2019 dans le cadre de l'actualisation du Schéma régional a permis de renforcer le rôle de la Région dans la coordination d'acteurs, d'actions et d'aménagements, ainsi que pour le levier financier qu'elle induit. Le développement du voyage à vélo contribue par ailleurs aux objectifs de Néo Terra et inscrit cette forme de tourisme dans des logiques de mobilité décarbonée.

Enfin, et notamment pour les territoires ruraux, les voies vertes sont également un support aux mobilités quotidiennes et le facteur déclencheur d'une volonté des collectivités d'aller plus avant dans la construction d'un réseau cyclable.

Les estimations de fréquentation des réseaux d'itinérances cyclables indiquent un niveau de 6 millions d'usagers et de 275 M€ de retombées économiques.

818,26 km de véloroutes aménagés
239.91 kms sur le littoral et 578.35 kms hors littoral

Axe 4 - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique en prenant en compte la vulnérabilité des territoires

La Région soutient l'organisation touristique et privilégie un engagement des territoires portant exclusivement sur l'amélioration de l'organisation collective des structures touristiques à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Elle a mis en place pour cela un **appel à projet "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT)".**
Ainsi, et afin de répondre aux évolutions de la demande et d'améliorer la qualité des services, la Région accompagne les territoires dans la construction de projets touristiques pertinents qui s'appuient sur un réseau de prestataires privés et publics dans une démarche collective de progrès.

254 projets soutenus
Innovation numérique, professionnalisation des acteurs, modernisation des offices de tourisme

42 territoires engagés dans la démarche de nouvelle organisation touristique
Couverture de la majeure partie du territoire de la Région

Le contexte du COVID-19 aura ralenti les projets et leurs animations, l'activité générale des territoires s'est vue logiquement perturbée.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Afin d'accompagner les besoins exprimés par les acteurs du tourisme dans la préparation de la saison estivale 2020, la Région a adopté un **plan de reprise des activités touristiques**.

Ce plan de reprise s'est articulé autour de 3 volets, organisés en 15 mesures concrètes : préparer les professionnels aux réouvertures, rassurer les visiteurs et les habitants pour favoriser les séjours en Nouvelle-Aquitaine, et soutenir les acteurs dans leurs investissements.

Quelques mesures phares de ce plan de reprise des activités touristiques :

- La mise en visibilité de l'offre touristique ouverte pour la saison estivale 2020 à travers les outils numériques du Comité Régional du Tourisme et l'élaboration de guides,
- Le soutien à l'opération « chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine » pour favoriser le départ des familles les plus modestes en Nouvelle-Aquitaine et la consommation touristique de proximité à travers l'émission de chèques vacances et mis en œuvre par le Comité Régional du Tourisme,
- Le soutien aux acteurs pour la réalisation d'investissements afin de respecter les mesures barrières.

Ce plan de reprise des activités touristiques sera complété ultérieurement par un plan de relance de la filière pour accompagner sa structuration dans le contexte du COVID19, sa mutation vers un tourisme plus durable et conforter l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine pour les prochaines années.

Filière Industries Culturelles et Créatives

Les industries culturelles et créatives, notion en mutation constante, représentent un enjeu national, européen et régional stratégique. Caractérisé par la double nature culturelle et économique, elles représentent en France un chiffre d'affaires de 83,6 millions d'euros et 1,3 million d'emplois *(données 2013)*.

Organisées en filières plus ou moins structurées, elles peuvent être identifiées à travers 10 marchés culturels et créatifs.

La Région Nouvelle-Aquitaine a déployé des politiques publiques plus ciblées à travers le soutien :

- A la filière Image (cinéma/audiovisuel, animation, jeu vidéo),
- Aux arts plastiques et visuels, design
- Au spectacle vivant,
- A la musique,
- Au livre,
- A la télévision régionale.

Favoriser la connaissance de la Nouvelle-Aquitaine par les habitants par la production d'images sur l'ensemble du territoire

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de routes additionnels :

- Signatures de contrats d'objectifs et de moyens avec 4 télévisions locales

Consommation budgétaire

De 2018 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a investi **2,44 M€ dans la création et la production régionales.**

Dans la continuité de son Contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017 avec la télévision locale TV7, la Région Nouvelle-Aquitaine a redéfini le Service public télévisuel régional fin 2017, Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) encadré par la Commission Européenne. Il s'appuie pour la période 2018-2020 sur 4 Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM).

La Région intervient dans le cadre des COM auprès de 4 éditeurs différents, des secteurs public et privé : France 3, TV7, OCTélé et Kanaldude. Ces chaînes sont présentes et impliquées sur les festivals et grands évènements de l'audiovisuel et du cinéma.

Chaque année, un ensemble de programmes diffusés, pour certains d'entre eux en langues régionales, est fixé avec les télévisions, avec une programmation de numéros. Sur les 105 contrats signés, une majorité de documentaires en écriture et production :

Ces programmes sont encadrés par des objectifs communs, dans le respect de leur indépendance éditoriale reflétant le territoire régional dans sa diversité.

2020 est la dernière année d'exécution de ces COM qui ont permis :

- aux chaînes locales d'approfondir leur lien avec les territoires, avec davantage d'émissions tournées sur l'ensemble de la région ;
- aux programmes de trouver leur rythme de production et d'en développer l'écriture ;
- à la Région, de réceptionner ces programmes pour une diffusion sur les outils dont elle dispose (lettre hebdomadaire, chaîne YouTube, …) ;
- aux producteurs de trouver de nouvelles perspectives pour la coproduction de leurs projets de documentaires, courts-métrages de fiction et d'animation, magazines. Il est important de noter que le contexte de crise sanitaire a toutefois occasionné des difficultés de tournage et de production de programmes.

Filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art

Rappel des enjeux

Les entreprises de la filière regroupent une diversité de professionnels qui par leur taille, leur activité, leur implantation géographique représentent de réelles richesses et opportunités pour nos territoires. Tour des enjeux **en 4 axes :**

- **Développer les projets d'entreprises**

Pour répondre et s'adapter aux enjeux de leurs marchés les entreprises doivent évoluer, innover et se développer. Les acteurs de la filière en renforçant leur travail en réseau et leur accompagnement devraient accélérer la **transformation numérique** des entreprises du secteur, **leurs démarches éco-responsables**, **d'innovation ou de design ainsi que la modernisation de leurs outils de production**.

- **Créer et maintenir des emplois et compétences sur tous les territoires**

La force de cette filière sont les hommes et les femmes qui perpétuent et améliorent **des savoir-faire d'excellence reconnus dans le monde entier**. Pour cela, il est important d'anticiper et d'accompagner le **renouvellement générationnel** via : anticiper l'évolution des compétences, renforcer l'attractivité de ces métiers, proposer des formations adaptées, faciliter la reprise et la cession d'entreprise de savoir-faire d'excellence.

- **Reconnaître et rendre attractifs les savoir-faire d'excellence régionaux**

Il faut également que cette filière se fédère et capitalise autour des énergies individuelles pour que ces métiers et produits d'excellence soient reconnus sur les marchés nationaux et internationaux. Pour cela, il convient **d'intégrer les réseaux et politiques nationales et européennes, accompagner les entreprises dans leurs démarches de labellisation, reconnaissances et certifications** et renforcer les accompagnements aux TPE et l'expertise des partenaires. Sans oublier de structurer une offre touristique des savoir-faire pour toucher des consommateurs toujours plus exigeants et responsables dans leurs processus d'achat.

- **Favoriser le rayonnement et l'accès au marché des entreprises**

Cet axe consiste à encourager à la fois la fabrication de produits régionaux en favorisant l'utilisation de **matières premières régionales** mais aussi de conquérir de nouveaux clients et marché en facilitant l'accès aux salons, nationaux et internationaux pour les entreprises régionales.

Chiffres clés de la filière

- Plus de 10 000 salariés
- Plus de 3 360 entreprises
- 2 700 artisans d'art, la définition des métiers d'art recense 281 métiers, 46 Meilleurs Ouvriers de France (MOF) exerçant un métier d'art
- Plus de 150 entreprises labélisées EPV ; plus de 200 Maitres Artisans en Métiers d'art
- Nouvelle-Aquitaine : 1ère région française en céramique ornementale et de table, 1ère région productrice du secteur de la chaussure, 6ème rang régional sur la maroquinerie (CA), 5ème rang régional sur l'Habillement

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

- Feuille de route « Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art » adoptée en décembre 2019 pour la période 2020 –2022 ;
- Pilotage : Présidence Région NA ; co-présidence : CMAR et CCIR. Mise en place d'un Comité stratégique annuel, d'un Comité opérationnel 2 fois par an et de groupes de travail en tant que de besoin ;
- Les différents acteurs nationaux, associations et clusters régionaux sont associés à la concertation ;
- La mise en place d'outils de suivi des actions et des résultats se poursuit.

Projets / Actions phares

Depuis 2017 :

- Construction d'un **partenariat régional avec la CMAR** (Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale) sur un volet « Métiers d'Art et Patrimoine Vivant» et partenariat nationale avec l'Institut National des Métiers d'Art ;
- Appui à l'émergence et **mise en place de nouvelles dynamiques** : cluster Reso Cuir, Institut Patrimoine Périgord, Chaire BALI ;
- Accompagnement **d'événements « Métiers d'Art »** sur l'ensemble du territoire contribuant au développement économique des professionnels ;
- Visibilité et **valorisation des savoir-faire** : Programme régional "label EPV" (Entreprises du Patrimoine Vivant) ; politique de soutien aux 6 IGPIA (Indications Géographiques pour les Produits Industriels et Artisanaux) de Nouvelle-Aquitaine ; Newsletter « savoir-faire d'excellence en Nouvelle-Aquitaine » ; Univers visuel « Du Geste à l'innovation » ; vitrine Made in Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2018 :

- Temps fort annuel pour tous les acteurs et professionnels de la filière : les « **RDV des savoir-faire d'excellence en Nouvelle-Aquitaine »** ;
- Présence régionale à des **salons d'envergure nationale** : Salon du Made in France, Salon du Luxe, Salon du Patrimoine, Salon Révélations, Salon Maison & Objet ;
- Obtention d'un **label CMQ** « Cuir, Textiles, Mode et Luxe » porté par le lycée de Thiviers ; volet Formation « Métiers d'Art » avec la CMAR.

2019, puis 2020-2022 : **AMI « Design et Savoir-faire d'excellence ».**

2 projets de secteurs ancrés dans les priorités Néo Terra :

- Projet Filière Excellence Cuir Nouvelle-Aquitaine (FECNA),
- Projet du CETIA (plateforme technologique) sur la Mode/Textile durable.

Filière Chimie Matériaux

Rappel des enjeux

La filière Chimie & Matériaux en Nouvelle-Aquitaine regroupe 4 grands secteurs d'activité : le secteur de la chimie, le secteur de la plasturgie, des élastomères et des matériaux composites, le secteur du papier, du carton et panneaux de bois et le secteur des matériaux céramiques.

Les grands enjeux sont ***(Source : Etude Flexibilités, Advancy pour France Chimie, Juillet 2020)*** :

- **la transition environnementale et énergétique**, au moyen des 2 piliers de l'économie circulaire que sont les matières biosourcées et le recyclage des matériaux, ainsi que par la décarbonation ;
- **la (re)-localisation de productions critiques ;**
- **l'innovation** pour favoriser l'émergence des filières d'excellence du futur (matériaux haute performance, batteries, bio-technologies, chimie du végétal) ;
- **l'attractivité de la filière** pour assurer son développement futur.

Les chiffres clés de la filière en 2020

La filière représente environ 31 000 emplois, et compte 2200 établissements (source INSEE 20217).

Elle adresse une vaste diversité de marchés et d'applications : Energies et stockage, Construction, Optique, Electronique, Transport terrestre (ferroviaire, automobile, mobilités douces), Aéronautique et Spatial, Nautisme et Naval, Environnement, Agroalimentaire, Emballage, Cosmétique, Hygiène, Santé, Luxe, Sport et Loisirs… La chimie est à la source de toutes les industries.

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

Les 2 documents stratégiques orientant les actions de la filière sont, en 2021, la Feuille de route Chimie-Matériaux 2019-2022 (en cours) et le Plan NA Rebond (Octobre 2020), construit dans le prolongement de la feuille de route avec les acteurs de la filière.

Axes stratégiques de la Feuille de route Chimie-Matériaux 2019-2022 :

- Renforcer l'excellence scientifique et technologique sur le thématiques régionales clés ;
- Accélérer la transition écologique ;
- Développer les compétences et l'emploi ;
- Favoriser la croissance des entreprises ;
- Animer la filière dans une logique de territoires en développement.

La gouvernance est assurée par le Comité Stratégique de Filière Régional, qui regroupe les têtes de réseaux et parties prenantes de la filière. Il se réunit annuellement, coordonné par ACD Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine Chimie Durable).

Actions phares du Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond – Octobre 2020 :

- Maîtriser les approvisionnements ;
- Structurer une filière de la chimie biosourcée en Nouvelle-Aquitaine ;
- Soutenir et sécuriser le développement de nouveaux matériaux ;
- Structurer des filières de recyclage des matériaux, en particulier plastiques et composites ;
- Accompagner la transition des entreprises vers les technologies numériques ;
- Mieux connaître et faciliter l'application des réglementations.

Projets / Actions phares

Par ordre Chronologique :

- Appel à Projets « Matériaux pour le sport et les loisirs » (2019-2020) ;
- Ecosystème de la filière : brochure (2019), cartographie interactive sur site internet d'ACD (2020) ;
- Construction du Plan NA Rebond pour la filière (2020) ;
- Mise en place de GT sur la Chimie Biosourcée, dont 1 sur la spécialisation Pharma (2021) ;
- Etude stratégique : « Etat de l'art et opportunités du recyclage chimique des plastiques » (2021) ;
- Lancement de l'AMI Démonstrateurs pour la filière (2021) ;
- Enquête auprès des industriels utilisateurs et producteurs de matières biosourcées (2021 - en cours) ;
- Dispositif financier « Aide à la qualification de nouveaux fournisseurs » (2021 – en cours de test).

Structuration de l'écosystème et partenariat

La filière est animée par le cluster **ACD Nouvelle-Aquitaine**, porté par France Chimie Nouvelle-Aquitaine (fédération des syndicats professionnels) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation repose sur la collaboration entre les différents les acteurs de cette filière :

- **Pôles de compétitivité** : Polymeris (dédié aux caoutchoucs, plastiques et composites), Pôle Européen de la Céramique, Aerospace Valley, Xylofutur, Agri Sud-Ouest Innovation Cosmetic Valley ;
- **Clusters** : Soltena, Energies-Stockage NA, Cluster Composites NA, Atlantic Cluster, Biocontrôle & Biosolutions, Atlanpack ;
- **Centres de développement technologique :** Canoe, Rescoll, Iterg, FCBA, CTTC, **…**
- **Structures de Recherche** : Universités de Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau ; Ecoles ; Unités mixtes CNRS ;
- **Entreprises de toutes tailles et Fédérations professionnelles.**

Filière Aéronautique Spatial Défense

Rappel des enjeux

- Un double enjeu : la croissance forte du trafic et la diminution de l'impact environnemental ;
- Aller vers une aviation décarbonnée (50 % de réductions des émissions en 2050 vs 2005) ;
- Stimuler l'innovation pour anticiper les marchés de demain ;
- Consolider le positionnement d'excellence des entreprises de la Région ;
- Anticiper les besoins en compétences, renforcer l'attractivité des métiers et l'ancrage des talents.

Les chiffres clés de la filière en 2020

La Nouvelle-Aquitaine est la 3ème région ASD et la 1ère sur la Défense.

La région compte 900 établissements, 70 000 emplois directs et 6 Md€ de CA

Avec la crise COVID-19, le transport aérien est **durablement et profondément impacté** avec un retour au niveau d'avant crise lointain, pas avant 3 à 5 ans d'autant que le trafic aérien est impacté par les mesures de protection du climat qui se renforcent et l'évolution des mobilités notamment de la part des jeunes générations. Par exemple, le gouvernement a confirmé l'arrêt définitif de la navette Bordeaux-Orly (550 000 passagers/an), supprimée contre l'avis du conseil d'Etat.

Les entreprises de la filière **peu diversifiées**, subissent de plein fouet la crise avec une **baisse d'activité productive notable**, 60 % quand on descend dans la chaîne de sous-traitance (le CA d'airbus baisse de 34 % en 2020). Les **programmes de R&D** sont également réduits.

Par rapport à d'autres régions, la Nouvelle-Aquitaine a eu une forme de résilience face à la crise grâce notamment **activités défense et spatiales** (plus d'un tiers de l'activité ASD régionale) qui ont joué un rôle d'amortisseur.

Selon la dernière enquête Insee, la filière aérospatiale a perdu **1 600 salariés** sur les 9 premiers mois de 2020 en Nouvelle-Aquitaine (- 3.4 %), les secteurs de la métallurgie et les activités tertiaires étant les plus impactés (baisse de - 8,7 % et – 5 %). La baisse est plus forte dans les PME (- 6,8 %) et les ETI (- 5,1 %) que dans les grandes entreprises (- 2,3 %)

En région, plusieurs ETI (LISI, BT2I, LAUAK, Nexteam…) fortement liées aux programmes de l'aéronautique commerciale ont annoncé dès l'été 2020 des **Plans de sauvegarde de l'emploi** dont l'impact sur l'emploi des sites impactés atteignait 15 – 20 %. La mobilisation de l'APLD (Activité Partielle de Longue Durée) et les plans de départs volontaires permettent au final de réduire le recours aux licenciements secs.

Au niveau national, la filière avait annoncé que plus de 17 % des 350 000 emplois menacés en 2020 et 2021. Le Dirigeant de la Société Dassault Aviation, à la conférence de janvier 2021, estime que la moitié de ces emplois ont été sauvés.

Du fait des investissements récents liés aux montées en cadence et de l'endettement lié à la crise (Prêts Garantis par l'État - PGE), une majorité d'entreprises sont dans une **situation financière tendue voire**

critique mais les levées de fonds sont rares malgré la mise en place du fonds spécifique ACE Aéro Partenaires de 1 Md€ (crainte de dilution du fait d'une mauvaise valorisation). De même les quelques tentatives de regroupement d'entreprises (encouragées par les donneurs d'ordre) n'ont pas abouti.

A ce jour, les défaillances d'entreprises sont peu nombreuses mais les observateurs estiment le risque important à partir de 2022.

Des difficultés nouvelles concernant l'**approvisionnement en matières premières** (métaux, produits pétroliers) **et la hausse des tarifs** apparaissent et impactent les délais de livraison. Elles renforcent la nécessité de **repenser les chaînes de production**.

Feuille de route / Gouvernance/ Pilotage

Plan Maryse Bastié 2019-2022

Projets/ Actions phares / Dynamique territoriale

- **Démonstrateurs : 2 démonstrateurs néo-aquitains financés en 2021 avec**
  - ArianeGroup (projet SpaceCase) pour une capsule de rentrée atmosphérique pour effectuer des expériences en environnements réalistes. Il s'agit du premier projet accéléré au sein du SpaceHub
  - Cassio HPU avec les acteurs Voltaéro, Aquitaine Electronique et Akira concernant une chaine propulsive hybride électrique

- **Coopération avec des projets de démonstrateurs en Occitanie avec des acteurs néo-aquitains :**
  - Projet PEPSI (Propulsion Electrique Performante, Silencieuse et Intégrée) à destination des **aéronefs légers**. Entreprise aidée : Black Swan Technology,
  - Contribution auprès de l'entreprise PRAGMA Industrie sur le projet MangabHy : **solution de drone électrique de longue endurance propulsé à l'hydrogène** ainsi qu'une pile à combustible spécifiquement avionnée. Et le projet VHYPER qui a pour objectif la démonstration de la viabilité technique d'un avion à propulsion électrique distribué alimenté par des piles à hydrogènes.

- **Dynamique territoriale autour des carburants propres** :
  - Soutien aux projets répondant à l'appel à projet national pour le développement d'une filière biocarburant pour l'aéronautique BIOKENA et AVEBIO,
  - Emergence d'un démonstrateur autour des réservoirs hydrogènes pour l'aéronautique.

- **Way4Space** : **Le SpaceHub est un lieu où l'intelligence collective est utilisée pour constituer de nouveaux savoirs et accélérer le développement de nouveaux usages et produits spatiaux autour de la mobilité dans l'Espace**. Le SpaceHub s'articule autour d'un centre d'analyse prospective (Centre d'inspiration - ThinkTank) et d'un centre d'exploration et d'accélération des concepts spatiaux. Après une année d'incubation chez ADI, la structure pérenne est créée fin 2021. Les actions se concentrent actuellement sur la consolidation des partenaires historiques en membres fondateurs (ArianeGroup, Dassault Aviation, Thales ou encore le CEA) et l'inauguration du SpaceHub (Way4Space) le 14 octobre 2021.

- **Conventions avec les acteurs phare du territoire et/ou de la filière**
  - **CNES** : autour des axes développement économique, préservation du patrimoine naturel et compétences,

- **DGA / AID** : développement des entreprises de la base d'intérêt de Défense sur les enjeux de dualité,
- **Thales :** Renouvellement en 2021 en prenant en compte l'ensemble des sites régionaux< ;

- **Développement du projet Tarmaq**, future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux sur le territoire de la Ville de Mérignac - lieu hybride de diffusion, d'acquisition, de conservation, et de transmission des savoirs - est destiné à accompagner les mutations de la filière aéronautique et spatiale, dans un contexte d'évolutions technologiques et de transition écologique.

Structuration de l'écosystème et partenariat

La filière est animée par le pôle de compétitivité **AEROSPACE VALLEY**.

L'animation repose sur la collaboration entre les différents les acteurs de cette filière :

- **Clusters** : Alpha RLH, Mecanic Valley, ...
- **Centres de développement technologique :** Rescoll, ...
- **Structures de Recherche/formation** : Universités de Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau, Ecoles d'ingénieurs, ONERA, Aerocampus,
- **Entreprises de toutes tailles et Fédérations professionnelles.**
-

Les évènements incontournables pour la région :

- Salon du Bourget 2023
- Nouvelle-Aquitaine Air Show
- ADS Show
- UAV Show
- SOFINS
- Eurosatory 2022

Filière Santé

Rappel des enjeux

La Région souhaite répondre aux défis majeurs de la transition démographique, de l'accélération des innovations en santé et des transformations du système qu'elles imposent : médecine personnalisée et défis de l'intelligence artificielle, révolution de l'ambulatoire, impératif de prévention et d'éducation à la santé, révolution des formations sanitaires et sociales, coordination des professionnels de santé.

Elle poursuit trois ambitions majeures :

- que chacun dans la Région puisse bénéficier des innovations en santé,
- que la Région devienne leaders dans ses domaines industriels et de services,
- et ainsi renforcer l'attractivité pour les chercheurs, les entreprises, les investisseurs en santé.

Chiffres clés de la filière

- 5 900 emplois dans l'industrie pharmaceutique
- 4 600 emplois dans l'industrie cosmétique
- 4 500 emplois dans les dispositifs médicaux
- 2ème région française en termes d'emplois dans la santé numérique
- 2ème région thermale en France avec 14 000 emplois
- un nouveau cluster santé néo-aquitain pour soutenir l'innovation : ALLIS NA
- la santé est le deuxième secteur régional pour les dépôts de brevets – plus de 100 familles de brevets déposés par an.
- 200 maisons de santé pluri-professionnelles

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

La feuille de route santé de la Région Nouvelle Aquitaine a été votée en séance plénière le 17 décembre 2017 pour donner de la cohérence et de la lisibilité à l'action régionale en matière de santé. Elle fixe les priorités pour la période 2018-2021 et cible les territoires, les acteurs économiques, la population et les professionnels de santé.

Pour définir sa feuille de route, la Région a mené une concertation importante, qui a associé plus 230 partenaires et acteurs du secteur de la santé présents sur l'ensemble du territoire régional : ARS, universités, hôpitaux, clusters et groupements d'entreprises, usagers, associations, professionnels de santé, etc.

Elle comprend 4 chantiers prioritaires, en lien avec ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation … :

- Chantier 1 : Développement des territoires et lutte contre la déprise médicale,
- Chantier 2 : Les défis de la médecine de demain et les technologies clés,
- Chantier 3 : Innovation et compétitivité des entreprises de la santé,
- Chantier 4 : Prévention et santé environnement.

Les acteurs mobilisés lors de la construction de la feuille de route sont associés aux comités de pilotage annuels.

La feuille de route santé fait l'objet d'une évaluation qui s'achèvera début 2022. Elle servira de base à l'élaboration de la future feuille de route régionale.

Projets/ Actions phares / Dynamique territoriale

- **Lutte contre la déprise médicale** et amélioration de l'accès de tous à la santé par le soutien aux créations **de Maisons et centres de santé pluridisciplinaires, aux grands projets type ange gardien** (prise en charge précoce des maladies inflammatoires auto immunes par rapprochement entre CHU et médecine de premier recours), aux projets de télémédecine, …
- Déploiement de **projets de prévention santé auprès des jeunes**, notamment dans les missions locales ;
- **Création du cluster allis-na rassemblant les anciens clusters santé des ex régions** qui permet un pilotage plus efficace et plus visible de la stratégie d'innovation en santé ;
- Aides aux entreprises du **thermalisme** pour renforcer l'attractivité du secteur et au cluster thermal (unique en France) dans son déploiement régional ;
- **Création du Gérontopole Nouvelle-Aquitaine pour animer l'écosystème silver économie en Région**, l'une des plus dynamiques en France sur le sujet. Actions fortes en termes d'attractivité des métiers de l'aide à la personne, notamment par la formation des dirigeants de ces structures sur un modèle adapté de l' « Usine du futur » ;
- **Montée en puissance de la santé environnement par des actions fortes et plus visibles dans le Plan Régional Santé Environnement** : sur les pesticides, sur les perturbateurs endocriniens, par la sensibilisation des publics jeunes à la santé environnement. Signature de la Charte et du plan d'action « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens) ;
- **Création d'oncosphère :** réseau de chercheurs et d'entreprises autour du cancer à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Filière Silver Economie

Rappel des enjeux

Pour la Région, **l'engagement « pour un vieillissement actif et en bonne santé » renvoi à un triple enjeu :**

- Celui du **développement économique et de l'emploi dans la filière** en favorisant le dynamisme et le rayonnement de la filière structurante que constitue la silver-economie. La définition de politiques publiques répondants aux défis de la « séniorisation » de la société implique d'accompagner **l'émergence de nouveaux métiers et l'adaptation de métiers déjà existants** aux spécificités des publics de grand âge. La politique régionale en faveur de la silver-economie doit **tenir compte des chantiers menés dans le cadre du Schéma du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales**, par lequel la Région organise la concertation entre les acteurs du secteur afi n de défi nir une stratégie d'offre de formation ;
- Celui de **l'éthique le respect du choix des personnes, de leur capacité financière, de leur acceptation des nouvelles technologies** dans leur vie quotidienne. Cette démarche éthique et sociale sera le fil conducteur de la politique régionale ;
- Celui de l'aménagement, en assurant l'accès équilibré des territoires aux innovations et aux services.

Chiffres clés de la filière

- 35 % de la population aura plus de 60 ans en 2040
- 95 % des séniors néo-aquitains vivent à domicile
- 11 % des salariés néo-aquitains travaillent dans le secteur de la Silver Economie

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

La construction de la feuille de route silver économie s'est réalisée autour de deux journées d'ateliers de concertation avec 100 partenaires et acteurs qui ont permis d'aboutir à l'identification de 3 grands chantiers thématiques répondant aux priorités fixées dans la lettre d'intention :

- Innover en silver économie,
- Aider au bien vieillir,
- Gouvernance locale et ouverture aux modèles européens et aux marchés internationaux.

Ces 3 chantiers seront mis en œuvre dans la période d'application de la feuille de route : 2018-2021.

Un pilotage des chantiers s'effectue en partenariat avec l'ADI NA et les institutions ad hoc (living labs, ARS, conseils départementaux, CARSAT, chefs de file filières économiques, …).

Une journée annuelle de la feuille de route silver économie est organisée. Elle se déroule en deux parties :

- Un comité de pilotage composé des référents des chantiers et des principaux partenaires évalue l'avancement des projets ;

- Une présentation publique de l'avancée des chantiers et des projets concrets qui en sont issus est organisée.

Projets/ Actions phares / Dynamique territoriale

- **Création d'un Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine** (voir filière Santé) ;
- **Projet l'Mano :** accompagnement des plateformes d'emploi sur les métiers de l'aide à domicile ;
- **Soutien au projet de flotte de véhicules pour SAAD** (démarrage en Creuse et déploiement NA via le gérontopôle) ;
- **REVATEC :** création d'une plateforme de collecte des aides techniques usagées afin de les réparer, les remettre en état pour les redistribuer aux personnes âgées et/ou en situation de handicap à petit prix ;
- **Silver Geek :** l'association a expérimenté des séances d'activité « Just dance » auprès de seniors de résidence autonomie et d'Ehpad, dans le cadre d'une démarche à la fois de stimulation physique et de création de lien intergénérationnel avec l'animation de ces séances par des jeunes en service civique ;
- **Resanté-vous :** étude sur les conséquences de la crise sanitaire sur les structures sociales et médico-sociales (EHPAD) et les services d'aide et d'accompagne à domicile et les leviers de résilience activés ;
- **PTS24 :** création d'une plateforme territoriale solidaire d'appui (PTS) collective afin de faire face aux problématiques de ressources humaines et aux besoins des structures médico-social ;
- **AFNOR :** élaboration d'un référentiel (Afnor-spec) en matière de conseil pour l'aménagement du domicile des séniors avec l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur du territoire ;
- **Kompai :** soutien à l'amélioration fonctionnelle du robot Kompai (ergonomie, mesure de l'équilibre durant la marche, aide aux transferts posturaux assis-debout/debout-assis).

II- FILIERES EMERGENTES

Filières vertes : Energies et stockage/Eau/Déchets/Construction durable

Les filières vertes apportent des solutions pour contribuer aux transitions environnementales et énergétiques. L'énergie, les déchets, l'économie circulaire, l'eau, la qualité de l'air, la construction durable sont concernés**. Les filières vertes sont au service des autres filières régionales pour leur apporter les produits et services qui vont émettre moins de gaz à effet de serre, réduire la consommation d'eau, générer moins de déchets et mieux les recycler...** Ces filières sont la charnière entre les transitions énergétiques et environnementales et le développement économique.

Depuis 2016, la Région a encouragé la **restructuration des clusters afin d'apporter une offre de services régionale cohérente** aux entreprises et laboratoires de recherche. Cela s'est concrétisé par la création de clusters issus de fusions : **Odeys pour la construction durable, Solténa (eau, air, déchets, économie circulaire, énergie…) et le cluster énergie-stockage**. Pour les **ressources liées au sous-sol, le pôle Avénia** a réorienté ses actions vers les transitions énergétiques et environnementales. Enfin le pôle de compétitivité **S2E2, dédié à l'énergie,** accompagne depuis 2018 les entreprises de Nouvelle-Aquitaine dans leurs démarches de R&D.

Le cluster énergie a été créé en 2017 par la Région pour structurer et développer cette filière émergente. Son animation a été confiée à l'ADI NA pour mener des travaux collectifs auxquels participent près de 200 acteurs issus de laboratoires de recherche, centres de transfert de technologies et entreprises.

La filière « batteries » qui comprend plus de 2 000 emplois est numéro un français et l'une des plus développée en Europe. Afin de répondre aux enjeux de décarbonation des mobilités, cette filière poursuit des objectifs de développement des batteries du futur et de leur industrialisation. La Nouvelle-Aquitaine est ainsi fortement mobilisée autour de l'IPCEI (Important Project of European Common Interest) avec la création du centre de R&D et de l'usine pilote de la nouvelle entreprise ACC. Pour renforcer cette filière régionale, l'entreprise Forsee Power a installé en 2018 son nouveau site industriel au nord de Poitiers avec un objectif de 300 emplois.

Définition et mise en œuvre de la feuille de route construction durable avec les acteurs de la profession. Articulée en 5 axes, elle priorise les actions à mener jusqu'en 2023. Parmi les actions phares, on notera les filières de matériaux biosourcées avec en premier lieu la construction paille. L'animation de l'émergence de cette filière industrielle a été confiée à ODEYS. L'animation de la filière chanvre directement pilotée par la Région adresse la construction, l'agroalimentaire, le textile et les matériaux. A partir des expériences de quelques agriculteurs réalisant la première transformation, des expérimentations dans 6 départements permettent de développer cette filière. Des modèles réussis sont ainsi dupliqués.

La feuille de route de la filière hydrogène établie à horizon 2030 est articulée autour de 8 fiches actions qui mobilise les acteurs aussi bien sur le déploiement dans les territoires de la production d'hydrogène vert et des usages mais aussi la structuration d'une filière industrielle innovante qui apporte les solutions technologiques nécessaires. Les compétences nécessaires à ces nouvelles activités sont aussi l'un des enjeux de cette feuille de route.

La Nouvelle-Aquitaine est impactée par une diminution de sa ressource hydrique. **La filière eau se structure autour d'un éco-système déjà développé autour de Limoges. L'enjeu est l'innovation et les changements d'usages qui concernent l'ensemble des activités de Nouvelle-Aquitaine.**

Afin d'apporter de la visibilité à ces filières vertes la Région, **les clusters et les pôles de compétitivité sont présents sur les salons :**

- Pollutec, dédié à toutes les filières environnementales,
- Seanergie qui est le carrefour des énergies marines renouvelables,
- ESS Munich dédié au stockage d'énergie,
- Hyvolution, le nouveau salon de la filière hydrogène.

Filière Electronique et Photonique

Rappel des enjeux

- **L'industrie électronique** mondiale est secouée par de profonds bouleversements, environnementaux, sociétaux et technologiques qui nécessitent une adaptation continue.

  Faisant face à ce triple défi, la filière Electronique constitue le socle industriel inévitable de la révolution numérique et de la transition énergétique, depuis les technologies du matériau semi-conducteur, aux activités d'intégration et d'assemblage en passant par les composants microélectroniques. Toutefois, **même si cette industrie a connu ces dernières années une croissance de plus de 8 % annuellement quand la croissance du PIB mondial atteignait les 3 %, l'industrie électronique européenne a perdu d'importantes parts de marché et des savoir-faire au profit du continent nord-américain et surtout de l'Asie.**

  Ces derniers mois l'épidémie de la COVID a rappelé la **fragilité de nombreuses supply chain** industrielles et la dépendance exagérée de l'Europe aux approvisionnements. Cette crise sanitaire aux multiples impacts économiques a réveillé les consciences si bien que l'Union européenne cherche désormais à mettre en œuvre un programme ambitieux s'appuyant sur la résilience industrielle, la compétitivité et la soutenabilité (ou développement durable).

  Ces cinquante dernières années, l'industrie électronique mondiale a connu **des (r)évolutions technologiques considérables et radicales, les puces électroniques ne cessant de gagner en puissance de calcul tout en diminuant de taille jusqu'à la dimension du nanomètre**.

  Cette accélération de la diffusion de l'électronique dans tous les secteurs d'activités repose sur des piliers complémentaires dont la maîtrise conjointe est fondamentale. Il s'agit des technologies et des composants électroniques incluant les **capteurs intelligents (**pour créer les données), les **objets connectés (**pour les traiter, les transmettre et développer les services associés), **l'électronique de puissance** pour accompagner la transition énergétique et le développement des mobilités électriques ou encore la **cybersécurité** pour bâtir la confiance nécessaire au développement des technologies électroniques dans l'industrie.

- **La photonique a été retenue par l'Union Européenne comme l'une des 6 technologies-clés du 21ème siècle** (« Key Enabling Technology KET ») car elle apporte un potentiel considérable d'innovation et de différenciation dans tous ses domaines applicatifs.

  Après avoir **été à la fondation de la révolution numérique avec la fibre optique et le laser, la photonique est au cœur de l'agriculture de précision, de la médecine personnalisée et de proximité, de la prévention des maladies, des nouvelles mobilités et de l'industrie 4.0**.

  Quatre enjeux ont été identifiés dans le cadre de la feuille de route nationale :

  - Améliorer le financement et la rentabilité des entreprises du secteur avec de nombreuses créations d'entreprises mais qui ne parviennent pas à croître à la vitesse requise ;
  - Réduire le temps de mise sur le marché car la photonique peut répondre à de nombreuses niches applicatives qui demandent des évolutions continues de produits ;
  - Mettre en place des politiques de soutien différenciées selon les marchés ciblés aux exigences singulières : marchés de haute technicité, marchés structurels de croissance, marchés d'opportunités ou marchés de volume ;
  - Poursuivre la structuration de la filière.

Les chiffres clés de la filière en 2020

Electronique :

- Services marchands mondiaux utilisant de l'électronique : plus de 43 000 milliards d'euros
- Marché mondial des équipements électroniques : 2 000 milliards d'euros
- Marché mondial des semi-conducteurs : 456 milliards d'euros
- France : plus de 200 000 emplois directs
- Nouvelle-Aquitaine : plus de 20 000 emplois directs sur la filière électronique, répartis dans plus de 300 entreprises pour plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires

Photonique :

- Marché mondial de la photonique : plus de 600 milliards d'euros (+ 38 % entre 2015 et 2020)
- En France : + d'un millier d'entreprises produisant des composants et systèmes photoniques pour toutes les applications (croissance annuelle de 5 % ces 8 dernières années) pour 19 milliards d'euros de Chiffre d'affaires (2018)
- En Nouvelle-Aquitaine : plus de 2 000 emplois directs industriels, répartis dans une cinquantaine d'entreprises.

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

Electronique :

Une **feuille de route régionale** des industries électroniques devrait être présentée à la plénière de **décembre 2021 ou courant 2022**. Il est notamment prévu qu'une instance de gouvernance (un Comité Stratégique Filière électronique régional) voit le jour pour prioriser les orientations stratégiques de la filière électronique, incontournable aujourd'hui avec le numérique.

Photonique :

Une concertation des acteurs régionaux de la filière photonique est en cours pour la déclinaison en Nouvelle-Aquitaine de la feuille de route nationale de la filière. **Le pôle Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences** issu de la fusion entre le pôle aquitain Alpha Route des lasers et le pôle limousin Elopsys fédère les talents autour des technologies Photonique & Electronique - Hyperfréquences et facilite le progrès et l'innovation au service du développement économique. Ses membres basés en Nouvelle-Aquitaine développent des sources laser, des lasers de puissance, des fibres optiques de nouvelle génération, des composants hyperfréquences très pointus (MEMS, amplificateurs de puissance, antennes, filtres), ainsi que des systèmes complets (radars, radionavigation).

Projets / Actions Phares / Dynamiques territoriales

- **Positionnement sur les technologies innovantes de semi-conducteurs**
  Le Projet SMART3 défini dans le cadre du plan Nano 2022, avec le leader semi-conducteur UMS en Ile de France et ses partenaires néo-aquitains (Thales, sera, amade, safran data system) et les laboratoires IMS et XLIM pour plus de 2 M€, permet de développer la technologie de packaging du circuit intégré , technologie « clé » pour la **miniaturisation des**

volumes des capteurs tels que ceux utilisés dans les systèmes de radar et lidar pour les secteurs de l'automobile, l'espace, l'aéronautique, la sécurité, les drones…

Ces **capteurs sont aussi intégrés dans les systèmes de communication 5G, les véhicules autonomes, les communications satellites, les bases des stations de transmission, ainsi que dans des usages industriels spécifiques en environnements sévères** soumis à des contraintes élevées de température et d'humidité. Ils trouvent également des applications dans le domaine des instrumentations et mesures, le secteur du médical (cas des scanners millimétriques et des dispositifs pour l'électrochirurgie).

- **Laser et santé**
  L'Alliance technologique Laser Santé pour l'Oncologie associe les différents acteurs industriels et académiques de la photonique en région et vise à développer des programmes interdépendants. Un de ces programmes, **« XPULSE » vise à développer un système innovant d'imagerie médicale** par rayons X exploitant des lasers intenses de forte puissance moyenne, pour une application dans la **détection précoce du cancer du sein.**

- **Photonique quantique**
  Le projet **Naquis** a pour objet de **faciliter la transition entre la recherche fondamentale et les marchés** des technologies quantiques, dans l'objectif de permettre **l'émergence de projets de recherche ambitieux**, mais aussi des potentielles solutions applicatives innovantes pouvant mener à la **création de nouvelles entreprises** ou de nouvelles opportunités de produits pour des entreprises existantes.

  Le projet Naquis constitue un hub où sont développés conjointement des projets de recherche au plus haut niveau, des développements applicatifs ainsi que des solutions technologiques. Ce **hub d'innovation** de rupture **rassemble des scientifiques de renommée internationale**.

  Dans sa phase de lancement, Naquis développe **3 axes thématiques forts**, piliers des technologies quantiques : **les capteurs, l'ingénierie logicielle et la supply-chain pour la photonique quantique.**

Filière Naval/ Nautique

Structuration de l'offre d'accompagnement de la filière avec la création d'Atlantic cluster. Ce cluster a su attirer en 3 ans plus de 100 adhérents qui se fédèrent. Leurs enjeux sont les compétences et le recrutement, l'accès marché, l'innovation.

Cette filière s'engage dans les transitions environnementales et énergétiques avec les axes suivants :

- **Le verdissement des motorisations,**
- **L'utilisation croissante de matériaux biosourcés, recyclés et recyclables**.

Le **cluster Bordeaux super yacht refit** à Bordeaux consolide les actions de cette filière en s'engageant dans l'accès au marché de ses adhérents en attirant plus de clients.

L'un des points importants pour cette filière est :

- l'élaboration et la mise en œuvre **d'un plan Rebond NA pour la filière.**
- **l'accompagnement de l'installation du centre de R&D de Tribord (groupe Décathlon) à La Rochelle.**

Filière Glisse

Le **cluster Eurosima,** l'un des plus anciens de Nouvelle-Aquitaine, œuvre pour conserver le positionnement international de cette filière. De plus, il est engagé dans des **enjeux d'innovation autour des transitions environnementales en particulier pour les matériaux.**

Filière Mobilité Décarbonnée

Rappel des enjeux

En 2019, **le transport est le secteur émettant le plus de GES en France avec 136 Mt CO2 eq, soit 31 % de l'inventaire national de GES**. En 1990, la part des transports, était le deuxième des secteurs les plus émetteurs et représentait 22 % du total national. Cela montre le **besoin urgent de décarbonation du secteur.**

Au niveau des filières, 3 trois regards ont été posés en 2020 : l'un concernant l'Appel à projet relatif à des **mobilités innovantes**, un autre concernant l'accompagnement de la filière automobile en mutation sur ses **motorisations par l'électrification**, enfin un dernier concernant **l'industrie ferroviaire** notamment au travers de la création du Ferrocampus de Saintes.

Les chiffres clés de la filière en 2020

- L'appel à projet Mobilité innovante a fait ressortir de très nombreux projets relatifs à la micromobilité (vélo, etc.), à l'interopérabilité et l'intermodalité, au management des continuums de mobilité.

- La filière automobile en Nouvelle-Aquitaine représente 4,6 % de la filière française rappelant l'absence de grands constructeurs sur notre territoire. Toutefois, le réseau d'acteurs de rang 2 et 3, très spécialisés et innovants est très actif. L'impact de la crise COVID sur le secteur automobile en 2020 est très important et correspond à un très important report de commande. La crise de la surconsommation de composants électroniques mondiale pendant la même période impacte de façon durable le redémarrage normal de la filière.

- Au niveau ferroviaire, Nouvelle-Aquitaine est le 3ème bassin d'emploi industriel français sur le matériel sur un spectre de compétence qui va de la métallurgie au numérique.

Feuille de route / Gouvernance / Pilotage

Le pôle de compétitivité ID4CAR partagé avec Bretagne et Pays de Loire permet d'animer et d'aligner la filière automobile sur la stratégie nationale de la Plateforme Française Automobile. Il s'agit là d'emmener tous les acteurs vers la réalisation d'un challenge jamais vécu de déploiement d'un parc neuf composé de 80 à 100 % de véhicules à motorisation électrique d'ici 2030-2035. Systèmes productifs, réflexes énergétiques, modèles économiques, technologies, supply chain, formation, déconstruction : tous les métiers se redéfinissent. Un travail sur la création de solutions de plateformes électriques innovantes conçues de façon collaborative et à vocation business est en cours faisant travailler les entreprises en grappe sur des démonstrateurs.

Projets phares

Une trentaine de projets ont été accompagnés dans le cadre de l'appel à projet « mobilité innovante » dont l'issue pourra s'analyser à partir de 2022. D'autres projets encore trop embryonnaires sont en émergence : de façon générale, de nombreux projets autour du vélo ou de vecteurs de mobilité électriques sont en expérimentation.

Le volet ferroviaire industriel va trouver son lieu d'expression, d'expertise, de formation et d'innovation au sein du FERROCAMPUS de Saintes maintenant créé et structuré. Le train léger des petites lignes fines peu inter agissantes avec les TER constitue la raison du développement : décarbonation des systèmes propulsifs, systèmes, voies, structure cabine, interior, normes,… Une ligne d'essai en cours de définition permettra de tester des solutions et de faire innover les entreprises. La vocation attractive de ce centre d'excellence est claire.

Dynamique territoriale

Pour l'automobile, **le bassin productif est plutôt basé dans le Nord et l'Est de la région**. Par contre le Sud et l'environnement de la métropole régionale concentre tous les sujets importants liés aux systèmes, à l'électronique, les communications, l'informatique, le data, les batteries, … l'ensemble des acteurs ayant de toute façon les yeux tournés vers les assembleurs nationaux et européens.

Le bassin charentais maritime avec le principal acteur en TRAM et TGV2020, ALSTOM, reste l'environnement industriel principal où l'effort de mobilisation d'un système de supply chain local reste une volonté. Sur tout le territoire, l'ensemble des acteurs de l'aéronautique, voire de l'automobile, en souffrance en 2020 sur leurs marchés ont proposé leurs savoir-faire industriels, en sous-traitance du marché Ferroviaire très porteur (TRAM, TRAIN, TGV). A noter que les projets un peu concomitants en France de rénovation à mi-vie des rames TER avec volonté de dé diésélisation génère et va générer une activité productive importante.

Structuration de l'écosystème et partenariat

De façon générale, les entreprises ont appris et accentué leur répartition sectorielle d'activité. Dans les domaines de la mécanique, systèmes, carrosserie, énergie, … **de nombreuses entreprises viennent travailler en partenariat autour des pôles de chacun des vecteurs aéronautique, ferroviaire ou automobile**. Au regard des puissances moteurs mises en œuvre, de nombreux liens avec le nautisme de travail ou de loisir sont aussi de mise (exemple des solutions l'hydrogène).

Les réseaux de recharge : électrique, gaz, biogaz, GNV, hydrogène, constituent un facteur clé de développement des industries de la mobilité y compris sur notre marché national relativement petit en volume.

Filière Bio mimétisme

Inscrit comme **levier transversal de développement des filières** dans le SRDEII, le bio mimétisme est un processus de conception, d'innovation et d'ingénierie qui vise à s'inspirer des solutions soutenables produites par la nature pour développer de nouveaux produits ou services**. Par nature pluridisciplinaire, il vise, en observant des modèles du vivant, à relever les défis du développement durable (social, environnemental et économique).**

La Nouvelle-Aquitaine s'est positionnée comme une région pionnière en France sur ce sujet, notamment à travers les actions suivantes :

- Dès 2018 : **état des lieux des acteurs** en Nouvelle-Aquitaine et du potentiel économique, en s'attachant notamment aux quatre secteurs identifiés que sont la chimie, l'habitat, l'agriculture et les activités en lien avec la mer.
  A noter : L'impact économique du bio mimétisme a été évalué à 31 000 créations d'emplois d'ici 2028 sur ses domaines (Etude Vertigo Lab – Ceebios) ;
- **Partenariat avec le CEEBIOS,** centre d'études et d'expertises en bio mimétisme, expert national reconnu, pour **des actions de sensibilisation-formation** et pour la réalisation d'ateliers techniques avec des pôles et clusters et des entreprises ;
- **Introduction du bio mimétisme dans les feuilles de route des filières Chimie-matériaux et construction durable ;**
- Mise en œuvre **d'appels à projets** : matériaux pour le sport, bâtiment du futur, nature & transition, design bio-inspiré du marin ;
- Prise en compte du bio mimétisme dans **les pratiques du Bâtiment**, dans le cadre de trois opérations de rénovation de lycées de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans le référentiel Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine (en cours) ;
- Valorisation des entreprises et compétences régionales, notamment dans le cadre des salons Biomim'expo ;
- En 2021 : entrée de la Région **Nouvelle-Aquitaine comme actionnaire de la SCIC Ceebios.**

ORIENTATION 3 : AMELIORER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES REGIONALES ET DEPLOYER L'USINE DU FUTUR

Rappel des enjeux

En 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a eu à relever le défi de redynamiser son tissu industriel et faire face aux enjeux suivants :

- Instauration d'un **nouveau modèle d'usine** à la fois compétitif, humain et respectueux de l'environnement ;
- Amélioration des performances industrielles en investissant dans la **modernisation de l'outil de production, le renforcement des compétences des dirigeants et salariés, l'organisation et les conditions de travail des salariés** ;
- **Transformation numérique et transition écologique et énergétique des entreprises** (nouveaux modèles d'affaires et modes d'organisation, de conception et de commercialisation…) ;
- Développement des activités de moyenne-haute intensité technologique, sous-représentées dans la région ;
- **Ancrage territorial des entreprises et leur transmission** dans un contexte de vieillissement de la population dirigeante ;
- Préservation et maintien des filières d'excellence (mutualisation de moyens, optimisation de la chaîne d'approvisionnement, nouveaux enjeux technologiques…) ;
- Structuration, renforcement, lisibilité et **personnalisation de l'offre d'accompagnement** des entreprises.

Les chiffres clés de l'industrie en 2020

- La Région Nouvelle-Aquitaine compte **3 763 établissements dans l'industrie manufacturière** de plus de 9 salariés représentant 202 431 postes salariés au 31/12/2018.

  Soit **9,5 % des établissements et 8,5 % des postes salariés de France métropolitaine**.

- **Répartition des emplois :** 15,5 % dans établissements < 10 salariés /30,6 % dans établissements entre 10 et 50 salariés / 53 % dans établissements entre 50 et 500 salariés ;

- **10 activités industrielles manufacturières représentent près d'un tiers des effectifs régionaux manufacturiers,** soit : construction aéronautique et spatiale (16 050), boulangerie pâtisserie (12 978), mécaniques industrielles (6 212), fabrication de structures métalliques (4 916), fabrication de préparations pharmaceutiques (4 355), fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire (3 690), fabrication d'autres équipements automobiles (3 592), boissons alcoolisées (3 557), transformation et conservation de la viande de boucherie (3 241), fabrication de matériel de distribution et de commande électrique (3 173).

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Plan urgence visant à répondre aux aides à la trésorerie des entreprises dans le cadre de la crise COVID ;

- Plan Rebond PME visant à accompagner les entreprises industrielles dans leurs réflexions stratégiques afin de préparer la sortie de crise ;
- Programme Reconquête TPE/PME pour 320 entreprises de moins de 50 salariés comprenant diagnostic et l'élaboration de plans d'actions reposant sur 7 leviers (Finance, organisation, commercial, capital humain, chaine de valeur, transition numérique et environnemental).

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Accompagnement individuel (conseil, investissement, renforcement des compétences, fonds propres) **de 300 projets de développement par an**.

- Accompagnement collectif de programmes structurants :

  - **Usine du futur** 2014-2019 : 600 entreprises / 2020-2022 : 450 entreprises soit un total de **1 050 entreprises** ;
  - **Accélérateur régional** de croissance : 30 PME à potentiel et ETI supplémentaires d'ici fin 2020, dans le cadre du programme **(soit un total de 110 entreprises)** ;
  - **Croissance premium :** 200 entreprises stratégiques supplémentaires d'ici fin 2020 dans le cadre du programme "croissance premium" en partenariat avec la CCIR (soit un **total de 800 entreprises)**.

Consommation budgétaire

Sur la période 2017- 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a mobilisé **461 M€** en faveur de la performance industrielle répartis comme suit :

- **374 M€** (y compris IAA : 78 M€) dont innovation : 174 M€ de **fonds Région**
- **87 M€** (Y compris IAA : 28 M€) de **fonds Feder**

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : SENSIBILISER LES ENTREPRISES, DETECTER LES PROJETS ET BESOINS « USINE DU FUTUR »

La sensibilisation des entreprises se fait par l'accompagnement individuel d'une part et les rencontres collectives dans le cadre des différents programmes.

On note à ce sujet, **une reconnaissance nationale de la dynamique engagée par la Région autour des ETI dès 2013**, grâce à la relation de confiance établie avec les dirigeants :

- Un club ETI regroupant **104 entreprises** (90 ETI et 14 PME à potentiel) : 14,8 milliards de CA et 76 000 emplois ;
- 6 DEFI thématiques (« innovation », « Financement », « international », « formation/RH » « transformation numérique » et la « transition énergétique et environnementale ») pour favoriser le partage d'expérience entre dirigeants ;
- Co-construction public/privé de nouvelles politiques publiques (programmes « Usine du futur » et « Accélérateur de croissance pour PME et ETI, Conventions d'affaires Néo Business en Nouvelle-Aquitaine, Salon des achats, ...) ;
- Liens privilégiés avec le METI, syndicat national des ETI et les 8 autres clubs ETI ;

- Accompagnement individuel des entreprises du club dans leurs projets de développement, dans une logique « grand compte » (**270 projets accompagnés pour un accompagnement global de 50 M€**).

AXE 2 : MODERNISER LES OUTILS DE PRODUCTION ET INTEGRER DE NOUVEAUX SAVOIR-FAIRE TECHNOLOGIQUES ET ORGANISATIONNELS »

L'accompagnement individuel des entreprises industrielles de la Région Nouvelle-Aquitaine a connu une montée en puissance régulière post-fusion (2017-2020) avec une prise en compte croissante des priorités de la feuille de route NEO TERRA (24.2 % en volume de dossier et 38,2 % du montant total sur 2019/2020).

- 2 377 projets soutenus (dont innovation : 770)
  - hors IAA (Industries agroalimentaires) : 1 849 projets
  - IAA : 528 projets
- 11 334 emplois générés estimés (dont innovation 3 304)
  - Hors IAA : 9 720 emplois
  - IAA : 1 614 emplois

Typologies d'accompagnement (hors international cf orientation 8 du SRDEII) : innovation, modernisation outil de production, renforcement des compétences, transformation numérique.

Cet accompagnement se réalise via 3 programmes structurants s'inscrivant dans le SRDEII :

Succès du programme régional « Usine du futur », lancé en 2014

- 717 entreprises sélectionnées depuis le début du programme, 471 soutenues financièrement (2017-2020)
- 165 M€ d'aides régionales attribuées pour un investissement global de 623 M€

Les **clés du succès** de ce programme sont :

- la **qualité des prestataires sélectionnés** pour réaliser les diagnostics ;

- une **adaptation régulière aux besoins exprimés par les entreprises** :

  - augmentation de la durée du diagnostic de 4 j à 8,5 j,
  - les volets « usine durable », « transformation numériques » et « technologies de production » l'ont renforcé dans le cadre du dernier marché,
  - **4 parcours thématiques** pour approfondir le diagnostic initial : « organisation industrielle et management », « fabrication additive », « robotique et automatisation », « management de la donnée »,
  - création en mai 2021 d'une **plate-forme régionale d'accélération** dédiée à l'Usine du Futur cofinancée par l'Etat à hauteur de 3,5 M€ par an,
    Objectif : fédérer l'ensemble des acteurs du territoire engagés dans la transformation des entreprises vers l'usine du futur, de rendre l'offre de services (centres de

ressources, vitrines et démonstrateurs, outils de financement, ...) plus accessible et efficace,

- le travail en **transversalité** qui se traduit notamment par la création d'une **équipe projet pluridisciplinaire** et la mise en place d'un réseau de **référents pour le suivi** et l'accompagnement individuel des entreprises.

❖ ***Evaluation du Programme usine du futur***

Ce Programme a fait l'objet d'une évaluation qui s'est déroulée de sept 2019 à mai 2021.
Son objectif était de savoir si les plans d'actions construits à l'issue de l'étape de diagnostic avaient bien été mis en œuvre par les entreprises bénéficiaires et si cela avait contribué à améliorer les performances de ces entreprises
Elle a porté sur les 269 premières entreprises entrées dans le programme et ayant fait l'objet d'un diagnostic sur la période 2014-2016.
Elle fait ressortir les points suivants :

- *Un programme qui répond bien aux besoins*
- *Un programme cohérent en interne comme en externe, mais sans que cela soit toujours visible pour les entreprises et les partenaires*
- *Des effets plus marqués en matière d'organisation et de compétitivité (réactivité) que de productivité*
  A noter notamment :
  - *le taux de transformation des actions préconisées est particulièrement élevé (> 70 %), ce qui témoigne d'une bonne appropriation du programme par les bénéficiaires de l'intervention ainsi que de la qualité du soutien proposé par la Région*
  - *les répercussions positives sur les conditions de travail des salariés*
  - *le programme a eu un effet amplificateur pour 49 % des entreprises du périmètre, un effet accélérateur pour 39 % et déclencheur pour 16 %*
- *Un bon rapport coût-efficacité*
- *Des retombées plutôt positives pour le territoire en termes d'emplois et de chiffres d'affaires*

Suite aux résultats de l'évaluation, le prestataire a proposé 15 préconisations.

***Sur ces 15 préconisations, 3 majeures sont engagées** à ce jour (notamment : la modification du contenu du diagnostic plus adapté aux spécificités des entreprises), **2 en cours** (notamment : la plateforme d'accueil et d'accélération Usine du futur qui devrait comprendre un service d'orientation parmi tous les dispositif d'accompagnement et ainsi contribuer à la lisibilité des dispositifs et le passage à l'acte des entreprises) **et 9 à engager** (notamment : élargir le réseau des référents, l'animer et mieux valoriser leur fonction, proposer un dispositif spécifique orienté vers la transmission d'entreprise….).*

Montée en puissance de l'accélérateur de croissance pour PME et ETI et un transfert de savoir-faire réussi entre BPI France et la Région Nouvelle-Aquitaine

110 entreprises néo-aquitaines, réparties en 4 « promotions »

Un **changement de portage du pilotage du programme en 2019 :** en conservant le partenariat avec BPI et en prenant le leadership du pilotage, la Région Nouvelle-Aquitaine a pu enrichir sa politique d'accompagnement des entreprises à fort potentiel de croissance sans dégrader la qualité du programme et la lisibilité de l'action régionale.

Aux témoignages de satisfaction des entreprises bénéficiaires en Nouvelle-Aquitaine, s'ajoute la **parution récente de la première étude nationale (BPI France) qui** met en valeur les effets sur les entreprises accompagnées comparativement à celles n'ayant pas suivies le programme :

- Probabilité pour une PME accélérée de devenir une ETI, augmentée de 7 % ;
- Progression du CA pendant la durée du programme, augmentée de 10 % ;
- Progression de la valeur ajoutée pendant la durée du programme, augmentée de 16 %.

Enfin, il y est précisé qu' *« aucune étude sur les aides financières aux entreprises en France n'indique des effets d'un ordre de grandeur comparable. […] il existe un gisement potentiel d'efficacité dans les actions consistant à développer le capital humain et le capital social des chefs d'entreprise, plutôt que leur seul capital financier ».*

Au vu de la satisfaction des entreprises et des premières mesures d'impact, la Région a décidé de reconduire le partenariat avec BPI France pour lancer 2 nouvelles promos (en avril 2022 et avril 2023). Une nouvelle convention de partenariat a été signée le 20 octobre 2021.

Appui à la réflexion stratégique CROISSANCE PREMIUM

830 entreprises ayant bénéficié d'un appui à la formalisation de leurs priorités stratégiques

Plus de **600 entreprises accompagnées** à la mise en œuvre de leur plan d'actions stratégiques

Croissance Premium est une opération d'accompagnement renforcé des PME à potentiel implantées en Nouvelle-Aquitaine, co-construite et animée par la CCI Nouvelle-Aquitaine, ADI NA et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le programme ambitionnait à son lancement d'identifier les priorités stratégiques de 1 000 entreprises industrielles et de services à l'industrie néo-aquitaines, et d'accompagner 500 d'entre elles dans la mise en œuvre des plans d'actions correspondants, dans un cadre contractualisé.

Au travers des interventions réalisées par les référents des réseaux partenaires auprès des entreprises cibles, les autres dispositifs d'accompagnement financier et méthodologique de la Région Nouvelle-Aquitaine ont été largement prescrits. Ainsi, au 31/12/2020, près de 38 M€ d'aides publiques de la Région et de l'Europe ont été accordées à 290 entreprises bénéficiaires accompagnées dans le cadre du programme Croissance Premium. L'action présente la caractéristique de couvrir l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, comme en atteste la répartition géographique des entreprises accompagnées.

Cette opération a été adaptée en 2020 pour être en phase avec les besoins des entreprises dans un contexte économique dégradé, lui permettant de s'inscrire dans le plan régional de relance de l'économie. Elle est ainsi déployée depuis plus d'un an par le réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine sous le nom de Reconquête PME.

Focus/accompagnement des entreprises sur les territoires d'industries

Pour accélérer le développement des territoires à fort enjeux industriels, fin 2018, la mission Territoires d'industrie à l'Etat a identifié 124 territoires français (dont 14 en Région Nouvelle Aquitaine) présentant une forte identité et un savoir-faire industriel devant bénéficier d'un accompagnement spécifique et renforcé, piloté par les Régions en lien avec les intercommunalités. Pour la période 2019-2020, la Région a consacré 74.6 M€ pour soutenir 574 projets d'entreprises industriels ou de service à l'industrie (investissements et formation). 65% des financements est concentré sur 4 territoires sur la partie Nord de la Région.

En moyenne, 287 projets accompagnés annuellement. La crise sanitaire n'a pas réellement entamé le nombre de projets.

La labellisation territoires d'industrie a eu dans certains territoires un effet déclencheur ou accélérateur sur l'ingénierie territoriale, sur l'animation économique locale en lien avec les contrats de territoire, sur l'immobilier d'entreprise.

AXE 3 : STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE, L'EXPERTISE DISPONIBLE POUR LE TISSU ECONOMIQUE

Concernant la structuration de l'offre de service, la Région et la CCIR ont mis en place en 2018, une base d'offreurs de solutions recensant 160 prestataires de services régionaux dédiés à « l'Usine du futur ».

En 2019, est né le projet de création d'une plateforme d'accélération Usine du futur afin de faciliter la mise en relation entres les industriels régionaux et les offreurs de solutions. La plateforme a été créée en mai 2021 et bénéficié d'un important soutien public pour l'amorçage (17,7 M€ Région et 3,5 M€ Etat).

AXE 4 : METTRE EN MOUVEMEMENT L'ECOSYSTEME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES AUTOUR DES THEMATIQUES « USINE DU FUTUR », « CROISSANCE PREMIUM » ET « ACCELERATEUR DE CROISSANCE »

La volonté d'optimiser l'intervention des structures d'appui aux entreprises en segmentant la demande se traduit par une meilleure répartition des rôles sur les différents programmes, Usine du futur, Croissance Prémium, Accélérateur de croissance.

Des comités de coordination régionaux se tiennent régulièrement entre la Région, CCI-NA, ADI NA, BPI France, les fédérations professionnelles, Etat.

ORIENTATION 4 – ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION

Au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels fait face la Nouvelle-Aquitaine, au même titre que d'autres régions européennes**, Le SRDEII place l'innovation comme un moyen permettent de relancer le développement économique et d'améliorer le bien-être.**

L'innovation est **entendue ici dans son acception la plus large** c'est-à-dire comme un processus, procédé, usage ou produit nouveau, mis en œuvre dans les champs économiques, sociaux ou sociétaux et environnementaux. Les innovations sont donc de tout ordre et sont produites à différents niveaux

D'un point de vue économique, l'innovation est considérée comme un moyen central pour répondre aux attentes des clients / d'une population. L'innovation est le moyen de se différencier (prix, qualité, caractéristiques), pour faire face à la concurrence nationale et internationale et conquérir de nouveaux marchés. Le développement de solutions plus compétitives peut aussi s'appuyer sur une meilleure performance de l'entreprise (organisation, *supply chain*, moindre impact environnemental…) et sur une meilleure prise en compte des attentes des consommateurs / citoyens. L'innovation peut également résider dans l'émergence de nouveaux modèles économiques.

D'un point de vue sociétal, l'innovation peut contribuer à satisfaire une aspiration, subvenir à un besoin nouveau ou mal satisfait, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations entre des personnes ou des organisations, de transformer un cadre d'action territorial ou de proposer de nouvelles orientations « culturelles » d'usages.

Notre prospérité réside également dans **l'avènement de nouveaux champions régionaux**. Le renouvellement du tissu économique par la création d'entreprises à fort potentiel doit s'anticiper dès aujourd'hui. C'est ce à quoi le SRDEII s'attèle à travers la promotion de démarches d'innovation collectives et décloisonnantes, le soutien au capital humain, moteur de l'innovation et par le renforcement du lien à l'usager.

Rappel des enjeux

- Croissance des entreprises et **augmentation de leurs capacités d'innovation ;**
- Maîtrise des **technologies-clés ;**
- Appropriation et capitalisation de **nouvelles formes d'innovation non technologique** : d'usage (design), de procédés, d'organisation, managériale, dans les modèles d'affaires, sociale ;
- Accroissement **des capacités de recherche appliquée et de développement expérimental et leur transfert** jusqu'à la création de nouvelles activités ;
- Développement **des compétences disponibles** pour les entreprises, (ex. formations d'ingénieurs) et accès facilité aux formations ;
- **Un public sensibilisé** aux **sciences et techniques et à l'entrepreneuriat ;**
- **Une offre d'outils de financement** adaptés aux besoins des entreprises innovantes ;
- **Un écosystème** de l'innovation plus lisible.

Les chiffres clés de l'innovation en Nouvelle-Aquitaine

- Poids du DIRD rapporté au PIB en 2019 : NA 1.45 % (+ 0,15 pts/2016)
  contre 2,19 % (- 0.11 pts/2016) au niveau national
- 98ème position sur 238 dans le classement européen de l'innovation régionale
- 7ème région française sur 14 dans le classement européen de la commission européenne
- 6ème région en matière de dépôt de brevets
- Emplois de RDI dans les entreprises : 14 413 ETP dont 59 % de chercheurs (en 2019)
- Part des élèves ingénieurs : 22,6 % (soit 9 295 élèves ingénieurs) (en 2019)
- 40 centres de transfert technologiques dont 29 centres régionaux et 11 nationaux

Zoom Start up :

- **3ème Région**, après Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes
- **1 700** en Nouvelle-Aquitaine, pour 19 000 salariés (estimation)
  Croissance dynamique du nombre de start-up : + 20 % / an ces dernières années
- 20 000 Start-Up en France, pour 696 000 salariés (estimation)
  en 2020, 120 M€ levés / 2016, 40 M€
- **10 technopoles régionales** labellisées Retis Innovation

Consommation budgétaire

Fonds Région : Dépense globale innovation : 516 M€ soit une dépense annuelle moyenne de 129 M€

5 postes représentent 87 % des dépenses d'innovation : 451,3 M€

- Programmes R&D et d'innovation TPE-PME-ETI-GG dont Vitirev : 190,8 M€ - 37 %
- Structures de transfert/plateformes technologiques et de diffusion des sciences : 98,3 M€ - 19 %
- Fonds d'investissement et de prêts dédiés à l'innovation : 76,7 M€ - 15 %
- Actions collectives et écosystème d'acteurs de l'innovation : 46.9 M€ - 9 %
- Start up : 38.6 M€ - 7 %

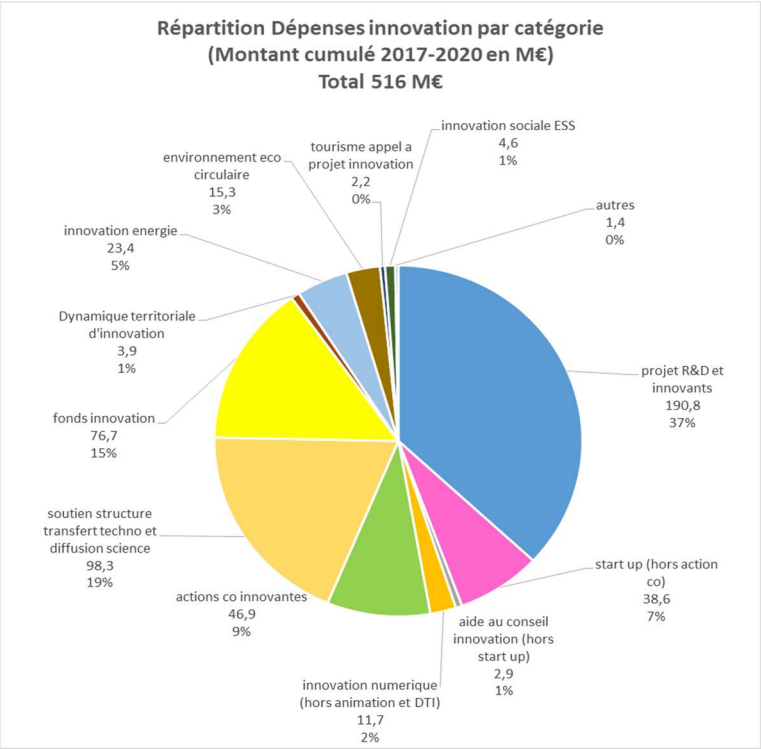

AXE 1 : CULTIVER LE CAPITAL HUMAIN COMME MOTEUR DE L'INNOVATION

L'innovation est d'abord une culture et une attitude. A cet effet, **l'acculturation des hommes et des femmes à la démarche d'innovation, comprise sous toutes ses formes est primordiale**. Les publics visés sont tout autant les étudiants que les créateurs, les chefs d'entreprise comme les équipes. Il s'agit de pouvoir s'appuyer sur les ressources humaines internes / externes pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets d'innovation. Cela passe par de la sensibilisation, de la formation, de l'aide au recrutement, …

De 2017 à 2020, cette diffusion de la culture s'est traduite notamment par :

- La création d'un **réseau régional d'ambassadeurs de l'innovation** pour contribuer à la diffusion locale de l'innovation ;
- La création d'un **DEFI « innovation » au sein du club des ETI** visant à favoriser la montée en compétence et les échanges de bonnes pratiques ;
- La diffusion de **bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle et de brevet**, dans le cadre d'un partenariat avec l'INPI : organisation de master-class pour les dirigeants et réalisation de diagnostics « propriété intellectuelle » pour des entreprises régionales ;
- Des aides **au conseil en innovation, aides au recrutement poste R&D en entreprise** ;
- L'organisation de deux éditions du **festival de l'innovation NOVAQ** (13 au 15 décembre 2018 à Bordeaux et 9 au 11 avril 2020 à La Rochelle) visant à valoriser les entreprises innovantes de la région ;
- Organisation de **10 étapes de l'innovation** sur l'ensemble du territoire : Innovation et numérique responsable, mieux être au travail et innovation managériale, sport et innovation, packaging durable et innovation logistique, bio-ressources et bio-déchets, l'eau, l'hydrogène, …

AXE 2 : INTEGRER L'USAGE ET LA RELATION CLIENT/USAGER COMME FACTEUR DE REUSSITE DES PROJETS INNOVANTS

- 718 projets innovants et projets R&D accompagnés par La Région
  => 3 324 créations prévisionnelles d'emplois à 3 ans sur les projets industriels (déclaratif)
- 174 projets innovants en agriculture (Vitirev, agroforesterie)
- 431 projets Start up accompagnés par la Région
  => 4 500 créations prévisionnelles d'emplois à 3 ans (déclaratif)
- 1 647 projets accompagnés par ADI NA
- TPE : 560 pré-diagnostics innovation artisanale/ 292 projets innovants => 31 financés
- 160 Prototypes numériques soutenus
- 60 projets soutenus /AAP innovation numérique

L'intégration de l'usage et de la relation client/usager lors de la conception des produits et services est considérée comme fondamentale dans la réussite d'une innovation. Cela passe par la mise en œuvre systématique de pratiques comme **l'analyse des marchés et des concurrents, la réflexion sur les modèles d'affaires et la valeur de son entreprise ou de son projet, le test et l'expérimentation** de ses produits et services grandeur nature.

La Région a mis en œuvre et financé un certain nombre d'initiatives sur la période 2017-2020 :

- **Montée en puissance des accompagnements des entreprises industrielles et Start up** sur plusieurs axes d'innovation : études de faisabilité, prototypage, développement de produits, procédés ou services, design et stratégie, organisation, transformation numérique , appui à la stratégie de protection d'innovation.
  - **3 évolutions marquantes concernant les Start up :**
    - l'accompagnement des Start up a progressivement glissé de projets relatifs à l'innovation d'usage/numérique vers des **innovations technologiques,** au service des filières historiques ou d'avenir de la région ;
    - les projets sont plus de **nature industrielle**, impliquant la mise en place de processus et outils productifs, générant rapidement plusieurs dizaines d'emplois directs en quelques années ;
    - En 2020, 1/3 des projets accompagnés étaient en lien avec les orientations de la feuille de route **Néo Terra**.
  - Création d'un **parcours de l'innovation pour 10 entreprises industrielles** (portage ADI NA).

- Développement de l'axe innovation des programmes d'appui au développement des TPE des Chambres des Métiers et de l'Artisanat soutenus par la Région : 560 pré-diagnostics Innovation artisanale et 292 projets innovants ;

- Financement de **Prestations Tremplin Innovation (PTI)** en partenariat avec BPIfrance, pour accompagner les PME et TPE « primo-innovantes » (portage ADI NA) : 133 projets d'innovation financés et 340 projets étudiés par la Région et BPI France sur la période 2027-2021. Parmi les 340 entreprises 94 % sont des TPE.

- Contribution à l'émergence de **nouveaux lieux d'innovation** en partenariat avec des entreprises régionales : LEROY-SOMER (16), DECATHLON (17), CDISCOUNT (33), HEY (33), LIGHT MOTIV (33), WORLDCAST SYSTEM (33).

- Accompagnement de projets innovants axés sur les transitions numérique et environnementale :

  - **Numérique**
    Soutien au **prototypage numérique** de start-up et PME, centré sur l'innovation technologique (et moins sur l'usage) et sur l'impact environnemental ou sociétal (appel à projet permanent). On peut souligner une forte concentration des aides sur la Métropole de Bordeaux, ce qui est cohérent au regard de la forte concentration des entreprises sur ce territoire.

    La Région Nouvelle-Aquitaine a insufflé des appels à projets pour soutenir **le tourisme innovant,** développer des solutions numériques innovantes pour l'organisation d'évènements culturels et dernièrement en 2019, un nouvel AAP pour soutenir l'activité des acteurs sportifs notamment par le maintien des activités, manifestations et compétitions sportives.
    L'AMI Event Tech est devenu l'AAP Tourisme, Culture et Numérique avec un objectif de relance pour renforcer l'attractivité touristique de proximité

  - **Economie circulaire/innovation sociétale:** 2 AAP significatifs : « Réduisons nos déchets à la source en Nouvelle-Aquitaine » soutient les actions innovantes pour sensibiliser les différents publics cibles (grand public, scolaires, étudiants, élus, entreprisses,...) à réduire leurs déchets et projet « Ecologie Industrielle Territoriale - EIT » : également innovation sociétale qui vise un mode d'organisation entre structures (notamment des entreprises) innovant par des échanges de flux (déchets/matière, énergie, information) ou une mutualisation de besoins. La Région encourage (via cet appel à projet) la mise en place de ces démarches collectives à l'échelle d'une zone d'activité pour attirer de nouvelles entreprises, générer des emplois locaux et améliorer la résilience économique du territoire.

AXE 3 : ORGANISER LA FERTILISATION CROISEE ET DECLOISONNER LES DEMARCHES D'INNOVATION EN MODE COLLABORATIF

- 20 centres de transfert technologiques soutenus
- 1 agence de développement et d'innovation ADI NA
- 10 technopoles labellisées Retis Innovation
- 9 fonds de financement (prêt et capital) dédiés à l'innovation + 2 prises de participations dans des sociétés innovantes (santé et transport aérien)
- 77 projets collaboratifs (transfert de technologie/laboratoires/entreprises)

Le développement des projets collaboratifs et les partenariats

- Accompagnement de 77 projets R&D portés par des entreprises en collaboration avec des centres de compétences : centre de transfert ou/et laboratoires de recherche ;

- **Appel à Manifestation d'Intérêt « Innovez en agroalimentaire ! »** réalisé en partenariat avec l'ADI NA, Bpifrance et l'ADEME permettant de faire émerger ou identifier des projets d'innovation au sein des entreprises agroalimentaires de la Région ;

- Mise en place de contrats de partenariat avec des entreprises régionales innovantes, souhaitant renforcer leurs liens avec les acteurs locaux (entreprises et centres technologiques) : NAVAL GROUP (16), EURENCO (24), B BRAUN (24, 64, 86), EPSILON COMPOSITES (33), LEGRAND (87) ;

- Promotion de l'innovation des entreprises par le design : formalisation d'un plan régional 2017-2021 (voté le 10 avril 2017), organisation de Trophées du design valorisant la collaboration entre une entreprise et un designer (3 à 4 lauréats/an), création de la plateforme Web Design en Nouvelle-Aquitaine, AMI « design et filières », AAP « design Bio-inspiré », …

Le renforcement de l'écosystème Start up

La Région a engagé des actions structurantes en faveur de l'émergence, l'accélération et le rayonnement des start-up régionales :

- Impulsion de la création d'un réseau régional, dénommé Nouvelle-Aquitaine Technopoles comptant **10 démarches technopolitaines** labellisées Retis Innovation (label national) et qui accompagne **chaque année plus de 400 projets de start-up**.
  Prochain objectif : déployer un référentiel commun, type boite à outils, afin de renforcer l'accompagnement des projets et jeunes entreprises innovantes.

- Renforcement des actions en faveur de **l'internationalisation** des jeunes pousses et des acteurs de l'écosystème avec **une trentaine de manifestations/salons** par an à l'occasion desquels la dynamique Nouvelle-Aquitaine Région Start-Up a été mise en avant. Il s'agit à la fois de manifestations régionales, mais également nationales (Go Entrepreneurs, Vivatechnology) et internationales (WebSummit, Slush, CES).

- **Programme d'accélération** (Accélérateur Up Grade Nouvelle-Aquitaine) destiné à appuyer et optimiser la croissance des start-up régionales à enjeux et fort potentiel économique (29 entreprises, augmentation de + 60 % de leur chiffres d'affaires), mixant des temps d'accompagnement individuel et collectif. L'offre de services permet de préparer dans les meilleures conditions le changement d'échelle (scale-up) autour des enjeux de pilotage, de structuration, de déploiement commercial et de financement.

La structuration du réseau des centres de transfert technologiques et non technologiques

Les 40 centres de transfert (plus de 1 300 personnes) technologiques et/ou méthodologiques de la Nouvelle-Aquitaine favorisent le transfert de connaissances vers les entreprises. Grâce à des compétences et des moyens scientifiques et technologiques, ils accompagnent les entreprises à concevoir, porter et valoriser des programmes d'innovation.
Ils sont à 50 % orientés « techno » (ingénierie de procédés, numérique, matériaux avancés, mesures et analyses) et 50 % orientés « filières » (agriculture, industrie agro-alimentaires, viti-vini, BTP, forêt bois papier).

La Région Nouvelle-Aquitaine participe au financement des investissements et de la montée en compétence des centres de transfert à hauteur de 20 M€ par an (20 structures accompagnées/an en moyenne).

Afin de permettre **à ce réseau de mieux s'organiser, se coordonner, communiquer, accroître sa compétence, son efficacité et sa lisibilité, la Région a lancé en 2019 une démarche d'audit et**

d'accompagnement de ces centres. Celle-ci a abouti à un plan d'actions défini avec l'ensemble des acteurs :

- labellisation de centre,
- des parcours individuels d'objectifs et de progrès,
- un appel à projet destiné à créer des synergies entre les centres positionnés sur des marchés et des secteurs différents et offrant des compétences complémentaires, afin de construire des réponses aux problématiques ciblées dans le plan NA Rebond.

L'objectif à terme est d'aller vers une labellisation régionale des centres et positionner au plan européen l'écosystème réorganisé. A ce titre, un accord de partenariat a été conclu avec le centre espagnol Tecnalia pour l'aide à la montée en compétence de l'écosystème néo-aquitain.

L'action des pôles de compétitivité et cluster en faveur des transitions

La Région s'appuie sur tout un écosystème structuré pour diffuser et promouvoir les innovations dans les différentes filières prioritaires.

Les onze pôles de compétitivité implantés sur le territoire néo-aquitain – Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Alpha Route des lasers et des hyperfréquences, Avenia, Cimes (ex ViaMeca et Mont Blanc Industries), Cosmetic Valley, S2E2, ID4CAR, Polymeris (ex Elastopole et Plastipolis), Pôle Européen des Céramiques et Xylofutur – sont les acteurs clés pour mettre en œuvre la politique de filières et faire émerger des partenariats d'innovation qui maillent le territoire et s'étendent au niveau national et international.

Illustrations :

***La filière énergie et stockage** étant en profonde transformation pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, la Région a souhaité créer en 2017 le cluster énergie/stockage.*

Avec plus de 150 entreprises et laboratoires de recherche, cette filière adresse les différents secteurs de l'énergie avec une identification forte sur le stockage au travers de l'industrie des batteries et des premiers industriels de l'hydrogène. Afin de compléter l'offre de service auprès des acteurs de la filière, la Région a souhaité que le pôle de compétitivité S2E2 puisse accompagner les acteurs sur les sujets innovation technologique.

***Filière ASD/ Mobilité aérienne légère verte et durable** : animation de la communauté MAELE au sein du pôle Aerospace Valley avec partage d'informations et émergence de projets de démonstrateur.*

Les démarches d'innovation au niveau des filières – quelques exemples :

L'approche filière pour stimuler l'innovation a pour ambition de consolider un positionnement d'excellence sur des thématiques pour anticiper les marchés de demande et travailler à la visibilité des compétences et atouts du territoire à l'échelle nationale, européenne et internationale.

- **Projet VitiREV (« Innovons pour des territoires VITIcoles respecteux de l'Environnement »)**
  Il vise à accélérer la transition agro-écologique des vignobles de Nouvelle-Aquitaine. Il est le fruit d'un **consortium** associant interprofessions, chambres d'agriculture, services de l'État, acteurs de l'innovation, du transfert et de la recherche et Région (chef de file).
  VitiREV **a été reconnu « Territoire d'Innovation » par l'État** et bénéficie à ce titre de deux enveloppes PIA en subvention (13,6 M€) et fonds propres (60 M€), pour cofinancer son programme d'activité inscrit sur la période 2020-2027.
  VitiREV constitue une innovation publique à plusieurs titres :
  - le programme d'activités a été co-construit par le **consortium** et d'autres parties prenantes en-dehors des dispositifs et régimes d'intervention classiques de

financement public (passage d'une logique « bénéficiaire / aide » à celle de « partenaire / coresponsabilité ») ;
- les **innovations sont testées en conditions réelles** dans des « Laboratoires d'innovation territoriale » (14 en tout répartis sur les différents vignobles de la région, fonctionnant comme des *Living Labs* en incluant les riverains et associations locales dans les expérimentations et leur évaluation) ;
- le projet s'appuie sur **une large participation de chercheurs en sciences du vivant et sciences humaines et sociales**, qui se servent de la marque « VitiREV » pour décrocher des financements et contribuent, en retour, au projet, via les partenariats dans lesquels ils s'inscrivent et leurs enseignements.

- **Textile : de Chaire BALI à une prochaine plateforme du CETIA**
  Depuis 2017, le Centre d'information et de recherche appliqué à **l'industrie de la mode et du textile** accompagne ses acteurs dans les disruptions technologiques et d'usages. Pour aller plus loin, future plateforme technologique CETIA associera l'expertise matériaux, textiles, recyclage développée au CETI (Centre européen du Textile Innovant) et les compétences de l'ESTIA en automatisation, robotique, informatique, électronique, pour apporter aux entreprises de la filière Textile/ Cuir/Habillement des moyens et des services de R&D pour le recyclage et la valorisation des matériaux.

- **Appels à projet « innovations technologiques » dans l'énergie**
  Afin de décarbonner la production d'énergie et d'en réduire la consommation, des technologies sont à développer apportant aussi aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine une compétitivité sur les marchés qui consolide leur positionnement et leur stratégie. Ce sont les objectifs de l'appel à projet « innovations technologiques » mis en œuvre par la Région en partenariat avec l'ADI NA et les pôles de compétitivité S2E2 et Avénia. Une quarantaine de projets ont été identifiés parmi lesquels 7 ont été labellisés.

- **Appels à projet Solus : eau et innovation dans l'industrie**
  Depuis 2019, cet appel à projet permet d'identifier des entreprises industrielles qui utilisent de l'eau et qui souhaitent **réduire leurs quantités prélevées et les pollutions dans leurs rejets**. A partir de la pertinence des premiers dossiers proposés par les entreprises, le besoin d'une nouvelle politique régionale est apparu qui s'est **concrétisée par l'adoption en 2020 d'un nouveau règlement régional d'intervention sur l'eau dans l'industrie. Depuis l'AAP a été reconduit chaque année.**

- **Appel à projet « solutions de mobilité innovante dans les territoires »**
  Il a permis d'identifier et de favoriser l'émergence de projets répondant à des problématiques de mobilité concrètes exprimées dans les territoires et permettant une analyse des usages, en conditions réelles et en plaçant l'usager au cœur de la démarche (50 projets analysés, 20 projets soutenus sur 7 départements).
  Si tous offrent une perspective de duplication en cas de succès, deux d'entre eux présentent de plus la particularité de s'inscrire dans une logique de « laboratoire d'usage », c'est-à-dire de proposer une composante de « terrain d'expérimentation structuré » ouvert à d'autres projets.

- Le projet « **Bocage forestier** » a pour objectif de concilier production forestière et biodiversité en installant sur une « zone atelier » des haies composites, connectées entre elles, dans un double objectif de conservation/restauration de la biodiversité et de protection sanitaire des plantations.

Parallèlement au projet Bocage, le **déploiement de parcelles expérimentales en Nouvelle-Aquitaine porté par l'ONF** vise à installer un réseau régional de tests de nouvelles essences adaptées au changement climatique et la mise en place de parcelles expérimentales de « forêts mélangées ».

- **AMI Chimie du Bois pour l'industrie (2017)**
  La chimie du bois représente un facteur d'innovation et de compétitivité tant pour les fournisseurs de matières premières ou de coproduits (sylviculteurs et industriels du bois) que pour les transformateurs (chimistes, formulateurs) et pour les industriels utilisateurs qui pourront ainsi développer des produits avec de nouvelles fonctionnalités ou réduire leur dépendance aux matières premières pétro-sourcées.
  Cet AMI Chimie du bois a eu pour objectif de favoriser une coopération accrue entre les acteurs de la chaîne de valeur pour développer de nouveaux produits ou procédés intégrant des composé du bois (matière lignocellulosique, molécules extractibles, dérivés terpéniques, polyphénols…).

- **4 démonstrateurs en cours de déploiement** : outils de la relance permettant le développement et le financement de collaborations **pour accélérer l'innovation** dans des domaines clés pour le territoire en favorisant les **approches collaboratives (cf orientation 2 du SRDEII).**

Le renforcement de l'écosystème de financement dédié à l'innovation

Afin de répondre aux enjeux de l'innovation, La Région a mis en œuvre :

- 8 outils dédiés à l'accès aux fonds propres des entreprises portant de projets innovants : 76,6 M€ d'abondement de fonds, 97,8 M€ de fonds mobilisés pour accompagner 134 entreprises ;
- 1 plateforme de prêts d'honneur innovation : 130 prêts pour un montant de 6,9 M€.

Les fonds Vitirev et Terradev ont été mis en place pour répondre au Programme VitiREV.

La Région s'est également investie dans la possibilité offerte par la loi NOTRe de prise de participations au capital de sociétés commerciales innovantes (Flying Whales, Aélis Pharma) pour un montant de 9,7 M€.

ORIENTATION 5 : RENFORCER L'ECONOMIE TERRITORIALE, L'ENTREPRENEURIAT ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

Tendre vers une économie territoriale et durable s'inscrit dans une approche territorialisée recherchant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux tout en s'appuyant sur la proximité pour favoriser la mutualisation, l'innovation, de nouvelles formes de partenariats publics et privés pour renforcer la production et le maintien des services tout en encourageant leur évolution.

L'économie territoriale englobe plus largement l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire donné et notamment l'économie productive. Elle correspond à l'offre de produits et de services proposés par les entreprises locales. Elle couvre :

- Les entreprises du commerce de détail ;
- Les entreprises de l'artisanat et des services ;
- Les entreprises de secteurs agricole et aquacole développant de nouvelles activités et/ou de nouveaux modèles de croissance (circuits courts).

Rappel des enjeux

Les acteurs économiques de la Nouvelle-Aquitaine affichent l'ambition de construire et mettre en place un cadre d'action publique qui concoure à assurer sur l'ensemble du territoire régional la présence d'une économie territoriale, attractive, créatrice d'emplois et de lien social.

La Région doit prioritairement porter ses efforts d'intervention pour construire une offre d'accompagnement et de financement à la création / transmission-reprise renforcée, coordonnée et lisible dans les territoires ; et aider les TPE à franchir un cap, à dépasser leur travail au quotidien, à innover, à assurer la transition numérique, écologique et énergétique et coopérer pour affronter, et ce, en encourageant l'entrepreneuriat féminin.

Pour répondre à ces constats, une série d'enjeux avait été identifiée dans le SRDEII :

- Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat notamment par la sensibilisation à la création et reprise d'entreprises, en particulier auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emplois ;
- Mettre en place et structurer un parcours d'accompagnement renforcé tant en création qu'en reprise d'activité ;
- Assurer un maillage homogène du territoire par les réseaux publics du conseil et du financement ;
- Anticiper les transmissions/reprises (cibles : artisanat, zones rurales) ;
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement des porteurs de projet et des TPE ;
- Favoriser l'adaptation des entreprises aux changements (transformation numérique, transition écologique et énergétique…) ;
- Consolider les ressources humaines et financières des TPE et adapter les compétences aux mutations ;
- Encourager la mutualisation des moyens entre entreprises.

Les chiffres clés en 2020

Au niveau national

- 848 164 créations d'entreprises (y compris reprises) soit une hausse de 4 % par rapport à 2019 (29 % de femmes) – 74 % sont des entreprises individuelles dont 65 % sont des micro-entreprises
- Taux de pérennité de 75,2 % à 3 ans (hors microentreprises)
- Régions les plus dynamiques : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine

Au niveau régional

- 69 694 créations d'entreprises (y compris reprises) soit une hausse de près de 3 % par rapport à 2019 (31 % de femmes) – 76 % d'entreprises individuelles dont 65 % de micro-entreprises
- Le nombre de micro-entreprises est en hausse de 4 % en 2020 contre 9 % au niveau national. Les entreprises individuelles classiques augmentent également de + 4 % contre – 13 % au niveau national
- Taux de pérennité de 75,9 % à 3 ans (hors microentreprises individuelles)
- 5ème place en matière de région pour la création d'entreprises avec une multiplication des dispositifs pour encourager la création d'entreprises, notamment dans le digital

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Plan d'urgence pour soutenir les TPE impactées par la crise du mouvement des « Gilets jaunes » en mars 2019 ;
- Plan de relance TPE qui vise à soutenir les très petites entreprises à réaliser les investissements indispensables à leur maintien ou à leur reprise d'activité durant la période d'urgence sanitaire en avril 2020 ;
- Plan d'urgence avec la création de plusieurs fonds de soutien aux Très Petites Entreprises (TPE) les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus, en avril et novembre 2020 ;
- Plan de soutien au développement du e-commerce dans les services, commerces et l'artisanat en novembre 2020.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Les partenaires, structures de l'écosystème pour mettre en place un dispositif d'accompagnement tant en création – reprise qu'en développement des TPE ;
- Les porteurs et porteuses de projets en création (8 000 accompagnements) et en reprise d'entreprise (5 000 accompagnements) ;
- Une attention particulière pour les publics éloignés de l'emploi (article 7 Loi NOTRe), les femmes et les jeunes de moins de 30 ans ;
- Les TPE de moins de 10 salariés relevant de l'artisanat, du commerce et des services.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'économie territoriale, a mobilisé plus de **95 M€,** répartis comme suit :

- Près de **86 M€** (hors international 0,745 M€) de **fonds Région**
- **9,5 M€** de **fonds européens**
  - **FSE** ex-Poitou-Charentes : 2,2 M€ pour le dispositif Entreprendre,
  - **FEDER** ex-Aquitaine : 5,5 M€ programmés dont 2,1 pour le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » et 3,4 pour 2 projets de création/extension de pépinières,
  - **FEDER** ex-Limousin : 1,8 M€ programmés sur les actions en lien avec la sensibilisation à l'entrepreneuriat (Challenge destination Entreprise), sensibilisation des publics fragiles (CitésLab et centre d'affaires de quartier avec BGE) et les actions d'accompagnement des porteurs et porteuses de projet (consulaires CCI et CMA) ainsi que le CNISAM (CRMA).

AXE 1 : SECURISER LA CREATION/REPRISE DES TPE DANS LES TERRITOIRES

L'objectif est de maintenir la dynamique de création/reprise d'entreprises et de pérenniser les TPE sur le territoire régional, tout particulièrement dans les territoires fragiles et les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Sur la période 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise.

Le Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Ce programme soutenu par la Région et déployé depuis 2018 résulte du transfert en matière d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ainsi que de l'harmonisation des dispositifs des trois anciennes Régions.

Lancé sous forme d'un Appel à Projet voté en 2017, il a permis de sélectionner plus d'une centaine de structures de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise répartis sur le région sous forme de groupements départementaux (13 groupements à l'échelle régionale).

Le dispositif régional a permis de renforcer la complémentarité entre les acteurs et d'assurer une couverture régionale optimale avec pour finalité de sécuriser le parcours d'accompagnement de près de 20 000 porteurs et porteuses de projet par an.

La Région a consacré une enveloppe de **près 18 M€** sur la période 2018-2020 pour la mise en œuvre de ce dispositif pour cette opération. Les crédits issus des Fonds européens ont également été mobilisés à hauteur d'environ 5,8 M€ sur la même période.

- En avril 2021, la Région a mis en place un extranet régional pour assurer le suivi des parcours d'accompagnement en temps réel et faciliter la coordination entre les différentes structures d'accompagnement. Ouvert aux EPCI, l'objectif est de détecter, au plus près des territoires, les projets et d'optimiser l'action publique.

- **Plus de 20 000 personnes sensibilisées par an**
  - **16 000 porteurs de projet accompagnés à la création ou reprise** ◎
  - **4 200 en post-création ou reprise**
- Mobilisation de 157 ETP répartis sur 104 structures d'accompagnement

◎ *Objectif atteint*

Les actions en faveur des jeunes

Pour répondre à la problématique de création d'entreprise et permettre aux jeunes néo-aquitains de se lancer, la Région a lancé au 2ème semestre 2018 **un appel à projet « 110 initiatives pour les jeunes en Nouvelle-Aquitaine »**. Ce dispositif comprend à la fois un accompagnement à la création et une aide au démarrage pouvant aller jusqu'à 20 000 €.

Depuis 2019 :

- **44 jeunes** accompagnés dont **26 femmes** ◎
- **5 projets financés**

◎ *Objectif atteint*

Afin de développer l'esprit d'entreprendre, des actions de sensibilisation ont été déployées auprès des jeunes collégiens ; lycéens et étudiants via la participation à des concours fictifs de création d'entreprise en partenariat avec les rectorats. Ces actions de sensibilisation ont été mises en œuvre par l'association « Challenge Destination entreprise » et l'association régionale « Entreprendre pour Apprendre en Nouvelle-Aquitaine ».

Chaque année, c'est **plus de 2 000 jeunes** qui sont sensibilisés et 220 projets fictifs d'entreprises qui ont été conduits.

Plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF)

Le PAREF conclu en juin 2018 pour une durée de trois ans entre l'Etat, la Région, Bpifrance et les partenaires bancaires BNP Paribas et Caisse d'épargne a pour objectif de promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes.

Ce plan a vocation à soutenir la mise en œuvre d'actions d'accompagnement spécifiques en faveur des femmes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, en s'appuyant sur de structures d'accompagnement locales. Il vise des actions de promotion de l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles et auprès de de jeunes filles sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Enfin, il entend améliorer l'accès aux financements des femmes entrepreneures, grâce à un partenariat renforcé avec les partenaires bancaires (notamment, les groupes BNP Paribas et Caisse d'épargne). En 2021, la Région a renouvelé son partenariat avec l'Etat et BPIfrance sur cet enjeu, afin de poursuivre la dynamique engagée localement.

Sur la période 2018-2020 : **87 actions soutenues** / **47 structures partenaires**

On constate sur cette période, une montée en puissance des aides régionales.

La Région apporte son soutien aux projets de création-reprise d'entreprises. Depuis 2017, l'équilibre territorial est assuré et tend à profiter aux territoires les plus vulnérables tout en restant proportionnel au poids économique de chaque territoire.

- **2 718 aides** octroyées par la Région :
  - Aide à l'amorçage, primo-développement et investissement en reprise
  - **1 549 en création** (57 %) et **1 169 en reprise** (43 %)
  - **62 % des aides en faveur de TPE situées en territoire vulnérable** (+ 12 points depuis 2018)
  - **66 % des aides** en faveur de TPE situées sur une **commune de moins de 5 000 habitants**
  - **3 851 emplois créés** et **2 928 emplois maintenus**

- Les aides en création-reprise ont permis de couvrir **300 secteurs d'activités**

- **3 secteurs** les plus soutenus :
  - **35 %** des aides en faveur du **commerce et des services de proximité**
  - **25 %** pour la **petite industrie et entreprise de production**
  - **12 %** pour **le bâtiment**

Le soutien aux pépinières

La Région soutient également **des projets de pépinières** sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2017, l'accompagnement de la Région a été très significatif avec l'accompagnement de 9 pépinières à 20, en 2020.

Par an, **20 projets de pépinières** soutenus / **192 chefs d'entreprise** hébergés

L'accompagnement des tiers-lieux est abordé dans l'Orientation 1. Un AMI est ouvert, depuis 2019, visant à développer les tiers-lieux dans l'ensemble du territoire.

L'offre de financement

Le soutien de la Région en financement est abordé dans l'Orientation 9 « Développer l'écosystème de financement des entreprises ».

Toutefois, les porteurs et porteuses de projets mobilisent beaucoup les prêts d'honneur au moment de la création ou de la reprise pour consolider leurs fonds propres ainsi que des garanties (Fonds de garantie, Fonds Garantie à l'initiative des Femmes, BPI, Siagi …) pour réduire leurs coûts et limiter leurs risques.

❖ **Evaluation des dispositifs d'accompagnements des parcours de création et reprises d'entreprises en Région Nouvelle-Aquitaine**

Ce dispositif a fait l'objet d'une d'évaluation lancée en juillet 2019 sur 2 années, jusqu'en 2020 (rapport final mars 2021). Elle vise à optimiser le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement « Entreprendre, la Région à vos côtés » et « 110 initiatives pour les jeunes » ainsi qu'à nourrir la prochaine programmation. Cette évaluation est riche de résultats issus d'enquêtes auprès des usagers, des structures d'accompagnement et des services de la Région.

Elle démontre que le dispositif répond aux principaux besoins des porteurs de projet (effet de levier déterminant pour 1/3 des porteurs de projet), sécurise les parcours, les entreprises accompagnées sont en bonne santé quelques mois après la création/reprise. Le suivi post création reste à renforcer.

53 % des bénéficiaires sont demandeurs d'emplois à l'entrée du dispositif dont 28 % de plus d'un an.

Les enseignements de l'évaluation vont donner lieu à une démarche de réflexion stratégique (en cours de réflexion) visant à repenser ce dispositif. A travers le renouvellement du dispositif « Entreprendre », la Région a pour objectif une optimisation du parcours proposé, une recherche d'efficacité, une meilleure gouvernance, une harmonisation des pratiques et de renforcer la lisibilité de l'offre et l'attractivité des territoires.

AXE 2 : PERENNISER L'ACTIVITE DES TPE, DANS LES TERRITOIRES EN ANTICIPANT LES TRANSMISSIONS ET REPRISES

L'objectif est de pérenniser l'activité des TPE plus particulièrement dans le secteur de l'artisanat et prioritairement dans les territoires fragiles ou dans les activités à enjeux.

Dans le cadre de son programme d'actions d'accompagnement en faveur de la transmission reprise, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre deux actions, un programme d'accompagnement des cédants intitulé « objectif Transmission » et un programme d'animation collective : « Novembre, le mois de la transmission en Nouvelle-Aquitaine.

Le programme d'accompagnement des cédants « objectif Transmission » est un parcours de 21 heures sur mesure proposé aux cédants. Ce parcours est déployé dans le cadre d'un conventionnement avec la CMA NA et la CCI NA. Ce plan d'action permet de proposer une offre d'accompagnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, intégrant différentes étapes :

- Entretien de positionnement ;
- Diagnostics et évaluation financière de l'entreprise ;
- Promotion de l'offre et mise en relation avec un repreneur.

Depuis 2017, plus de **4 000 dirigeants ont bénéficié de ce programme** en partie ou en totalité :

- 4 038 entretiens de positionnement
- 2 292 diagnostics / évaluations financières
- 2 048 mises en relation

Le programme d'action collective : **« Novembre - Mois de la Transmission en Nouvelle-Aquitaine »** est l'événement régional phare pour communiquer, promouvoir et susciter la transmission d'entreprise et renforcer la synergie des acteurs sur un territoire.

Depuis 2018, chaque année, avec les acteurs de la transmission, c'est environ une trentaine de manifestations qui est organisée lors de cette opération régionale. Au total depuis 2018, c'est plus de 72 évènements organisés en Région sur la transmission qui ont rassemblés plus de 3 000 participants.

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET LA STRUCTURATION DANS LES TPE

Appui au développement des TPE via les consulaires

Les actions déployées dans le cadre de cet axe font écho à l'orientation 1 du SREDII (Anticiper et accompagner les transitions régionales). Il s'agit en effet ici de donner aux entreprises la prise de recul nécessaire au pilotage de leur entreprise, les aider à anticiper et à évoluer mais également, et de manière pragmatique, de faciliter le développement des TPE par la consolidation de leurs moyens humains et financiers.

La Région soutient des **programmes d'appui au développement des TPE**, notamment auprès des réseaux consulaires afin d'accompagner les entreprises à passer des caps stratégiques. Cet accompagnement intègre la prise en compte des différents leviers que sont la transformation numérique, l'innovation et le développement durable notamment.

Depuis 2017, dans le cadre de son soutien au programme d'accompagnement au développement porté par la CRMA (hors métiers d'art et économie circulaire) :

- **2 505 entreprises** ont bénéficié d'un **diagnostic de positionnement** soit 626 par an
- **606 entreprises** ont bénéficié d'un **Diagnostic Stratégique** (2017 à 2019) soit 202 par an
- **772 entreprises** ont bénéficié d'un **appui conseil RH ou performance RH** soit 193 par an
- **490 entreprises** ont bénéficié soit d'un **plan d'action RH soit stratégique** (2017 à 2019) soit 164 par an
- **193 entreprises** ont bénéficié d'un **pilotage stratégique global** en 2020

Concernant l'innovation, de 2017 à 2019 la CMAR a réalisé 560 positionnements d'entreprise ou pré-diagnostics innovation et accompagné 292 projets innovants.

Depuis 2017, **31 projets R&D de TPE** ont été soutenus par la Région. **Une entreprise sur deux a été sélectionnée dans le cadre de l'AMI design** lancé par la Région et concerne la filière Cuir, luxe, Textiles et métiers d'art.

La Région soutient également l'action de **l'association TRANSTECH qui accompagne les inventeurs** : Depuis 2017, **725 porteurs de projet** ont été accompagnés.

Depuis 2020, un **programme commun est proposé aux artisans et commerçants** par la CMAR et la CCIR. Programme co-construit avec les deux organismes consulaires, comprenant deux phases : une première, qui permet de réaliser un état des lieux de la **maturité numérique** et déterminer un plan d'actions associé (un livrable) puis une deuxième phase qui a pour but d'accompagner les entreprises à **mettre en œuvre ce plan d'action** (objectifs - phase n° 1 : 1 000 TPE touchées / phase n° 2 : 600 diagnostics – plans d'actions et accompagnement à la mise en œuvre).

La CCIR et les 14 CCIT de Nouvelle-Aquitaine ont proposé le **programme « Croissance TPE »** dont la finalité est d'accompagner des petites entreprises à fort potentiel à franchir un des paliers de développement. Ce programme en faveur des TPE s'inscrit en complémentarité avec le **Programme Croissance Premium en direction des PME industrielle à fort potentiel** et lancé en 2017, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI). 2020 a été l'année du lancement du Programme Croissance TPE avec **161 entreprises diagnostiquées** et **33 entreprises accompagnées**.

Accompagnement et soutien financier de la Région

En complément des programmes d'accompagnement, la Région soutient financièrement des **projets d'investissement, de recrutements de cadres & techniciens supérieurs et d'ingénierie (conseil, R&D, export)**, portées par les TPE. Depuis 2017, **1 484 aides** au développement ont été octroyées aux TPE pour une subvention moyenne de 15 694 € par projet.

- **1 484 aides** octroyées par la Région
  - **65 % en investissement**, **25 % en recrutement**
  - **6 % de conseil stratégique, 2 % R&D, 2 % d'aide à l'internationalisation**
  - **52 % des aides au développement** concernent des **territoires vulnérables** (+ 4 points depuis 2018)
  - **53 % des aides** octroyées dans des **communes de 10 à 80 000 habitants** contre
    19 % des aides pour les communes de moins de 5 000 habitants
  - **1 294 emplois créés** et **3 088 emplois maintenus**

- Les aides au développement ont permis de couvrir **275 secteurs d'activités**

- **3 secteurs** les plus soutenus :
  - **16 %** des aides sur les **commerces et service de proximité**
  - **33 %** dans **l'industrie**
  - **18 %** dans le **bâtiment**

AXE 4 : ORGANISER LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS DES TERRITOIRES

L'objectif est de faire travailler ensemble les acteurs de l'économie territoriale pour renforcer leurs moyens, rendre leurs offres plus attractives, développer de nouveaux services.

Un des objectifs de la Région est de développer l'emploi partagé, comme levier du développement des TPE et de sécurisation de l'emploi salarié, via la création et le développement de Groupements d'Employeurs (GE). Pour y parvenir, la Région s'appuie sur l'expertise du Centre Régional de Ressources des GE (CRGE). Depuis 2017, 13 groupements d'employeurs (GE) ont été aidées, en phase de Création ou de développement, ce qui a permis la création immédiate d'une centaine d'emplois partagés dans les territoires.

Exemple de création ou de développement de GE initiés pour répondre à des problématiques de recrutement, notamment sur des territoires fragiles ou des secteurs d'activité en tension, soutenus par la Région depuis 2017 :

- Création d'un **GE interassociatif** en Haute-Vienne, spécialisé notamment dans les domaines de l'animation sportive et sociale
- Création d'un **GE des métiers du BTP** en Corrèze
- Création d'un **GE Numérique** à Bergerac
- Développement d'un **GE des Métiers de la Mer** à Arcachon

Par ailleurs, la Région soutient les initiatives collectives contribuant au développement de l'économie sur le territoire Nouvelle-Aquitaine en soutenant financièrement l'organisation de manifestations et d'événements à caractère économique, d'envergure et d'intérêt régionaux ou inter-territoriaux. Dans cet objectif, la Région a soutenu l'organisation de **55 manifestations depuis 2017**.

ORIENTATION 6 – ANCRER DURABLEMENT LES DIFFERENTES FORMES D'ECONOMIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

Définie par la loi relative à l'ESS de juillet 2014, l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique porté par des acteurs qui ont fait le choix de se regrouper pour mener une activité.

La gouvernance est démocratique, l'information et la participation des salariés, associés, adhérents ou parties prenantes ne sont pas liées à l'apport en capital ou à la contribution financière. Les bénéfices distribuables sont principalement consacrés au maintien et au développement de l'activité. Des réserves impartageables sont constituées et ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire regroupe ainsi des associations, coopératives, mutuelles, fondations et des sociétés commerciales qui respectent les modalités précédentes, sous certaines conditions, telles que des objectifs d'utilité sociale.

L'insertion par l'activité économique (IAE) constitue un champ particulier au sein de l'ESS et strictement encadré par l'Etat, au titre des politiques publiques de l'emploi. Expérimentée à la fin des années 70, l'IAE est reconnue officiellement par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, qui fixe un cadre juridique général au secteur et l'inscrit dans le code du travail (article L5132-1).

Rappel des enjeux

L'enjeu régional est de tourner la page d'une Economie Sociale et Solidaire reléguée au rang d'un tiers secteur dévolu aux économies de réparation. L'ESS n'est pas une économie à part, c'est une forme d'économie particulière qui concerne tous les secteurs d'activité et qui est présente sous de multiples aspects dans tous nos territoires.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire souvent à la pointe de l'innovation sociale, vont continuer à retourner les territoires comme ils ont su le faire sur le bassin niortais après les crises du phylloxera et celle de 1929 en initiant des coopératives et des mutuelles (présence à Niort du siège des mutuelles).

Avec les collectivités, ils doivent imaginer de nouveaux écosystèmes solidaires et vertueux (territoire zéro chômeur, PTCE, groupement d'employeurs…) adaptés aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

L'intervention publique doit porter sur plusieurs enjeux.

Ces constats amènent une série d'enjeux spécifiques déclinés ci-après :

- **Sensibilisation des jeunes,** de plus en plus attirés par l'ESS, à l'intérêt de ses différentes formes de structuration spécifiques ;
- **Encouragement des entrepreneurs à choisir l'un des modèles de l'ESS** pour leur résistance et leur ancrage territorial sont gages de pérennité sur leurs bassins ;
- **Structuration de l'écosystème d'accompagnement des acteurs de l'ESS par le travail des têtes de réseaux** ;
- **Aide à la création et au développement des structures de l'ESS.**

Rester en pointe, continuer à innover, expérimenter de nouveaux champs d'investigation sont autant de nécessités pour faire en sorte que l'ESS soit un des principaux leviers du développement d'activités et d'emplois en Nouvelle-Aquitaine.

Cette ambition se décline autour de quatre axes stratégiques :

- Accompagner la création d'entreprises de l'ESS dans les territoires,
- Pérenniser l'activité des entreprises de l'ESS en se dotant des outils financiers adaptés,
- Impulser les coopérations,
- Reconnaître et favoriser l'innovation sociale.

Par la commande publique et les achats responsables, la Région a un rôle incitatif et déclencheur pour le développement de certaines entreprises dont les SIAE, les Entreprises Adaptées et les SCOP.

Les chiffres clés en économie sociale et solidaire en 2020

Au niveau national

- 2,4 millions de salariés en France (68 % de femmes) dans 221 325 établissements
- 63 milliards d'euros de masse salariale
- 71 120 emplois créés sur la période 2011-2018
- 1,9 million d'emplois dans le secteur associatifs dans plus de 185 000 établissements et 13 millions de bénévoles

Au niveau régional

- 3ème Région en nombre de salariés avec 223 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine (67 % de femmes) au sein de 22 600 établissements
- 5,8 milliards d'euros de masse salariale
- 8 431 emplois créés sur la période 2011-2018 avec un taux de + 4 ,4 % de créations d'emplois au niveau régional (+ 0,4 % au niveau national)
- 164 000 emplois dans le secteur associatif, au sein de plus de 18 000 établissements et 1,2 million de bénévoles

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de routes additionnels :

Feuille de route Néo Terra - Financement des projets ESS dans la dynamique Néo Terra notamment dans :

- La transition agroécologique (50 projets financés en alimentation) ;
- Les mobilités propres (16 dossiers) ;
- La politique « zéro déchet » (16 dossiers).

Lors de l'adoption du plan Rebond NA, trois sujets ont été investis spécifiquement :

- Feuille de route alimentation durable et solidaire, permettant un travail transversal (DATAR, direction agriculture, politique tiers-lieux…) autour d'une étude pour définir de nouveaux marqueurs pour les aides régionales des politiques sectorielles dédiées à l'alimentation, notamment en termes d'impact social ;
- Soutien aux dynamiques territoires « zéro chômeur de longue durée », notamment pas le soutien à l'ingénierie territoriale en amont de la validation des territoires retenus par l'Etat ;

- Fonds d'urgence ESS codoté avec la Banque des territoires – 13 structures aidées - 325 000 € alloués sur une enveloppe de 1 M€ pour des prêts à moyen terme.

Evolution du SRDEII en fin de période

- Suppression des aides aux recrutements stratégiques dans l'IAE. Le plan de relance de l'Etat permettra de palier au repli des aides régionales ;
- Concentration des moyens pour l'IAE sur les investissements (nombreux projets d'investissements lourds dans le bio-déchet, le maraîchage, le réemploi… activités Néo Terra) ;
- Mise en place d'un montant d'aide minimum à 5 000 € pour les dispositifs « Conseil » et « Outil de production », afin de limiter la dispersion des moyens sur les projets d'envergure très locale.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Accompagner **500 créations d'entreprises** par an en Coopératives d'Activité d'Emplois (CAE) ;
- **30 créations de SCOP et SCIC** par an avec une attention spécifique à l'amplification de la création des SCIC, véritables entreprises de développement territorial ;
- *50 microprojets innovants* par an (dont 50 % financés par du FSE) ;
- Une couverture territoriale par l'offre d'incubation ;
- Permettre le développement de **130 entreprises de l'ESS** par an ;
- Structurer un pôle d'entreprises de l'ESS par territoire de projets ;
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un **accélérateur d'innovation sociale avec l'accompagnement de 30 nouveaux projets** par an.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'économie sociale et solidaire a mobilisé **31,288 M€**, répartis comme suit :

- **31,288 M€** de **fonds Région**
  - **16 %** en **création**
  - **69 %** en **développement**
  - **15 %** en **innovation sociale**
- **8,109 M€** de **fonds européens FSE**

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA CREATION DES ENTREPRISES DE L'ESS DANS LES TERRITOIRES

La création d'entreprises de l'ESS est un facteur important du dynamisme territorial avec la dimension collective qu'elle impose et les objets qu'elle sous-tend. Mais pour cela il faut en connaitre l'existence et en maîtriser les contours. Qu'il s'agisse de la création d'associations, de coopératives ou d'entreprises avec l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), la diversité des outils financiers est nécessaire à la bonne réalisation des projets :

- sensibiliser le jeune public à l'entrepreneuriat dans l'ESS ;

- créer des partenariats entre CRESS, prescripteurs et acteurs de l'accompagnement pour s'assurer d'un niveau d'information minimum de tous les porteurs de projet ;
- créer avec les partenaires (CAE, Incubateurs…) un « parcours du créateur » reprenant les caractéristiques des structures ESS, les acteurs et dispositifs présents sur le territoire.
- coordonner et adapter l'offre d'accompagnement aux spécificités des territoires, tout en conservant un maillage territorial ;
- faire reconnaître les entreprises de l'ESS qui interviennent dans l'intérêt général et aussi l'accompagnement à la création d'entreprises de l'ESS notamment comme un SIEG, pour faciliter la mobilisation des crédits européens et les financements locaux ;
- consolider l'offre de financement adaptée aux entreprises de l'ESS.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le SRDEII, la Région accompagne la création des entreprises de l'ESS dans les territoires :

- en favorisant la création de SIAE (Structure d'Insertion pour l'Activité Economique), SCOP (Société Coopératives Participatives), SCIC (Société Coopératives d'Intérêt Collectif) ;
- en développant des micro-projets associatifs et en accompagnant les porteurs de projets développant des activités d'utilité sociale et environnementale ;
- en accompagnant les salariés coopérateurs qui souhaitent créer ou reprendre une activité sous la forme d'une coopérative de production et finance les projets à hauteur du capital apporté par les salariés.

Ainsi, sur son territoire, la Région a aidé 88 % des créations de SCOP/SCIC *(source URSCOP)*.
Bilan 2017-2010

77 structures accompagnées

53 SCOP – 21 SCIC

Modèle résilient avec 82 % de pérennité à trois ans pour les SCOP/SCIC contre 66 % pour le reste des entreprises

161 micro-projets innovants accompagnés en phase d'amorçage (**AMPLI**) ◎
deux emplois créés en moyenne à trois ans
dont 72 % d'emplois féminins
L'aide régionale constitue un effet levier pou l'accès aux autres aides publiques et privées pour l'ensemble des projets évalués

◎ *objectif atteint*

58 aides au démarrage
soutien à l'IAE - *90 % des projets soutenus en phase de démarrage*

308 coopérateurs aidés dans la montée au capital

⇨ **427 emplois créés**

AXE 2 : PERENNISER L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE L'ESS EN SE DOTANT ES OUTILS FINANCIERS ADAPTES

Si la durée de vie des entreprises de l'ESS est supérieure à la moyenne, l'enjeu de leur pérennité et de leur développement reste posé pour de nombreux territoires où elles sont souvent le principal employeur et un facteur de lien territorial.

Il est donc nécessaire de construire ou parfois de consolider le tissu des partenaires techniques (financement, conseil, formation…) afin de structurer la chaîne d'accompagnement dédiée.

La Région apporte son soutien :

- pour le développement des entreprises de l'ESS (aide au conseil, développement d'activité et investissement, professionnalisation des SIAE) ;
- et pour le développement des Coopératives d'Activité et d'emploi (CAE), regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs sous statut coopératif (SCOP ou SCIC).

En Nouvelle-Aquitaine, la plupart des CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) ont investi leur territoire et assurent leur présence via des antennes (établissements secondaires) ou des permanences. Quelques zones blanches subsistent (Lot-et-Garonne, Corrèze et quelques bassins de vie) mais celles-ci s'expliquent notamment par une plus faible densité de population (et donc d'entrepreneurs) et l'intérêt des CAE de se focaliser sur des territoires plus dynamiques.

Les financements dédiés à l'animation ont vocation à permettre aux CAE de mieux déployer leurs actions sur les territoires moins bien dotés en offre d'accompagnement et souvent ruraux.

Les CAE jouent un rôle actif dans les dynamiques collectives ESS des territoires et sont notamment impliquées dans les PTCE (Processus de coopération Territoriale Créatrice d'Emplois), les pôles de compétences, les incubateurs, les Coopératives Jeunesse de Services, les tiers-lieux, les monnaies locales, les espaces-tests agricoles…

L'activité des entreprises de l'ESS en quelques chiffres – période 2017 à 2020

424 aides à l'investissement productif
IAE = 330 aides ESS = 141 aides
La part proportionnelle des soutiens aux investissements dans l'IAE se réduit par rapport aux investissements pour les structures ESS (hors conventionnement IAE). Les moyens apportés par l'Etat sur le secteur de l'IAE permettent de redéployer des moyens pour d'autres secteurs de l'ESS.

47 aides au développement
IAE = 27 aides ESS = 20 aides

27 aides au conseil
IAE = 14 aides ESS = 13 aides

81 aides aux structures en difficulté
IAE = 75 aides ESS = 6 aides

Structuration financières des CAE (politique articulée en fonds Région et FSE)
- **650 nouveaux entrepreneurs accompagnés** en moyenne chaque année par les CAE,
- croissance de 12 % du capital social des CAE en 4 ans grâce à l'aide à la montée au capital,
- en moyenne, 1,2 M€ de CA réalisé par une CAE en Nouvelle-Aquitaine et 5 permanents dédiés à l'accompagnement,
- une couverture territoriale aboutie après 4 années de déploiement de la politique.

Point crise Covid :

Dans le contexte d'émergence de la crise sanitaire Covid-19, les entreprises de l'ESS ont pu bénéficier du périmètre de déploiement du plan d'urgence régional avec 26 structures associatives dont 13 structures de l'IAE et 21 entreprises coopératives et sociétés commerciales de l'ESS.

AXE 3 : DEVELOPPER LES STRATEGIES COLLECTIVES DANS L'ESS

Dans la plus grande région de France, la question du maillage territorial se pose. La coopération dans toutes ses dimensions est au cœur du projet régional. Dans l'organisation, dans les processus de gouvernance interne et externe, entre acteurs d'une même filière et entre entreprises d'un même bassin d'emploi, la coopération est le moteur du développement des entreprises de l'ESS en lien avec les acteurs locaux privés et publics (communes, EPCI, Départements). Cela passe par la création et l'animation de pôles territoriaux et d'entreprises, par la création de tiers-lieux.

L'axe coopération est diversement investi en fonction des territoires afin :

- d'accompagner la structuration de la filière IAE et de ses acteurs, dans la consolidation de leurs modèles économiques et le développement des supports d'activité ; et activer les liens avec la Recherche pour créer de nouveaux modèles d'insertion et de développement des acteurs existants ;
- de soutenir la création et le développement des PTCE et/ou les initiatives collectives portées localement comme des outils d'ingénierie au service du développement des territoires ;
- d'accompagner les échanges et coordonner les espaces collaboratifs (tiers lieux, fablab, living culture lab, maisons de l'ESS...) ;
- de décloisonner l'ESS et créer du lien avec l'économie classique : développer des partenariats entre réseaux de l'ESS, chambres consulaires, syndicats d'employeurs et réseaux d'entreprises ;
- d'accompagner les démarches de mutualisation et de coopération : développement des groupements d'employeurs, d'achat, favoriser les réponses collectives aux appels d'offres ;
- de généraliser les clauses sociales et les marchés réservés dans la commande publique et développer les achats responsables en région Nouvelle-Aquitaine en facilitant les recherches des donneurs d'ordre publics ou privés.

Depuis 2017, la Région ainsi que l'Europe (fonds FSE) apporte son soutien aux démarches de coopération collectives et à la création de nouveaux partenariats :

5 PTCE soutenus
22 Pôles de compétences
21 actions mutualisées
89 actions ponctuelles

AXE 4 : RECONNAITRE ET FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE

Les actions déployées dans le cadre de cet axe font écho à l'orientation 4 du SREDII (Accélérer le développement des territoires par l'innovation).

L'innovation sociale élabore des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales. Elle implique et associe les acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers, pour élaborer des solutions innovantes. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations...

L'innovation sociale dépasse très largement le secteur de l'économie sociale et solidaire et peut associer des acteurs institutionnels, associatifs, économiques, universitaires ou des citoyens. Ces dynamiques collectives repensent et renouvellent constamment l'utilité sociale de leurs projets, leurs modes de gouvernance et leurs pratiques apportant ainsi une vision nouvelle du rapport au travail, à l'entreprise et à l'outil de production. L'enjeu de cet axe est la réelle prise en compte des projets d'innovation comme vecteurs de changement et comme réponses aux défis de notre société.

L'innovation sociale est abordée de manière transversale avec les autres politiques thématiques (Performance Industrielle, ESS, Numérique, Datar, Economie Territoriale, Santé, Circuits Courts, …) et en partenariat avec 16 structures (comité de pilotage, jury). Elle concerne au premier plan les entreprises de l'ESS sur des secteurs/filières variés (ré-emploi, mobilité, transition écologique, agriculture-alimentation, développement du pouvoir d'agir, insertion professionnelle, …).

Appel à Manifestation d'Intérêt publié deux fois par an

162 projets soutenus dont 35 projets en phase de développement

AXE 5 : SENSIBILISER ET EDUQUER A L'ESS

Ce dispositif a été initié en 2017, en partenariat avec l'ESPER (Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République - MGEN, CRESS). Il doit permettre de sensibiliser dans les lycées et les CFA, les jeunes néo-aquitains à l'entrepreneuriat collectif. La généralisation du dispositif en 2018 a permis la mise en place d'actions dans les 12 départements de la Région en partenariat avec la CREE.

19 actions dont 8 CJS (coopératives jeunesse de services)
Projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18 ans.
Ils créent leur projet d'entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Les jeunes peuvent ainsi s'initier au fonctionnement d'une entreprise démocratique, développent leur esprit d'initiative et prennent conscience de leurs capacités d'agir.

Organisation de la conférence régionale de l'ESS (en partenariat avec la CRESS-Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et le RTES-Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire).

Ce type d'évènement, financé par la Région, contribue à la montée en compétences ESS des participants, fédère les acteurs, favorise les réseautages et permet de découvrir des initiatives inspirantes et d'expérimenter des méthodes créatives et collaboratives.

A la dernière conférence de 2020, plus de 800 participants aux 4 ateliers préparatoires de la Conférence Régionale et autant de participants le jour de la conférence.

Les objectifs d'un tel évènement sont multiples : rendre les acteurs nationaux et les CRESS parties prenantes du Forum, accueillir l'évènement d'ouverture nationale du mois de l'ESS, renforcer la dimension internationale en association avec le GSEF (Global Social Economic Forum), faire du Forum un l'évènement écoresponsable.

AXE 6 : SOUTENIR L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE L'ESS

Acteurs historiques de la représentation et de l'accompagnement des entreprises de l'ESS, les têtes de réseau bénéficient d'un soutien fort de la Région à la fois pour être des relais de la politique régionale auprès de leurs adhérents et pour mener la cohérence régionale en lien avec l'Etat qui définit la stratégie de développement de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine.

Financement des réseaux d'accompagnement :

- INAE
- URSCOP
- CRESS
- France Active Nouvelle-Aquitaine
- Comité Régional des GEIC (Groupement Employeur Insertion/Qualification)

La CRESS, depuis la loi du 31 juillet 2014, est le partenaire de la Région pour promouvoir, représenter et développer les entreprises de l'économie sociale.

Le RTES, en tant que réseau des collectivités qui développent de réelles politiques de soutien à l'ESS, met en place des journées techniques et des temps de formation à destination des élus régionaux et des techniciens sur des sujets tels que les achats socio-responsables, le développement des SCIC, les recycleries, …

ORIENTATION 7 - ACCOMPAGNER LE RETOURNEMENT ET LA RELANCE DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES

Rappel des enjeux

La Nouvelle-Aquitaine accompagne les entreprises dans leur transformation au regard de mutations structurelles (numérique, énergétique,….) mais également de mutations conjoncturelles. Il s'agit :

- De situation d'entreprises en retournement dont le soutien aura pour objet la préservation des emplois et du savoir-faire ;
- Des territoires en difficulté sur le plan économique afin d'assurer un développement équilibré et harmonieux sur tout l'espace régional.

En 2016, les crises économiques et financières successives avaient fragilisé certaines entreprises structurantes des équilibres locaux. Les territoires en marge des grands pôles économiques attractifs en subissent significativement les conséquences.

Les chiffres clés dans l'accompagnement au retournement des entreprises en Nouvelle-Aquitaine

	Moyenne annuelle 2011-2015		Moyenne annuelle 2016-2019	
	France	**Nouvelle-Aquitaine**	France	**Nouvelle-Aquitaine**
Nombre de procédures collectives ouvertes (Procédures de sauvegarde, Règlement Judiciaire, Liquidation judiciaire)	63 000	**5 510**	55 192	**4 509**
Emplois menacés	234 000	**20 100**	177 300	**15 230**
Nombre de procédures amiables	2 000	NC	2 500	300
Emplois concernés	550 000	NC	NC	NC

Au niveau national, le taux de réussite des procédures amiables est de 80 %, ce qui invite à une plus large mobilisation de cet outil.

En région Nouvelle-Aquitaine, les statistiques indiquent pour les procédures collectives une relative stabilité sur les années 2011-2015 et une baisse significative entre 2016 et 2019.

L'ensemble des aides économiques mobilisées dans le cadre de la crise Covid (PGE, activité partielle, reports de charge et aides publiques directes (dont Région)) ont réduit drastiquement le nombre de défaillances. L'effet des dispositifs de « quoiqu'il en coûte » fin 2021, laisse craindre une forte augmentation des défaillances en 2022-2023.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'accompagnement de l'accompagnement au retournement et la relance des territoires et des entreprises, a mobilisé **52,6 M€** sur des fonds Région.

La Région est devenue un acteur reconnu et incontournable sur l'ensemble du territoire dans le domaine du traitement des difficultés des entreprises et dispose d'une forte capacité d'élaboration de réponses économiques et sociales complexes en négociation avec les autres intervenants.

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF REGIONAL DE VEILLE TERRITORIALE / INTELLIGENCE ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

La Région :

- Copilote avec l'Etat les Cellules de Veille et Alerte Précoce : instance d'échange sur les dossiers où participent la DRFIP, l'URSSAF, la Banque de France, la DRAFF, DRFIP, et BPI France ;
- Participe au démarrage de la démarche Signaux Faibles ;
- Participe aux processus de médiation du crédit de la Banque de France ;
- Dialogue avec l'ensemble des acteurs de cette thématique : Départements affaires spéciales des banques, Administrateurs et Mandataires Judiciaires, avocats, consultants, experts comptables et commissaires aux comptes…

AXE 2 : DEFINIR DES TERRITOIRES PERTINENTS POUR L'ACTION COLLECTIVE

La Région a établi en 2017 une cartographie des territoires selon leur degré de vulnérabilité, ce qui a servi de base à la **contractualisation Région/territoire pour la période 2018/2021** et permis de déterminer des territoires prioritaires (contrat d'attractivité pour les territoires les moins vulnérables, contrat de dynamisation et de cohésion pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative, dispositif spécifique des CADET pour les territoires en Mutation Economique).
Les contrats de territoire sont aujourd'hui en cours de finalisation, une nouvelle contractualisation devrait aboutir en juin 2022. **La Région a engagé 240 M€ de crédits pour 51 contrats de territoires intégrant 2 600 projets** (les deux tiers sont en phase opérationnelle).

La **politique contractuelle a été un levier de la territorialisation de l'action régionale**, notamment dans le champ économique et environnemental. Les contrats de territoire intègrent **des projets collectifs portés par des acteurs économiques, ou des projets publics-privés**. On constate **une bonne intégration des thématiques économiques** dans les contrats, en cohérence avec les objectifs initiaux. Cette intégration a été plus marquée sur les thématiques et typologie de projets dont l'entrée territoriale apparaît la plus évidente : tourisme, ESS, circuits courts, tiers lieux.
L'ingénierie territoriale sur les territoires les plus vulnérables passe par le soutien régional de **110 postes de développeurs territoriaux.** Certains postes (environ un tiers) sont ciblés sur la thématique économie-emploi-formation, d'autres peuvent être ciblés plus spécifiquement sur une thématique (ex : santé, attractivité territoriale, ...).

Par ailleurs, la Région se donne comme priorités 2021/2022 d'animer la Task Force PSE (plans sociaux) en tant que plateforme d'échange sur les situations sociales et économiques tendues, en particulier sur les territoires fragiles :

- Veille et élaboration d'une réponse ;
- Mise en œuvre d'un plan d'accompagnement transversal en terme social, économique et territorial.

AXE 3 : CONSTRUIRE DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION APPROPRIES

Ces 4 années ont été marquées par la mise en place :

- **Pour les entreprises**

  - d'un règlement d'intervention efficace et de moyens budgétaires adaptés (81 % des aides sont sous forme de prêt) ;
  - de 22 missions d'audits visant à obtenir un diagnostic indépendant sur la situation économique et le plan de relance.

L'accompagnement a permis à ce jour la sauvegarde de 82,6 % des entreprises accompagnées.

- **189 entreprises accompagnées** dont **45 % en territoires vulnérables**
- **6 072 emplois maintenus** (prévisionnels) soit un investissement de **9 K€ par emploi**
- Besoin de restructuration : 248 M€
- Taux de liquidation judiciaire post intervention : 7,4 %

- **Pour les territoires**

Sur certains territoires en difficulté, l'action dédiée aux entreprises fragilisées est relayée par le dispositif CADET (contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire).

Les Cadet couvrent 8 territoires : le Grand Châtellerault, le Grand Bergeracois, la haute Gironde, la vallée du Lot, le Haut Béarn-Oloron, la Charente limousine, La Souterraine, Le Bassin de Tulle.

Aujourd'hui, **12 ingénieurs territoriaux assurent le suivi et l'animation au plus près des actions économiques et sociales en lien direct avec les acteurs publics et privés locaux**. Ils proposent, avec l'aide des services économiques régionaux, des actions de soutien, d'innovation et des stratégies de diversification, voire de reprise. Leur mission est d'aller à la rencontre quotidienne des entreprises

Ils sont les **premiers lanceurs d'alerte sur les entreprises en difficulté** en relais territorial de l'Unité des Entreprises en retournement (exemples d'intervention très en amont : Catalent Pharma à Limoges, Mecafi à Châtellerault, Synthertec à Oloron, LSI à la Souterraine ou Groupe Vignaud à Ruffec. Ils participent aussi aux décisions des comités de revitalisation à Saint-Saviol, Tulle, Melle ou en Haut Béarn.

Ils ont un **rôle important de diffusion des bonnes pratiques ou de la connaissance des dispositifs sur ces territoires où l'ingénierie fait défaut** (exemple : lancement de neuf manifestations dédiées à la

transmission des entreprises artisanales et des TPE pour le compte du mois de la transmission de l'Economie Territoriale).

Ils initient ou soutiennent de nouveaux projets qui visent au retournement économiques de ces territoires. On peut citer comme exemple : l'extension du périmètre **d'action du groupement d'employeurs du Libournais en Haute Gironde**, la satisfaction des besoins en emploi et formation de **l'industriel du Luxe Riolland** qui va créer 300 emplois à la Souterraine, le déploiement de solution de circuits courts de production et d'approvisionnement dans le Sud Vienne….

De 2019 à 2021, pour toutes les interventions économiques et de formation dans les entreprises des périmètres Cadet ce sont **75 millions d'euros de volumes d'aides qui ont été accordées aux entreprises pour 2000 dossiers soutenus.**

Sur trois années d'actions Cadet sur la Creuse de 2017 à 2020, on a estimé que quelque 170 emplois avaient pu être créés ou pérennisés avec un soutien régional aux entreprises creusoises de 6 millions d'euros.

ORIENTATION 8 : RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ET DES ECOSYSTEMES, L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

1- L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ET DES ECOSYSTEMES ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Rappel des enjeux

L'enjeu d'un développement international n'est plus seulement d'exporter mais de s'insérer dans des chaînes de valeur mondiale.

L'attractivité, c'est la capacité d'un territoire à intéresser, à capter des flux et des acteurs.

Pour répondre à ces constats sur l'internationalisation des entreprises et l'attractivité du territoire, une série d'enjeux avait été déclinée dans le SRDEII :

- Augmentation du nombre des entreprises exportatrices en les inscrivant dans la durée ;
- Augmentation du chiffre d'affaires réalisé à l'international par les entreprises ;
- Diversification des marchés et de la structuration sectorielle des échanges ;
- Ouverture à l'international des filières et écosystèmes ;
- Simplification et amélioration de la performance du dispositif public d'appui à l'internationalisation ;
- Image d'une région attractive, innovante et compétitive en créant et en animant une communauté d'acteurs en transversalité (tourisme, économie, enseignement, recherche…) ;
- Attractivité des créateurs et des investissements dans l'économie productive et résidentielle et renforcement des investissements français (autres régions) et étrangers ;
- Meilleur équilibre territorial dans les flux d'investissement.

Les chiffres clés à l'international en 2020

Au niveau national

- Déficit commercial : - 82 Md€

- Baisse de 16 % des exportations par rapport à 2019 due à la situation sanitaire
  - 128 300 entreprises exportatrices
  - 19 979 primo-exportateurs (15 % taux de maintien)
  - Principaux secteurs d'exportations : aéronautique (8,4 %), agroalimentaire (11,2 %) / chute de tous les secteurs à l'export sauf pharmacie (+ 0,3 %)

Au niveau régional

- Excédent commercial de + 255 M€
- 9 553 exportateurs
- 1 406 primo-exportateurs (18,3 % taux de maintien)
- 7ème région exportatrice et 9ème importatrice dans le classement des régions françaises ;
- Baisse de 9,2 % des exportations en 2020 et de 9.8 % des importations
- 38.8 % des exportations régionales sont portées par l'agriculture et l'agroalimentaire (1ère filière à l'export)

Au niveau national

- Partenaires : 53 % des exportations vers l'Union Européenne (hors Royaume-Uni), 1er pays client : Allemagne (60,4 Md€, - 13,5 % par rapport à 2019, suivi des Etats-Unis (32,5 Md€, - 22,8 %/2019 et l'Italie (32,1 Md€, - 14,3 %/2019)

Au niveau régional

- Partenaires : 49 % des exportations vers l'Union Européenne (hors RU)
  Les Etats-Unis restent le 1er pays client (13.5 %, - 2 % par rapport à 2019) devant l'Espagne (12 %, 3.5 %/2019) et l'Allemagne (10,7 %, - 4,3 %/2019)

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

- Création par l'Etat de la « Team France Export » réunissant, au plan régional, la Région, Business France, BPI et la CCI Nouvelle-Aquitaine.
  Objectif : proposer aux PME/ETI régionales un guichet unique des solutions publiques à l'export constitué de prestations d'accompagnement partagées et harmonisées.

- Vote en 2020 d'un plan de soutien exceptionnel export/Covid
  La crise sanitaire liée au Covid19 a fortement impacté les actions que les entreprises mènent pour prospecter et entretenir leurs réseaux commerciaux à l'étranger. Aussi la Région a-t-elle souhaité s'engager aux côtés des entreprises, en soutenant des actions dématérialisées à distance qui permettent une continuité de leur présence commerciale sur leurs marchés export. Deux dispositifs de crise ont été proposés aux entreprises via leurs conseillers Team France Export : une prestation de priorisation des marchés export et une prestation de prospection à distance, chacune subventionnée à hauteur de 50 % et plafonnée à 3 500 €.

  Actions filières
  Le plan Rebond NA – Acte 2 – de la Région a été adopté pour favoriser les différentes dynamiques de filières, autour de l'emploi et de l'intégration des transitions, afin de répondre aux défis de la relance. L'internationalisation a été identifiée comme un levier de relance pour certaines filières, en particulier pour la Filière Cuir, Luxe, Textile et Métier d'art.

Les cibles de la Région Nouvelle-Aquitaine

- Accompagnements individuels par an
  - 750 « qualifications uniques » d'entreprises à l'export ,
  - 10 VIE (volontariat international entreprise) financés directement,
  - 20 cadres export financés ,
  - 100 diagnostics, 20 audits export .

- Actions collectives en direction des filières, par an
  - 3 diagnostics filières, 4 ciblages marché, 4 plans d'actions clusters et 4 immersions marché,
  - 120 opérations sélectionnées dans le PRE (Programmation Régionale Export).

- Attractivité du territoire, par an
  - 180 projets d'investissement potentiels détectés par ADI NA ,
  - 150 projets d'implantations exogènes accompagnés par le réseau Invest ,
  - 100 projets IDE (Investissement Direct Etranger) réalisés.

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur de l'international et de l'attractivité, a mobilisé **27,751 M€** de fonds Région.

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : FAIRE DE L'INTERNATIONAL UN RELAIS DE CROISSANCE POUR LES ENTREPRISES REGIONALES

Avec un taux d'exportateurs et de primo-exportateurs en évolution depuis ces dernières années en Région Nouvelle-Aquitaine, l'accompagnement des entreprises dans leur développement international constitue une priorité dans la stratégie d'appui aux entreprises, mise en œuvre entre la Région et le réseau consulaire. Sont concernées les Start-up, TPE, PME, et ETI, toutes filières confondues, de Nouvelle-Aquitaine.

Le déploiement du « Parcours de l'export »

Dès 2017, la Région et la CCI Région Nouvelle-Aquitaine ont conclu un **partenaria**t afin d'harmoniser les prestations d'accompagnement à l'international pour proposer aux entreprises régionales un parcours d'internationalisation structuré, efficace et lisible. Dans le même temps, a été créée la CCI International Nouvelle-Aquitaine, porte d'entrée du dispositif public d'appui à l'export.

Dans le cadre de la réforme nationale de 2019, a été créée la « **Team France Export »**, déployée dans chaque Région. En Nouvelle-Aquitaine, la Région est pilote de ce dispositif.

Cette bannière commune rassemble les principaux acteurs de l'accompagnement public export (CCI International, Business France, BPI France). Cette réforme qui prévoit un guichet unique dans chaque Région de France, a confirmé l'organisation préexistante en Nouvelle-Aquitaine. Elle a ensuite permis la création d'une plateforme numérique de solutions regroupant l'ensemble des offres d'accompagnement à l'export et de financement. Enfin, cette réforme a renforcé le réseau de conseillers à l'étranger et en région où des conseillers sont présents sur chaque département.

Un contrat de partenariat a été conclu pour la période 2019 à 2021 avec la Team France Export afin d'organiser le déploiement du parcours de l'export.

Données 2017-2020

4 135 entreprises accompagnées dans le cadre du « parcours de l'export » régional (premier contact avec un conseiller TFE) ◎

127 Pass export – Aide aux primo exportateurs pour leur première approche des marchés étrangers

134 Cap international – Aide aux exportateurs confirmés pour leur développement international

115 Talent export – Aide au renforcement RH export

98 recrutements de cadres
12 VIE (Volontaire International en Entreprise)
5 EFC (Externalisation de Force commerciale)

413 diagnostics export réalisés ◎
57 audits export réalisés ◎

Boosters – Appui à l'implantation - **38 projets accompagnés** pour **15 implantations réalisées** sur 4 zones géographiques (Allemagne, Chine, Etats-Unis et Japon)

◎ *Objectif atteint*

AXE 2 : RENFORCER L'OUVERTURE A L'INTERNATIONAL DES FILIERES ET ECOSYSTEMES

L'objectif stratégique est de renforcer l'ouverture à l'international des filières et écosystèmes.

Cet axe est en relation étroite avec la stratégie de la Région sur les 11 filières régionales (Cf. Orientation 2 du SRDEII). Il s'agit de favoriser le partage d'informations et de services et le travail en réseau entre membres de l'écosystème ; encourager les synergies entre export, innovation, attractivité et coopération.

SIRENA : Développement international des filières régionales

SIRENA est un programme initié en 2017 pour permettre une montée en compétences des pôles et des clusters dans leur rôle d'accompagnement des entreprises à l'international.

L'enjeu est de renforcer le volet international dans l'offre de services des pôles et clusters, considérant que l'export et l'appréhension des marchés extérieurs, au même titre que l'innovation, est un facteur clé de compétitivité des entreprises comme des territoires.

Le **programme SIRENA** a permis d'accompagner, depuis 2017, **15 projets.**

Par ailleurs, une *boite à outils* de soutien à l'ingénierie de projets export a été développée pour accompagner les clusters dans leurs démarches au-delà du strict financement, ainsi qu'un cycle de formations dédié à la compréhension des dynamiques internationales pour les animateurs de clusters : diagnostic filière, ciblage marché, mission exploratoire.

Cette boite à outils doit à terme s'articuler avec financement régional pour optimiser celui-ci, quand les clusters auront atteint une autonomie suffisante pour la mise en œuvre de leur plan d'action export.

Sirena en Chiffres

Au total ce sont **44 accompagnements personnalisés par la Région de 15 clusters et ses partenaires**, **20 projets financés** et **depuis novembre 2020, 40 animateurs de pôles et de clusters** qui ont suivi un **cycle de formation spécifique** sur les clés de l'export pour mieux orienter les entreprises dans leur démarche internationale.

Les filières concernées :

Laser et photonique, numérique, Edtechs, jeux vidéo, géosciences, industrie musicale, ASD, Transports intelligents, bois, vignes et vin, céramique technique, bio, élastomères, agro-alimentaire (céréales), spiritueux.

Exemple du programme SIRENA start-up

Qui : 9 technopoles, 300 start-up,

Quoi : internationaliser les start-up régionales : préparation et stratégie (webinaires workshop), action et développement export (salons et missions d'affaires, et soft-landing), en lien avec les partenaires TFE et la Région.

Comment : mise en place d'un programme de *soft landing* pour les entreprises sur le Japon, Canada, Afrique du sud, Québec, Portugal, Espagne. Il s'agit de permettre à nos entreprises, via des partenariats avec des incubateurs étrangers, d'atterrir en douceur (soft landing), sur des marchés à potentiel.

PRE : Programmation Régionale Export

La programmation Régionale Export est un programme de soutien collectif aux entreprises régionales souhaitant participer aux grandes manifestations export dans le monde. C'est un programme annuel constitué de 120 évènements internationaux (salons, rencontres, missions...) sur 50 pays couvrant l'ensemble des filières régionales avec un dispositif associé de **préparation au salon** et de suivi commercial post salon (123 export). **Ce programme a connu un vif succès en 2019 avec 280 entreprises participantes**. La crise Covid a marqué un coup d'arrêt mais il est à noter qu'au plus fort de la crise, en 2020-2021, 68 entreprises sont parties sur 15 salons, malgré les multiples restrictions sanitaires.

Au total, depuis 2017, **572 entreprises** sont parties sur des salons internationaux avec l'aide de la Région (50 % subvention) et ont bénéficié de l'accompagnement dédié 123 export.

Quelques exemples de formations d'accompagnement :

- Pitcher en anglais sur un salon
- Repenser son contrat dans un environnement changeant
- Transformer ses prospects en ventes
- Les clés de succès sur un salon

Exemples de soutien de la Région :

Salon

Le **CES** (Consumer Electronics Show – salon mondial de l'innovation) à Las Vegas –entre 2017 et 2020 ce sont 119 participations de 90 entreprises innovantes

7 partenaires mobilisés aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine

Plus de 4M€ et 275 clients générés directement par le CES

Des millions de vues sur les réseaux sociaux et plus de 500 retombées presse

Evènement régional

Les **World Connections 2018** – Rendez-vous export des entreprises régionales

4 jours dans 4 villes différentes (Bordeaux, Biarritz, Limoges et Poitiers)

- Sensibiliser les entreprisses et faire avancer leurs projets à l'international
- 625 participants
- 438 entreprises
- 714 rendez-vous qualifiés assurés par 36 experts représentant une trentaine de pays

AXE 3 : FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION ATTRACTIVE

L'objectif stratégique est de faire de la Nouvelle-Aquitaine une région attractive, innovante et compétitive qui attire les investisseurs. L'objectif est d'attirer des projets d'investissements, grâce notamment au travail de l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI), d'inciter les talents à rejoindre la Région et d'assurer un développement équilibré des territoires en matière d'attractivité territoriale.

Dans ce cadre, une expérimentation a été engagée en 2021 pour aider trois territoires à organiser leur offre d'accueil. Il s'agit de structurer et rendre visible les disponibilités foncières et immobilières mais également de proposer un bouquet de service aux entreprises candidates à l'implantation ainsi qu'à leurs salariés.

La stratégie régionale concerne toutes les dimensions de l'attractivité : économie productive, résidentielle, scientifique, étudiante et touristique. La priorité est d'attirer des investissements dans le secteur productif d'une part et dans les fonctions cognitives à haute valeur ajoutée (centres de R&D, start-up, chercheurs, écoles d'ingénieurs, étudiants…). L'ADI est missionnée par la Région sur l'économie productive, avec en priorité les 11 filières régionales, et ce pour l'ensemble des territoires. Une réflexion sur les indicateurs d'impact est par ailleurs lancée pour orienter la future stratégie.

L'Etat a créé en décembre 2020, la Team France Invest rassemble tous les acteurs publics de l'attractivité économique internationale, services centraux et déconcentrés de l'Etat, élus et services des Régions, agences régionales de développement (ARD) correspondantes chefs de file en régional (CCFR) et Business France. Elle vise à améliorer la collaboration entre les acteurs pour mieux anticiper et accompagner les investissements directs étrangers.

Par ailleurs, depuis 2018, la Région est présente aux côtés de territoires sur le Salon des Entrepreneurs. Chaque année, elle anime un stand au cœur d'un espace régional et fédère ainsi autour d'elle en moyenne 5 territoires infra-régionaux (parmi lesquels il y a eu Grand Poitiers, Grand Angoulême, Dordogne, Lot-et-Garonne, La Rochelle, Limoges). Cette présence régionale donne plus de visibilité aux territoires et crée un véritable esprit de collaboration (temps conviviaux, ateliers d'échange). En plus de la dynamique très positive impulsée entre Région et territoires, et avec le réseau consulaire

également impliqué, l'événement a permis de détecter et d'accompagner une dizaine de projets de création ou reprise.

Opérateurs Invest locaux	ADINA
512 projets d'implantations exogènes ◎	**147 projets d'implantations exogènes** ◎
12 337 emplois créés ou maintenus à 3 ans	**2 921 emplois** potentiels

Avec ou sans accompagnement
359 Projets implantations d'investisseurs étrangers
1 173 emplois créés ou maintenus à 3 ans

◎ *Objectif atteint*

2- L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Rappel des enjeux

Dans un contexte de mondialisation de plus en plus instable et concurrentielle, avec l'apparition de situations de crise inédites comme la crise sanitaire qui a percuté l'économie en 2020, maîtriser une chaîne d'informations stratégiques en appui à la décision et à l'action, c'est-à-dire avoir une dynamique managériale d'intelligence économique au sein de nos organisations, devient une nécessité.

Elle doit permettre **d'anticiper** les évolutions de son environnement (en le surveillant), de protéger ses actifs et son patrimoine immatériel, **et d'influencer** son environnement (en se préparant à la gestion de crise, en vitalisant son réseau de partenaires, en pratiquant le lobbying, …).

L'intelligence économique devient l'affaire de tous, entreprises, territoires, nations, et de chacun au sein de son organisation.

La Région s'est donnée comme ambition de développer l'intelligence économique :

- dans ces différents aspects : protection, détection, influence, culture…
- en optimisant la collecte d'information avec les ressources régionales…
- en s'intégrant aux réseaux d'intelligence économique existants…
- en travaillant l'analyse de ces informations…
- en utilisant les résultats…
- en définissant une stratégie d'influence…

Actions menées

- **Elaboration et déclinaison des feuilles de route stratégiques des** filières (cf orientation 2), de la feuille de route Néo Terra, …

- A partir de 2018, **montée en compétences sur les métiers de l'intelligence économique** en appui à la décision, au sein du pôle Développement économique et environnemental, se traduisant par l'internalisation de certains processus (cartographies d'acteurs, actions d'analyse et influence sur le sujet du recyclage des batteries au lithium, exploitation des données internes « aides régionales » sur une thématique …).

- A partir de fin 2019, en mobilisant un **prestataire spécialisé, l'ADIT, pour accompagner le changement d'échelle :**

- **86 missions de renseignement économique de proximité auprès d'entreprises et acteurs** clés du territoire (expérimentation sur une centaine d'entreprises, visant à mieux comprendre leurs besoins, et qui a permis pour certaines de compléter les mesures du plan de relance acte 1 : recherche d'alternative à un fournisseur défaillant, nouveaux modes de distribution de produits, sécurisation d'un nouveau partenariat, …),
- **8 études réalisées afin de disposer d'informations qualifiées et analysées permettant d'éclairer une stratégie de filière** ou un projet (par exemple, sur les technologies de recyclage chimique des plastiques),
- A noter que ces missions et études ont été fortement sollicitées compte-tenu du contexte de crise et re-questionnement des modèles, des partenariats, des risques, des avoirs critiques à protéger…
- **actions de sensibilisation** auprès d'une centaine d'agents de la Région et ADI Nouvelle-Aquitaine,
- **diagnostic et concertation régionale** concernant les ressources disponibles en matière d'intelligence économique sur le territoire néo-aquitain, et les besoins des acteurs (par exemple, prévention des situations de fragilité, accompagnement des transitions, protection économique et numérique des PME, …).

- En complément, **mobilisation d'ADI Nouvelle-Aquitaine et du laboratoire commun mis en place entre la Région, le laboratoire Gretha et sa plateforme Via-Inno**, pour apporter certaines informations et méthodes en soutien à l'anticipation d'un monde post-Covid : par exemple, étude des caractéristiques sectorielles (spécialisation et spécificité économiques) à l'échelle des EPCI.

- **Elaboration de la feuille de route « l'intelligence économique au service du maintien et du développement de l'emploi des entreprises et des filières du territoire », votée fin 2020** : cette feuille de route repose les 3 objectifs (anticiper, protéger, influencer) et l'enjeu de l'intégration de la culture de l'intelligence économique dans les pratiques quotidienne de chacun, impliquant des pré-requis d'actions en matière de vulgarisation, information, formation, diffusion … Le plan d'actions adresse plusieurs cibles : les entreprises, les pôles et clusters, les services et décideurs publics, les jeunes, les EPCI.

- **Participation au groupe de travail Intelligence économique au sein de la commission Développement économique de Régions de France**, dont les travaux ont permis d'aboutir à un vademecum de bonnes pratiques pour « investir » dans l'intelligence économique territoriale et à la signature d'une charte commune Etat – Régions de France fin 2019. Ainsi, la feuille de route de la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un contexte de coopération avec l'Etat favorisé par ces travaux.

- A noter également, **en matière de protection : Elaboration d'une feuille de route régionale Cybersécurité en juin 2020** (cf. Orientation 1 – Transition numérique).

ORIENTATION 9 : DEVELOPPER L'ECOSYSTEME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Rappel des enjeux

Les crises financières de fin d'années 2000 ont diminué les marges de manœuvre des banques et autres opérateurs financiers et leur appréciation du couple rendement/risque.

Les investisseurs institutionnels sont invités à rechercher du rendement au cœur de l'économie réelle. Les besoins de financement des entreprises sont en augmentation en lien avec l'objectif d'augmentation de la taille des entreprises et donc de CA et d'emplois.

La Région apporte aux entreprises régionales des solutions de financement sur des segments où l'initiative privée est absente ou insuffisante.

Les principaux enjeux sont :

- assurer un continuum de financement de la création à la transmission, voire la restructuration
- pallier certaines défaillances de marché
- attirer les investisseurs
- fluidifier les connexions entre l'offre et la demande
- déployer une démarche de responsabilité environnementale et sociétale en matière d'investissement

Les chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

Capital investissement :

- 7ème région de France en montant investi dans les entreprises (129 M€ au premier
- semestre 2019)
- 67 % des entreprises soutenues en capital-transmission
- 18 % en capital-développement
- 15 % en capital risque (données 2019)

Depuis le vote du SRDEII, l'évolution du contexte a nécessité l'adoption de plans et feuilles de route additionnels :

Plan de rebond acte 1 visant à rééquilibrer le bilan de PME et ETI et leur apporter des fonds propres et quasi fonds propres

Consommation budgétaire

De 2017 à 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur du soutien au développement de l'écosystème de financement des entreprises, a mobilisé **162,4 M€** répartis comme suit :

- **142,4 M€** de **fonds Région**
- **20 M€** de **fonds Feder.**

Les axes stratégiques déclinés dans le SRDEII ont fait l'objet d'un suivi annuel sur 4 ans.

AXE 1 : SOUTIEN ET CONSEIL DE PREMIER NIVEAU AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE SUR LES QUESTIONS DE FINANCEMENT

Des mesures de proximités de conseil et de soutien en ingénierie financière ont été confiées aux grands partenaires de la région, ceux-ci disposant des réseaux déployés sur les territoires (France Active, PFIL, BPI, ADI NA, CMAR…).

AXES 2/3 : RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT A L'INITIATIVE REGIONALE ET DU ROLE D'ANIMATEUR DE LA REGION

- 19 fonds
- 197 opérations en fonds propres et quasi propres pour un montant investi de plus de 117 M€
- 6 281 prêts (87,3 M€)
  - 6 000 prêts d'honneurs (74,8 M€) dont 130 prêts en innovation (6,8 M€)
  - 281 prêts croissance TPE (12,5 M€)
- 1 530 garanties permettant 243,6 M€ de prêts (BPI/SIAGI/FAG)
- 4 participations directes au capital de société (13 M€)

La Région a mis en œuvre **des outils dédiés à l'accès aux crédits (garantie, prêts) et aux fonds propres des entreprises conformément aux objectifs définis en 2017.**

- **Sur le volet fonds propres, les fonds régionaux couvrent les différents stades de développement de l'entreprise, de l'amorçage au développement avec la création de plusieurs fonds :**

  - Nouvelle Aquitaine amorçage (fonds de prêts d'honneur à destination des créateurs d'entreprises innovantes),
  - Irdinov 2 (amorçage),
  - Aélis Innovation (Capital Risque),
  - Nouvelle-Aquitaine co-investissement (fonds généraliste),
  - Nouvelle-Aquitaine capital investissement (fonds dédié au capital développement)
  - NAEH,
  - Brienne 3 (fonds thématiques dédié à la cybersécurité).

Le fonds NACI devrait atteindre 92 M€ de souscriptions à fin mars 2021, ce qui est important pour un fonds à vocation régionale. Ces fonds viennent compléter des outils existants comme Aquitaine création investissement, Poitou-Charentes Expansion, Limousin Participations, fonds Irdi.

Pour mettre en œuvre la stratégie fonds propres, la Région s'est dotée **d'un fonds de fonds, la SNAP** afin de professionnaliser et rendre plus lisible l'action régionale.

La Région s'est également investie dans la possibilité offerte par la loi NOTRe **de prise de participations au capital de sociétés commerciales innovantes** (Flying Whales, Aélis Pharma).

Le plan de relance régional (juillet 2020) a consacré un volet à la constitution de 2 fonds régionaux de capital investissement, l'un en collaboration avec la région Occitanie porté par IRDI et le second par AQUITI.

Le fonds d'épargne régionale et de solidarité viendra compléter la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers en faisant appel à l'épargne des ménages en Nouvelle-Aquitaine et en créant un circuit court de financement de proximité.

- **Sur le volet garantie,** la Région propose 3 fonds dédiés à l'industrie et aux services aux entreprises, à l'artisanat et aux personnes éloignées de l'emploi en partenariat avec BPI France, la Siagi et France Active. L'offre couvre la création, la reprise transmission et la croissance des entreprise. L'offre est bien structurée et lisible.

- **Sur les prêts**, la Région a orienté son action vers les petites entreprises avec son prêt croissance et les prêts d'honneur y compris pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

Répartition territoriale : En matière de garantie et de prêts les outils sont utilisés assez uniformément sur le territoire. En matière de fonds propres, la métropole concentre un part importante des investissements en fonds propres.

Ce qui n'a pas fonctionné : la mise en œuvre d'un fonds dédié au spatial, Global Space Venture. Les promoteurs du fonds n'ont pas réussi à mobiliser les investisseurs au niveau attendu.

- *Dans le cadre des prochains programmes européens, La Région vient de lancer **une évaluation ex-ante** permettant d'identifier les carences de marchés en matière de besoin en fonds propres, prêts et garanties*